

BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

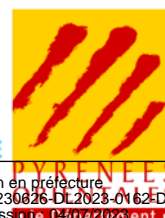
Commune de Cerbère

Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès

Pays Pyrénées-Méditerranée

Contrat 2^{ème} génération

2022 / 2028



Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230826-DL-2023-0162-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, représenté par Hermeline Malherbe, sa Présidente,

Le Pays Pyrénées Méditerranée, représenté par Nathalie Regond-Planas, sa Présidente,

La Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès, représentée par Antoine Parra, son Président,

La Commune de Cerbère, représentée par Christian Grau, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'État

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan État-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° CP / 2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21 avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays Pyrénées Méditerranée pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Cerbère en date du XXXXXXXX approuvant le projet de contrat bourg centre Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour la ville de Cerbère,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès en date du XXXXX approuvant le projet de contrat bourg centre Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour la ville de Cerbère,

Vu la délibération du Pays Pyrénées-Méditerranée en date du XXXX approuvant le projet de contrat bourg centre Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour la ville de Cerbère,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental Pyrénées-Orientales en date du XXXX approuvant le projet de contrat bourg centre Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour la ville de Cerbère,

Vu la délibération n° CP / 2023-07/XXX de la Commission Permanente du 9 juillet 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Cerbère

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès, le Pays Pyrénées-Méditerranée et la Commune de Cerbère, en organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie (est concernée la commune de Banuyls sur mer).

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Cerbère a particulièrement pour objectif d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et d'attractivité de la commune, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- Renforcer l'attractivité de la commune de Cerbère en agissant sur ses fonctions de centralité et en faveur du développement de l'économie et de l'emploi (agriculture, plateforme logistique...),
- Accompagner et fortifier l'offre de services de qualité de la commune dans le but de répondre aux attentes des populations existantes et à venir : équipements du quotidien (piscine, gymnase...),
- Valoriser la qualité des espaces publics du cœur de ville (places et placettes, boulevards...) et réhabiliter le centre ancien,
- Valoriser la culture, le patrimoine et l'architecture local (Fort transfrontalier, musée, médiathèque...),
- Améliorer les conditions de déplacement et de stationnement en requalifiant les principales voies de circulation et boulevards en y intégrant des modes doux,
- Renforcer les infrastructures en faveur des mobilités alternatives à la voiture,
- Agir pour le développement touristique de Cerbère (parcours VTT, organisation d'évènements, sentiers touristiques...).

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux :

2.1 Le contexte : Cerbère au sein de son territoire

2.1.1 Le contexte administratif de Cerbère

Cerbère est une commune du département des Pyrénées-Orientales située sur le littoral, accolée à la frontière espagnole. Elle est la dernière ville de la continuité urbaine française du littoral méditerranéen ouest et est précédée de Banyuls-sur-Mer. Elle est aussi la première ville depuis l'Espagne, la porte d'entrée française depuis le littoral ouest méditerranéen.

Cerbère fait partie de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobert (CC ACVI) composée de 15 communes en limite du département des Pyrénées-Orientales. Son bourg est situé à 45 minutes du bourg d'Argelès-sur-Mer (30 km via la D914), siège administratif de l'intercommunalité. Par sa superficie, Cerbère est le plus petit territoire communal de la CC ACVI.

2.1.2 Cerbère, un pôle frontalier de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobert sur un axe primordial

Cerbère, avec une population de 1 351 habitants en 2018 est un pôle de proximité de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobert (CC ACVI). Son positionnement en littoral et à la frontière espagnole en fait un poste stratégique au sein de la CC ACVI du département.

Près de la moitié du territoire de la CC ACVI est située dans les montagnes des Pyrénées avec 7 des 15 communes classées en communes de montagnes. Cinq autres communes sont situées sur le littoral.

L'armature urbaine de la CC ACVI se compose de deux pôles majeurs, Argelès-sur-Mer (10 383 habitants en 2018) et Elne (8 656 habitants en 2018) et plusieurs polarités secondaires aux profils urbains, économiques et démographiques variés comme en témoigne Collioure majoritairement tournée vers le tourisme. Ces polarités s'implantent sur deux axes :

- Ouest/Est : du Boulou au littoral d'Argelès-sur-Mer
- Nord-ouest/Sud-est : d'Elne à Cerbère en passant par Argelès-sur-Mer, Collioure et Banyuls-sur-Mer.

Cerbère constitue une des polarités secondaires de la CC ACVI sur l'axe nord-ouest/sud-est, la dernière avant l'Espagne. Bien qu'en « bout de chaîne » de l'armature urbaine de la CC ACVI, Cerbère n'en demeure pas moins un maillon isolé. Forte de son positionnement frontalier, de sa desserte routière sur l'axe majeur de la D914 (Perpignan-Espagne), de sa desserte ferroviaire sur la ligne Avignon-Portbou et de la diversité de ses équipements, son rayonnement va au-delà de la frontière franco-espagnole. En effet, les liens culturels, sociaux et économiques avec sa voisine espagnole Portbou sont nombreux et suscitent encore des projets de développement.

En effet, bien qu'en périphérie des deux pôles principaux d'Argelès-sur-Mer et Elne, Cerbère joue un rôle essentiel dans l'armature urbaine et économique de la CC ACVI. En effet, la position géographique de Cerbère fait de la commune la principale porte d'entrée directe de la CC ACVI depuis l'Espagne depuis Portbou et au-delà Llançà. La D914, qui traverse et dessert Cerbère et les autres pôles principaux et secondaires de la CC ACVI, est le ruban qui permet de connecter l'ensemble du système urbain mais aussi l'axe d'évitement de grandes infrastructures routières que sont l'autoroute A9 et la D900 à l'ouest de la CC ACVI qui relie Perpignan à Figueras et la Costa Brava (Roses). Bien que moins efficiente en termes de temps de trajet, la D914 bénéficie d'une forte qualité paysagère du fait de sa traversée des derniers reliefs des Albères au pied de la mer Méditerranée. Les ouvertures sur la mer et les montagnes dans le passage cerbérien de la D914 témoignent de cette qualité et de la

diversité des paysages. La présence de la plateforme de fret ferroviaire sur l'unique axe ferré France-Espagne de l'est Méditerranée fret et voyageur est aussi un atout majeur de développement économique et touristique dont Cerbère a toujours su tirer parti et qui aujourd'hui participe au rayonnement de la CC ACVI. C'est en 1878 que naît l'attractivité ferroviaire de Cerbère, qui est connu pour être un nœud important entre la France et l'Espagne, de par ses transbordements de passagers, de marchandises et notamment d'orange. Actuellement la Gare Cerbère-Port Bou se partage les fonctions. Cerbère assure la fonction de changement d'essieux.

L'éloignement géographique de Cerbère par rapport aux grandes agglomérations a également été un atout pour le développement d'une offre d'équipements qui aujourd'hui participe au rayonnement franco-espagnol de la commune tel que le gymnase, la maison médicale (fréquentée par beaucoup de frontaliers et de français résidants sur les communes espagnoles voisines). Même si l'attractivité résidentielle de Cerbère reste plus confidentielle que ses voisines Banyuls-sur-Mer et Collioure, le tissu de commerces et services est adapté et répond aux besoins de proximité mais aussi touristiques, tout particulièrement en période estivale où la population croît significativement sous l'effet de l'occupation des résidences secondaires et hébergements touristiques divers (camping, hôtels, résidences de loisirs...). En effet, en période estivale, la commune multiplie sa population par 2,7 et des services liés à l'économie touristique se mettent en place (port de plaisance, commerces ...).

La démarche Bourg-Centre-Occitanie de Cerbère a pour objectif de réaffirmer le positionnement de la commune dans l'armature urbaine locale, en complémentarité avec le pôle principal d'Argelès-sur-Mer : leurs offres de services, de commerces et d'emplois doivent se superposer et se compléter dans l'intérêt de la CC ACVI.



La D914 et sa vue sur mer – Sources : Google maps

2.2 Qualité du cadre de vie : un cadre paysager remarquable

De par sa situation géographique, Cerbère bénéficie d'un cadre de vie attractif lié notamment à sa façade littorale et son « arrière-pays » vallonné. Un cadre paysager remarquable et préservé qui participe aujourd'hui à l'attrait touristique, résidentiel et économique de la commune.

2.2.1 Contexte géographique

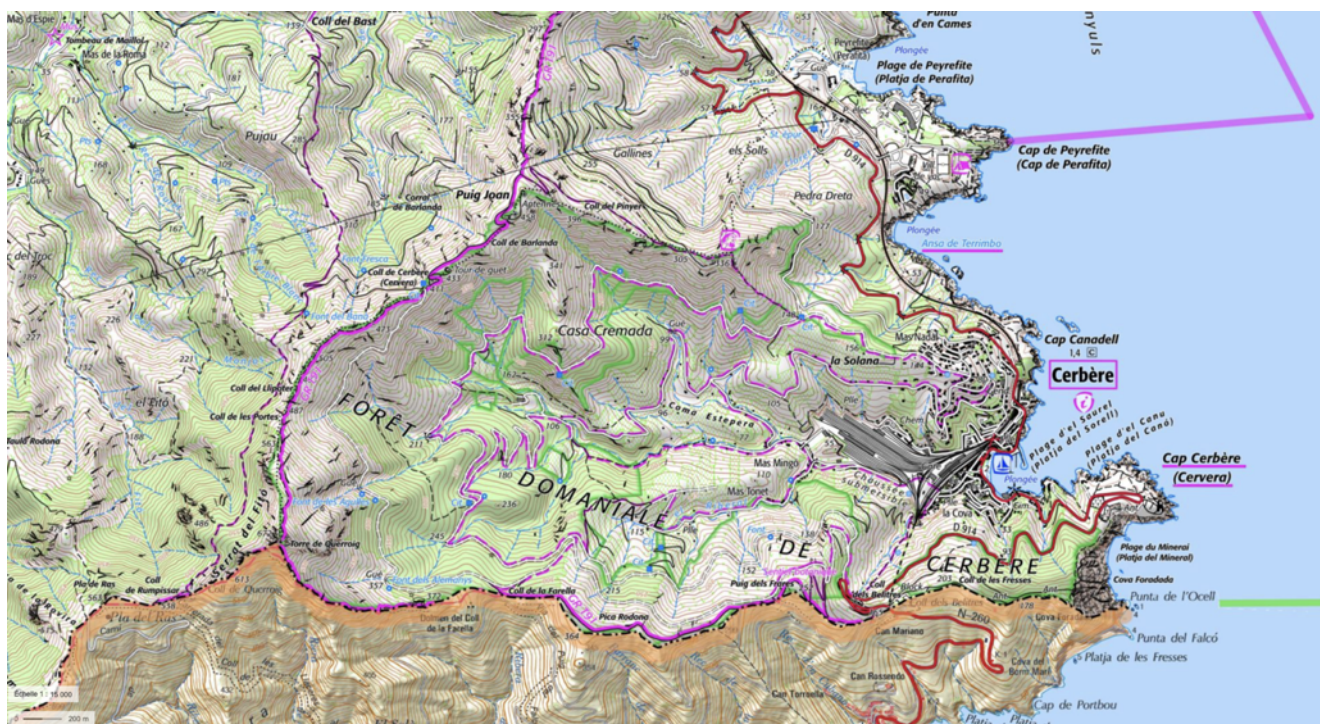
Le paysage du territoire communal de Cerbère peut s'appréhender à travers plusieurs niveaux de lecture. Ceux-ci se superposent et s'imbriquent pour former des structures paysagères. Ces composantes, variées, permettent de faire ressortir les caractéristiques du milieu physique que sont le relief, l'hydrographie et le couvert végétal, soumis à l'influence du climat.

Le territoire de Cerbère se situe entre mer et montagne, lové entre le Cap Canadell et le Cap Cerbère qui sont le prolongement ultime des Albères et des collines boisées de la forêt domaniale de Cerbère. La face est de la ville ouvre sur la mer méditerranée.

Le relief est abrupt et particulièrement varié comme sur l'ensemble du Massif des Albères. L'est de la commune, fortement drainé, est à une altitude proche de 0 mètre NGF, tandis que la frontière ouest de la commune est délimitée par des collines allant de 396 à 672 mètres NGF (Puig de Querroig).

Les entités topographiques sont multiples. La frontière sud avec l'Espagne est délimitée par une chaîne de collines dont la plus remarquable est celle à l'extrémité sud-ouest de Cerbère, la Torre de Querroig à 672 mètres NGF. Les collines vont en altitudes décroissantes en se rapprochant du littoral pour atteindre seulement 71 mètres NGF au niveau du Cap Cerbère. La frontière nord suit la même logique est se délimite de la colline des Portes (563 mètres NGF) jusqu'au cap de Peyrefite (36 mètres NGF).

Ce contexte géographique est un atout pour la commune, notamment dans le développement touristique et économique. Si l'attractivité du littoral n'est plus à faire mais au contraire à maîtriser, les potentiels dans les montagnes cerbériennes sont nombreux et diversifiés.



Les entités géographiques de Cerbère – Sources : IGN

2.2.2 Contexte paysager

Une richesse paysagère

Cerbère s'inscrit dans l'unité paysagère des « côtes rocheuses des Albères et son vignoble » au sein de l'Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon. La côte rocheuse des Albères est un prolongement des Pyrénées et constitue une barrière naturelle au sud du Roussillon. Ces reliefs abrupts et boisés plongent directement dans la mer pour former la côte rocheuse, aux versants sculptés par les terrasses viticoles du Cru Banyuls.

La côte rocheuse appartient au massif des Albères et constitue l'ensemble des versants qui tombent directement dans la mer. Sa nature schisteuse, sensible à l'érosion, a été largement attaquée par les cours d'eau dévalant des pentes raides. Le territoire est ainsi compartimenté en une succession de vallées perpendiculaires au littoral, en forme d'amphithéâtres et séparées par des lignes de crêtes escarpées.

Les reliefs découpés des Albères dessinent un rivage complexe et riche, marqué par de fortes pentes plongeant directement dans la mer. Il présente une succession de criques plus ou moins vastes, séparées par des caps rocheux aux falaises de schistes abruptes et déchiquetées. Sur les communes

littorales des Albères, les plages et les ports se lovent à l'abri dans les baies, alors que les caps, balayés par les vents, sont globalement restés sauvages. Du nord au sud, on retrouve : l'anse de la Buleta (Collioure), le cap Gros, l'anse de la Mauresque (Port-Vendres), le cap Béar, l'anse de Paulilles, le cap Oullastrel, le cap Castell, la plage des Elme, le cap d'Osne, l'anse du Fontaulé (baie de Banyuls), le cap du Troc, le cap de l'Abeille, le cap Rédéris, la plage de Peyrefite, le cap de Peyrefite, l'anse de Terrimbo, le cap Canadell, la crique de Cerbère, le cap Cerbère.

Globalement plutôt préservée de l'urbanisation, la côte rocheuse fait aujourd'hui l'objet de nombreuses mesures de protections, la plupart des caps étant pris dans un périmètre de site classé : Rochers du Racou, cap Béar, cap Oullastrel, cap de l'Abeille, anse de Terrimbo (Cerbère). Sur la commune de Cerbère, l'occupation des sols est marquée par la présence des forêts et milieux semi-naturels qui représentent aux alentours de 70% de son territoire. Sa densité de population est de 164,4 habitants/km² (2019), pour 111,7 à Banyuls-sur-Mer et 184,9 à Collioure.

Cerbère est la plus petite agglomération de la côte des Albères françaises. Le village historique a conservé son authenticité, son identité et ses particularités. Niché dans un fond de vallée entre le Cap Canadell au nord et le Cap Cerbère au sud, le village se développe sur les parties planes avant de s'étaler sur les versants pentus des Caps. Son front bâti sur le littoral, son port et son arrière-plan formé de Puigs boisés et cultivés par la viticulture créent un site remarquable, pittoresque. Au-delà du cadre bâti de grande qualité, ce qui marque le village ce sont aussi les hauts murs de soutènement de 23 mètres environ des infrastructures ferroviaires de la plateforme-gare internationale aménagée au 20ème siècle en remblais dans un pli formé par le Cap Canadell et le Puig dels Frares. Bâties en schiste et brique, ces murs sont aujourd'hui incontournables dans le paysage cerbérien et forgent l'identité même de la commune. À l'extérieur du village, les pentes abruptes des Albères sont marquées par de nombreuses terrasses cultivées par la vigne qui façonnent les paysages et adoucissent la rudesse des versants à la roche affleurant et à la végétation aride plus ou moins éparse et arborée. Le passage de la route D914 s'est effectué en force, en balcon coiffant et entaillant la falaise mais a su s'intégrer harmonieusement aux paysages naturels et à respecter sa typicité. L'ensemble compose un paysage surprenant, remarquable, riche et diversifié... pittoresque et caractéristique qu'il convient de conserver, de valoriser.

Sur le front de mer, les abords de la D914 et les rues qui serpentent dans le centre ancien, chaque déambulation est accompagnée d'une présence naturelle. Il en ressort une parfaite harmonie entre la pierre et la nature qui caractérise l'esprit méditerranéen. On ressent une présence très forte du paysage, de la mer et des Albères qui entourent la ville. Ce n'est pas la présence d'une nature organisée et plantée par l'Homme, comme l'on peut le retrouver dans certains centres urbains mais une nature présente bien avant l'édification du village.



Mur de soutènement des infrastructures ferroviaires



Terrasses cultivées par la vigne – Sources : Google maps

Les entrées de ville

La première image d'une commune ou d'un village est souvent une impression que l'on garde en mémoire. Ainsi, l'entrée de ville est particulièrement importante car porteuse du paysage de la ville, de son accueil. Cerbère dispose de deux entrées de ville principales d'une grande qualité paysagère.



Entrée de ville nord – Sources : Google maps



Entrée de ville sud – Sources : Google maps

L'entrée nord du village, par la D914 en provenance de Banyuls-sur-Mer est principal accès. La départementale serpente sur les reliefs et offre de vues remarquables sur la mer. La première infrastructure rencontrée est le complexe touristique de Peyrefite, séparé de la commune par le cap du même nom ; le réaménagement de son accès a permis une revalorisation de cette première approche de l'entrée de ville de Cerbère. Quelques kilomètres plus loin, l'entrée dans le centre-bourg se découvre au détour d'un virage de la D914, laissant apparaître les premières constructions sur le coteau pentu où le bâti se mêle à l'abondance végétale. L'entrée de ville est véritablement franchie à partir de la station-service où le bâti prend le dessus sur le végétal dans les perceptions paysagères avec la Méditerranée en toile de fond. Le pôle médical implanté à quelques centaines de mètres de là marque une nouvelle séquence d'entrée de ville où la présence végétale est plus dense, tant sur les abords (arbres domestiques) qu'en arrière-plan avec le Cap Cerbère. Puis s'en suit une traversée dans une trouée de la falaise schisteuse où le bâti s'efface jusqu'à l'hôtel du Belvédère du Rayon Vert, construction emblématique chargée d'histoire et de patrimoine qui marque une emprise urbaine plus forte. Il faut attendre le dernier virage de la D914 avant le plat du front de mer, après avoir traversé une séquence urbaine où le bâti se fond et s'articule avec la masse arborée, pour découvrir le village historique, niché dans un fond de vallée. Là, Cerbère se dévoile dans toute son authenticité et son caractère pittoresque par son architecture, son organisation urbaine, ses couleurs, son patrimoine bâti et ferroviaire d'une grande qualité et ses relations avec l'arrière-pays. Le territoire reste peu fréquenté jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle. L'Eglise Saint-Sauveur est édifiée en 1884 et la commune est officiellement créée en 1888. Son architecture commence donc à se développer à partir de 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle grâce au chantier ferroviaire. Beaucoup de constructions, datent ainsi des années 30 comme en témoigne l'hôtel Belvédère du Rayon vert. Les cartes IGN et photos satellites nous montrent que dans les années 50 que le village était composé uniquement du bâti à l'est de la voie ferrée. Les lotissements au nord de celle-ci se développent bien après les années 70. Le Cap Cerbère, le Puig dels Frares et le Coll de Querroig sont la toile de fond de Cerbère.



Carte de l'état-major – Sources : remonterletemps.ign.fr Photo aérienne aux alentours de 1950 – Sources : remonter.le.temps.ign.fr

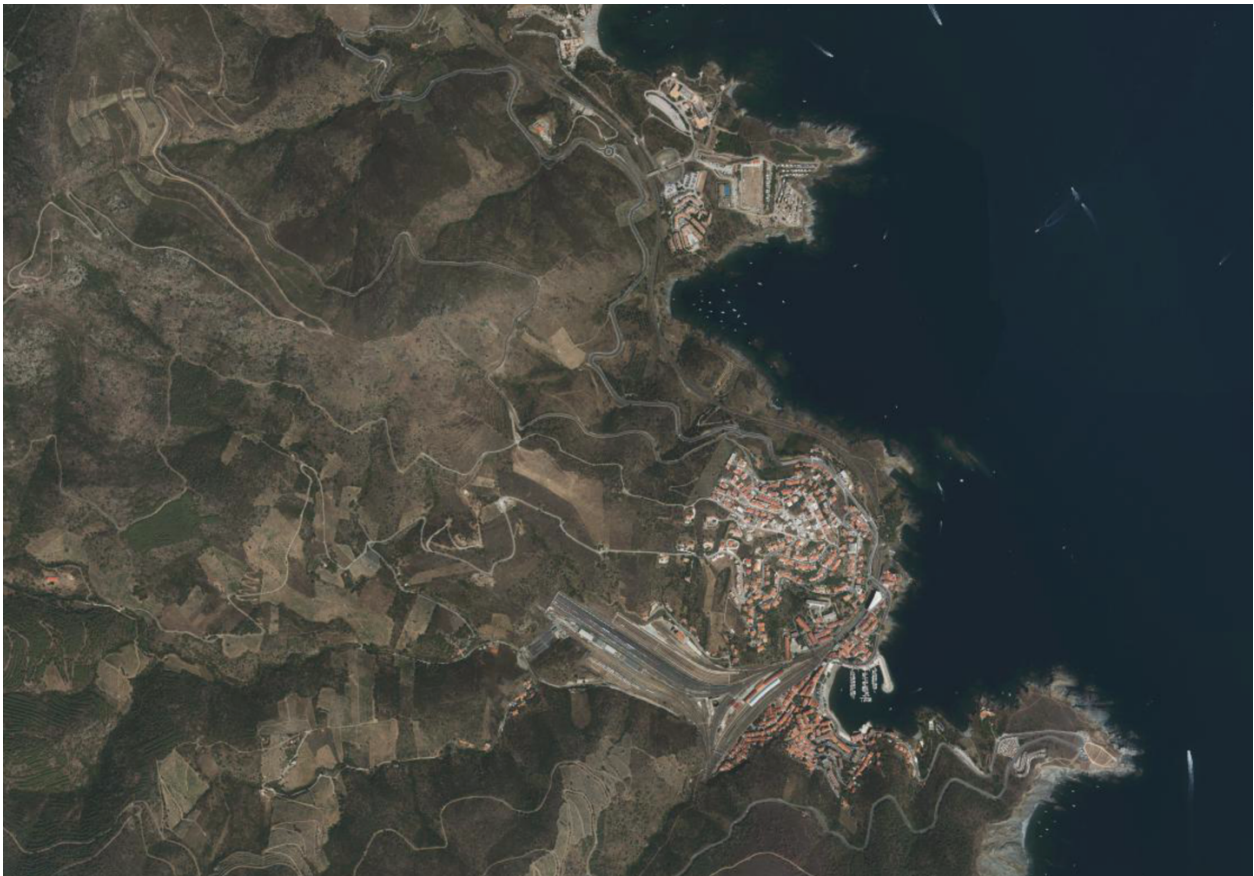
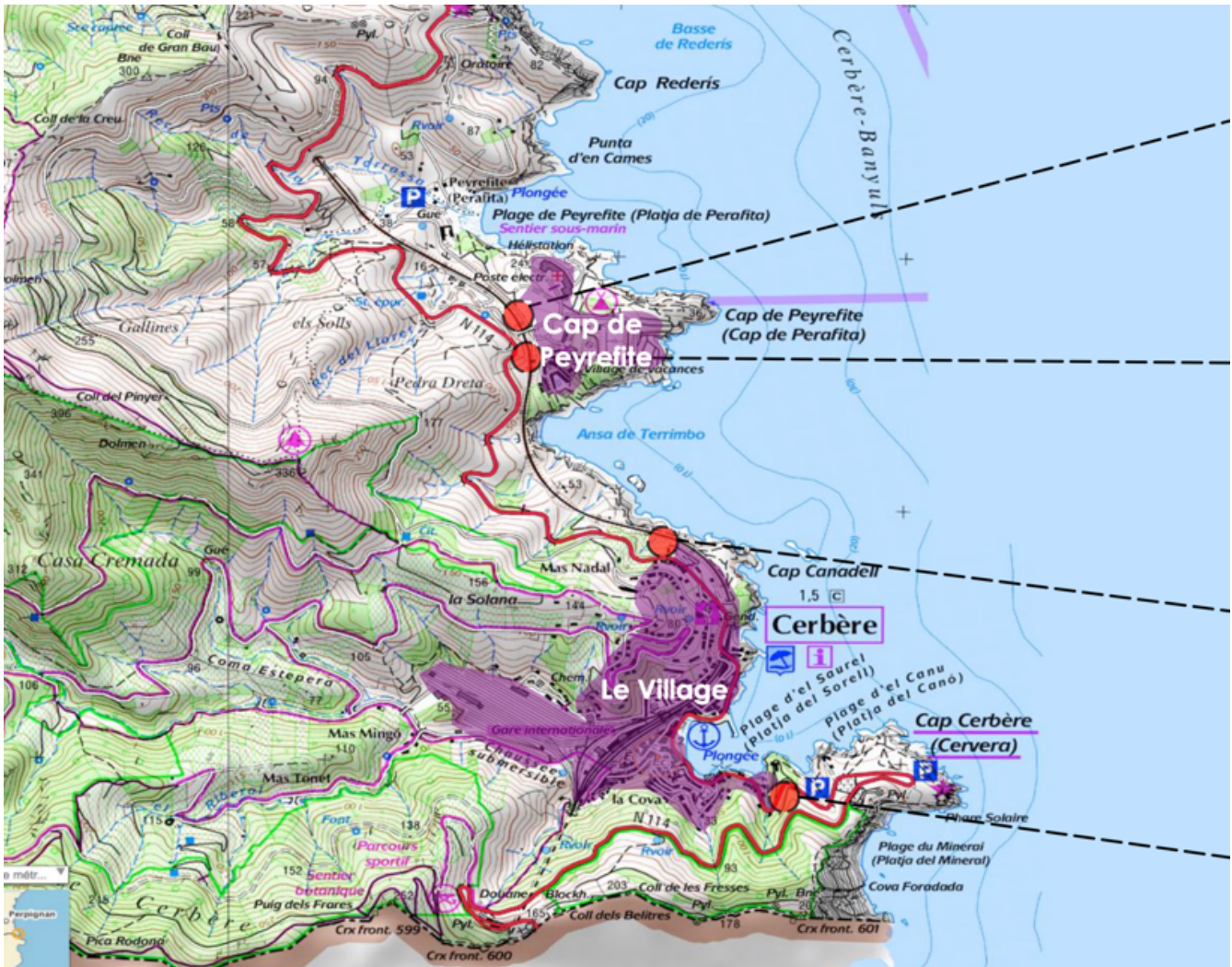


Photo aérienne d'aujourd'hui – Sources : remonterletemps.ign.fr

L'entrée sud du village se fait également par la D914, en provenance de Portbou en Espagne cette fois-ci. Le tracé de la voie est tout aussi sinueux et permet une découverte des paysages et de l'entrée de ville d'une grande qualité. Depuis le Col de Belitres (frontière), les vues sur la ville et le centre historique, l'anse de Cerbère et la Méditerranée sont multiples, chaque virage apporte un nouveau point de vue inédit de grande qualité. L'entrée de ville est franchie à partir du cap Cerbère qui marque la première empreinte urbaine avec le phare solaire. Là, la D914 se rétrécit, les abords gardent une dominante végétale importante jusqu'à l'hôtel « La Vigie » qui est le premier marqueur de la traversée urbaine, très vite rattrapé par la géologie et la géographie de Cerbère : hauts murs de soutènement, falaise schisteuse entaillée pour aménager la D914, mer Méditerranée. Les revêtements de voirie de la D914 sont traités qualitativement, tant sur la voie que les liaisons piétonnes qui la compose.



Légende
 Tache urbaine
 Entrées de ville
 Voie de desserte principale

Positionnement des entrées de ville – Source : Archi Concept

Les enjeux paysagers

Les enjeux à l'échelle communale sont une synthèse de la réflexion menée sur le territoire de Cerbère. Ils mettent en évidence les forces et les faiblesses du paysage. Forces, sur lesquelles la commune peut s'appuyer pour valoriser son cadre de vie et favoriser l'accueil. Faiblesses, qu'elle doit tenter d'enrayer.

Le centre-village de Cerbère possède une qualité architecturale certaine (vocabulaires de maisons catalanes à l'organisation singulière de la côte des Albères, porches, ruelles étroites et escarpées, façades travaillées de maisons de maître art-déco, devantures anciennes). Du fait de la configuration du village dans un fond de vallée étroite, les espaces publics sont peu nombreux au profit d'un tissu bâti dense et érigé. On retrouve le front de mer, qui est un espace de déambulation amenant à la plage, la place de la République qui accueille de la végétation et des terrasses de restaurants, la place de l'Eglise...Le centre-bourg mérite d'être préservé et valorisé selon l'esprit du lieu et son authenticité (étude des déplacements piétons, travail sur l'éclairage public, découverte des édifices principaux...).

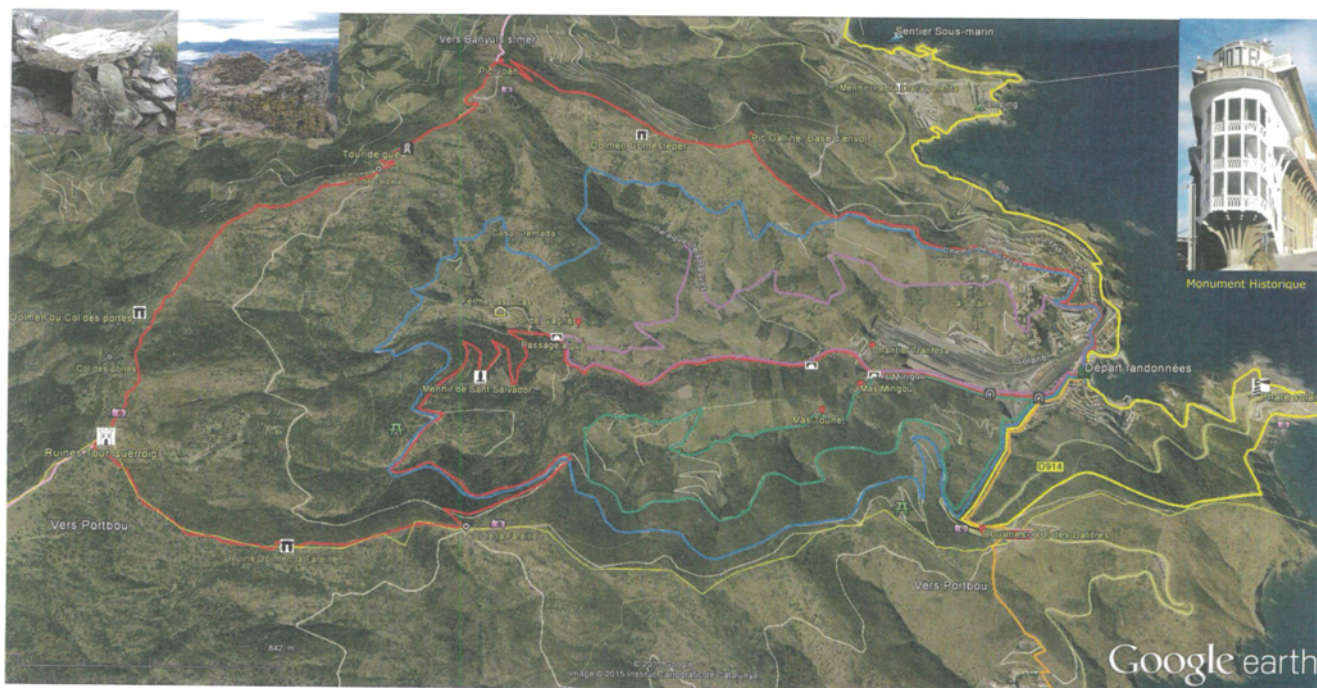


Devantures de maisons anciennes au centre de la commune – Sources : Google maps

La route départementale 914 constitue l'axe de découverte majeur de la commune de Cerbère : point de vue sur les reliefs, sur la mer, accès direct au port... Cette voie est déjà bien mise en valeur, les entrées de ville ont notamment été traitées récemment. Cet axe est le seul et unique accès possible au territoire de par sa topographie très contraignante. Le dénivelé fortement présent sur la commune et les éléments d'infrastructures qui composent la ligne ferroviaire, peuvent impacter dans une moindre mesure, les déplacements et les itinéraires de mobilité douce, en les rallongeant ou en les rendant un peu plus difficile d'accès.

Des itinéraires balisés permettent d'arpenter les collines intérieures. On retrouve 4 sentiers balisés à l'intérieur des terres avec des boucles d'une durée de 2h de randonnée à 6h. Un sentier littoral existe depuis Argelès-sur-Mer jusqu'au Col de Balistres au sud de Cerbère (frontière franco-espagnole) et peut être mis en valeur pour renforcer son attrait. Les nombreux autres chemins de randonnées plus en retrait du littoral présentent également un fort potentiel de découverte des paysages et de leur diversité (garrigues, vignobles, littoral...) constitués d'une végétation de maquis avec une strate arbustive et herbacée (figuiers de Barbarie, lavandes, chênes lièges, pins parasols, chênes verts...) de terrasses viticoles. Des panneaux d'identification des richesses locales et parfois même d'explication, à des endroits clés, seraient porteurs notamment pour le tourisme et également pour les usages quotidiens. Ce travail est en cours et devrait être achevé d'ici mi-2023. Les randonnées itinérantes (usage d'un moyen de transport pour le retour ou pour se rendre sur une autre commune) sont possibles grâce à l'usage du train facilité sur la commune. On peut également arpenter le territoire en VTT grâce à plusieurs itinéraires aménagés comme le tour de la soulane (6km), le tour de la forestière (14km). Ces itinéraires sont en très bon état et facilement praticables. L'usage du cycle est donc exclusivement sportif (dénivelé important) même si le développement du vélo à assistance électrique facilite l'approche physique.

LES RANDONNEES POUR DECOUVRIR CERBERE



Toutes les randonnées de Cerbère sont balisées en jaune

Plan des différentes randonnées – Sources : Site de la mairie de Cerbère

Traverser le village en voiture, déambuler dans les rues anciennes, aller d'espaces publics en espaces publics, découvrir une perspective intéressante sur un des éléments clefs du patrimoine ou sur la campagne environnante représentent des actions qui doivent être soutenues par une qualité du cheminement. Les liens entre les dernières extensions urbaines et le cœur de ville historique doivent être particulièrement soignés. En effet, les routes qui relient le Cap de Peyrefite et le Cap Cerbère au centre-ville sont rénovées mais ne contiennent pas systématiquement d'emplacements pour les aménagements des mobilités douces.

Paysage	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une qualité architecturale marquée du cœur de ville (belles maisons anciennes, monuments...) ➤ La D914 permet de découvrir la richesse et la diversité des paysages de Cerbère ➤ Des espaces publics importants en cœur de ville principalement marqués par la présence du front de mer ➤ Entre mer et montagne, une richesse paysagère incontestable 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un bâti ancien à mettre en valeur ➤ Des liens entre le centre-ville et le secteur de Peyrefite à conforter (aménagement mobilités douces...), tout comme avec l'arrière-pays
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser les façades du cœur de ville à des fins patrimoniales et touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dégradation de la D914 (revêtement) si elle n'est pas entretenue, itinéraire obligatoire de découverte du territoire

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réhabiliter le centre ancien et les équipements publics ➤ Faire de la D914 un axe majeur de développement économique (agriculture) et touristique (patrimoine agricole, paysages et espaces naturels) ➤ Aménagement du secteur Peyrefite et création de lien entre le secteur et le centre-ville ➤ Mise en valeur des différents sentiers et itinéraires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Perte d'attractivité des espaces publics du fait de leur manque d'aménagements qualitatifs ➤ Dégradation des façades en cœur de ville dû notamment à la submersion marine
<p>ENJEUX IDENTIFIÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Requalifier le cœur de ville, les façades dégradées et les espaces publics pour lui redonner de l'attractivité et de l'intérêt pour les mobilités douces et les loisirs • Renforcer la place de la D914 comme itinéraire de développement économique et touristique notamment en y ajoutant des mobilités douces • Renforcer la mise en valeur des paysages remarquables 	

2.2.3 Mobilités, un usage principalement automobile malgré des infrastructures ferroviaires majeures

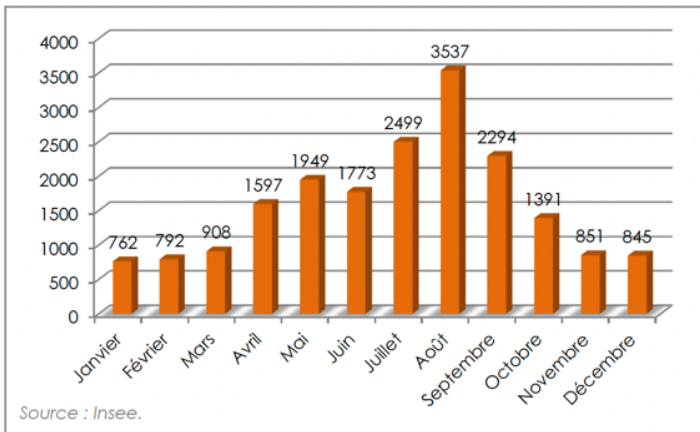
Cerbère est située à environ 50 minutes des centres-villes de Perpignan au nord-ouest et de Figueras au sud-ouest. La D914 (N-260 en Espagne) est l'axe le plus direct pour gagner l'une de ces deux agglomérations depuis Cerbère. Prendre l'autoroute A9 (E-15 en Espagne) depuis Le Boulou rallongera le trajet d'une vingtaine de minute. L'itinéraire privilégié pour toute destination au-delà de Perpignan est donc de prendre l'autoroute à partir de celle-ci. On rencontre le long de la D914 de nombreuses plages et zones d'intérêts naturels et touristiques.

Maillage viaire

Cerbère est traversée par un axe routier majeur du réseau routier départemental. Ceci est dû au « couloir » engendré par le relief des Pyrénées et la mer Méditerranée. Cette voie, la D914, dessert un chapelet de communes depuis Perpignan jusqu'à l'Espagne.

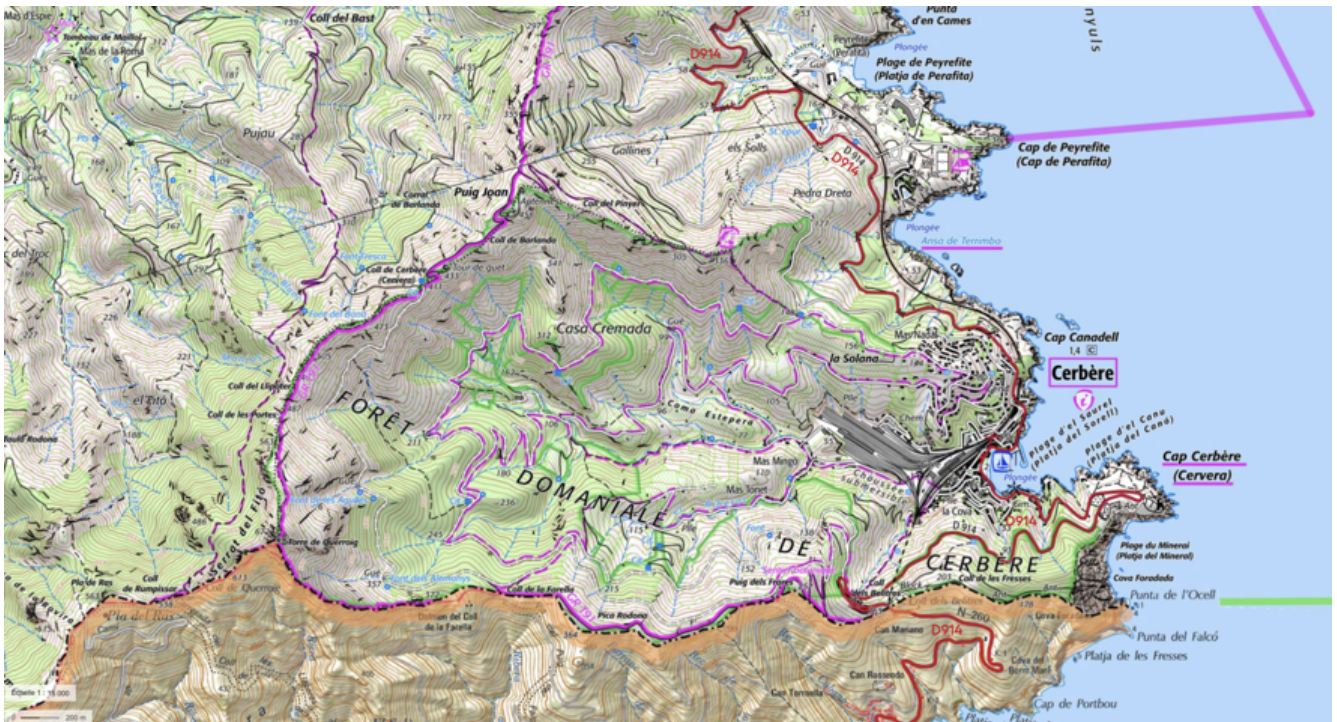
La route D914 est l'axe structurant pour accéder à la partie sud du littoral départemental et à ses pôles touristiques balnéaires. Dans la partie nord le trafic de la D914 est plus conséquent et dessert d'autres voies départementales irrigant tout le territoire. Elle est en double-voies de Perpignan jusqu'à Collioure puis en 2x1 voies jusqu'à Cerbère. En effet, le trafic décroît au fur et à mesure que l'on se dirige vers le sud, le point culminant d'utilisation se produit à Argelès-sur-Mer avec 28 000 véhicules/jour pour atteindre 2 000 véhicules/jour à Cerbère. Les investissements et aménagements régulièrement réalisés par le département des Pyrénées-Orientales sur la D914 participent à améliorer la qualité de la desserte routière de Cerbère (mise en sécurité, fluidité du trafic, rapidité des échanges avec la plaine du Roussillon...) comme en témoignent les récents élargissements réalisés entre Banyuls-sur-Mer et Cerbère et les travaux à Port-Vendres.

Graphique « Moyenne de véhicules/jour en 2015 entre Cerbère et la frontière espagnole pour chaque mois » :

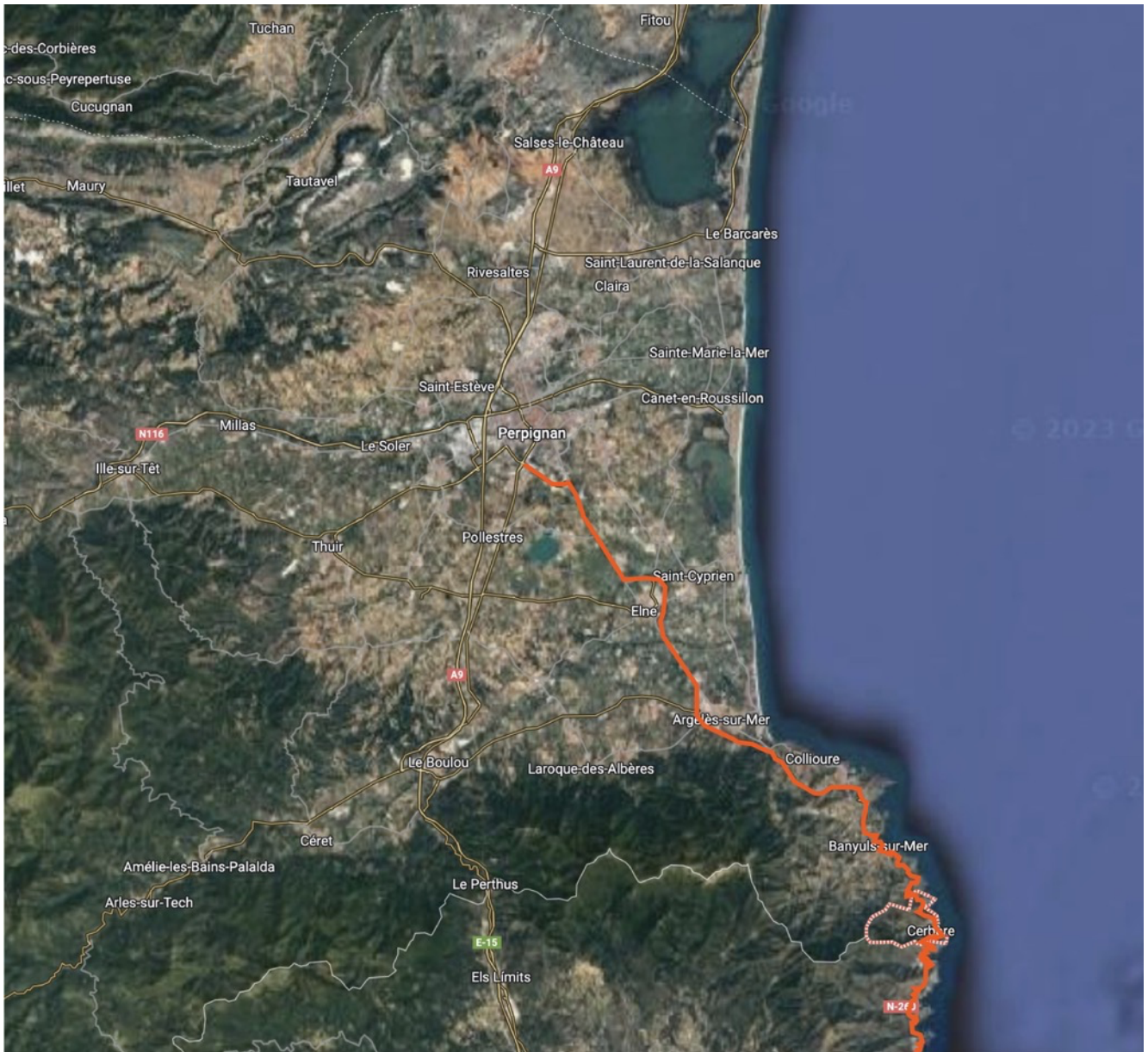


« Moyenne de véhicules/jour en 2015 entre Cerbère et la frontière espagnole » - Sources : INSEE

La D914 traverse des sites remarquables et d'attrait touristique tel que le massif des Albères, la côte Vermeille et ses bourgs balnéaires. Sa fréquentation est donc accrue à la période estivale, le réseau est alors périodiquement congestionné, d'autant plus qu'il y a peu d'autres voies alternatives. En effet en période estivale, l'utilisation du réseau routier est multipliée par deux dans le département. Sur la D914, en 2017, l'évolution du trafic était de 76% à 100% (Sources : AURCA 2017). En 2019, sur la D914 à Cerbère, on compte un trafic moyen journalier annuel de 1911 véhicules contre 3051 pour le trafic moyen journalier estival. En 2022, sur le même axe, on compte un trafic moyen journalier annuel de 1655 véhicules contre 2817 pour le trafic moyen journalier estival.



La D914 dessinée en marron sur la carte – Sources : IGN



La D914 dessinée en orange sur la carte – Sources : Google maps

L'autre alternative, permettant de relier Cerbère à Banyuls-sur-Mer, est la route des crêtes. Axe historique de liaison entre les deux localités, son tracé est moins sinueux que la D914 mais avec une plateforme plus réduite qui rend moins évident le croisement entre véhicules. La route offre néanmoins une prise de vue sur la mer Méditerranée et la Côte Vermeille remarquable et constitue alors un itinéraire touristique privilégié.

Au sein même de Cerbère, la D914 est la seule voie d'envergure, elle dessert directement le centre-bourg, débouchant sur la plage et le port de la commune. Pour les poids lourds, il n'y a pas d'interdictions de circulation autre que l'interdiction commune à tout le territoire français concernant les véhicules avec un PTAC de plus de 7,5 tonnes (interdiction de circuler le week-ends, les jours fériés et certains jours de la période estivale). C'est le long de celle-ci que se situe l'espace public principal de Cerbère avec les terrasses des restaurants et l'accès direct à la plage ainsi que l'accès aux principaux sites de stationnement du centre-ville (gymnase, front de mer...). Le reste du cœur de ville historique de Cerbère, la partie sud de la commune, est un maillage de petites rues piétonnes ou à sens unique.

La partie nord de la commune est plus récente et accueille du logement résidentiel. Le maillage viaire y est donc plus moderne et se compose de rue à double-sens serpentant dans les reliefs du bourg. Les

polarités nord et sud s'articule uniquement par la D914 à l'extrémité est de Cerbère car la présence des voies ferrées empêche d'autres jonctions.

On trouve au nord du hameau une polarité secondaire, principalement à destination touristique, le village de vacances Lagrange-Grand Bleu et le centre PHV La Sardane (prise en charge des Personnes Handicapées Vieillissantes) sur le cap de Peyrefite. Il est accessible uniquement par la D914 depuis un giratoire en entrée de commune. Au sud de la commune, la départementale dessert une troisième polarité plus secondaire, celle-ci se localise sur le cap Cerbère et accueille le cimetière de la commune ainsi que le phare offrant un point de vue remarquable sur la côte et le large.



Les trois entités qui composent la commune – Sources : Google Earth / Urban Projects

De par son relief, le maillage viaire de Cerbère ne se compose donc pas de grands axes linéaires mais d'un ensemble de voies sinueuses. L'infrastructure ferroviaire influence aussi fortement le maillage, et l'arrière centre-ville historique s'est développé le long du mur de soutènement des voies ferrées, offrant ponctuellement des tunnels de passage sous voie dont le plus long fait 220 mètres et permet de relier le centre de Cerbère au hameau de Mas Mingou à l'ouest.

La question de la mobilité est considérée comme un levier central puisqu'elle permet d'agir sur un ensemble de thématiques prioritaires (développement durable, espace public, pollution lumineuse, etc...). La volonté est le développement d'un réseau de mobilités douces qui permettra de mieux lier le centre-ville et le secteur de Peyrefite car cette liaison est actuellement très compliquée. Ce secteur au nord de la commune contient plusieurs infrastructures liées aux touristes et son accès se fait uniquement en voiture ou en navette (capacité très réduite), pourtant il n'est qu'à une dizaine de

minutes en vélo du centre de Cerbère, malgré le relief à la sortie du centre-ville de Cerbère. Sans aménagement spécifique, les cyclistes doivent intégrer le flux de voiture de la RD. La topographie rend complexe la situation ainsi que le peu d'emprise disponible le long de la route départementale. Des cheminements potentiels seraient à travailler hors des axes routiers.

Par ailleurs, les capacités de stationnement du centre-ville, bien qu'importantes, ne permettent pas de répondre à la demande surtout en période estivale. La commune compte environ 500 places de stationnement. Les parkings principaux se situent en front de mer (60 places) au-dessus du gymnase (25 places) et également sur le Cap Cerbère. Ce dernier est actuellement un parking en terre qui va être aménagé prochainement. En effet, le stationnement résidentiel occupe une part importante des places disponibles, alors même que la présence des commerces et services engendrent des besoins à satisfaire.

Un réseau de mobilité douces à conforter

Petit à petit la commune investit et s'oriente dans l'aménagement d'infrastructures dédiées aux mobilités douces, tout particulièrement en pistes cyclables. Elle souhaite notamment développer le cyclotourisme grâce aux itinéraires de la route des cols et en faire un axe de développement à part entière.

Les aménagements existants ne répondent plus aux préoccupations et impératifs sécuritaires. Entre autres, les marquages au sol sur voirie sont effacés rendant moins lisibles et identifiables les cheminements cyclistes.

Les avenues, notamment le front de mer, présentent un important potentiel pour les mobilités douces qui demeure sous-exploité. Le partage de l'espace et les revêtements de surface sont à perfectionner pour rendre plus attractifs la marche à pied et le vélo dans le cœur de ville.

Les aménagements piétons se concentrent sur la D914 et dans les quartiers résidentiels récents au profil de voirie plus adaptés aux modes de déplacements actuels. Les quartiers plus anciens et les liaisons avec le centre-ville restent peu adaptés à la marche à pied en période de forte affluence où le partage de l'espace public (de la voirie en l'occurrence) est plus délicat du fait de la présence de nombreux véhicules en mouvement ou stationnement.

Sur la commune, on retrouve les sentiers du littoral et les sentiers inter-frontaliers. Ces sentiers de randonnée permettent notamment de rejoindre le GR10 pour effectuer la traversée des Pyrénées et son atout de développement d'un tourisme durable au-delà de la saison estivale et des activités rattachées à la mer. Par l'intermédiaire de son projet de territoire, la CC ACVI souhaite valoriser les activités physiques de pleine nature en renforçant l'offre de cheminements doux et les liaisons douces entre les communes. Elle souhaite également développer les mobilités alternatives à la voiture, permettant ainsi de lutter contre l'isolement et les disparités, de limiter les flux routiers. Le plan des mobilités durables s'appuiera sur la création d'un réseau cyclable en lien avec l'Eurovélo 8 et la voie verte. Cerbère et son réseau existant et potentiel de cheminements en pleine nature s'intègre favorablement dans la politique communautaire et se positionnent comme un maillon indispensable dans les liaisons transfrontalières avec l'Espagne.

Une desserte ferroviaire au sein du centre-bourg

Le territoire de la CC ACVI bénéficie d'une desserte ferroviaire via les gares SNCF de Cerbère, Banyuls-sur-Mer, Port-Vendres, Collioure, Argelès-sur-Mer et Elne.

Cerbère bénéficie d'une infrastructure de transport majeure, une gare SNCF au sein même de son centre-bourg. Cette gare bénéficie de ligne directe en direction d'Avignon (en moyenne 5 arrivées et 2 départs quotidiens), de Narbonne (en moyenne 8 arrivées et 8 départs quotidiens) et de Toulouse (en

moyenne 6 arrivées et 4 départs quotidien). Toutes ces lignes desservent la gare de Perpignan, pôle d'échange important. Toutes ces lignes ont aussi pour terminus Portbou, l'arrêt suivant celui de Cerbère, commune espagnole qui accueille des départs de trains jusqu'à Barcelone. Le train de nuit Paris-Cerbère (un des derniers restant en France) est actif lors des vacances scolaires et les week-end. Ce dernier est un atout important de développement économique pour le territoire.

Au-delà des liaisons et l'accès touristique, le train est également très emprunté sur le trajet Cerbère-Perpignan dans le cadre des activités professionnelles. En train, le trajet a une durée de 35 minutes contre 60 minutes en voiture. On compte 11 horaires de trains à des intervalles de 2h maximum jusqu'aux alentours de 21h, aussi bien à l'aller qu'au retour de Perpignan. En 2018, selon la SNCF, la fréquentation annuelle de la gare était de 49 136 voyageurs. Un développement encore plus important de l'offre en TER entre Cerbère et Perpignan permettrait de renforcer l'attractivité de Cerbère. En effet, la fréquence des rotations des trains Perpignan-Cerbère n'est pas assez élevée au regard des nombreux déplacements professionnels des habitants de la commune et les horaires ne correspondent pas toujours aux horaires de travail. Le train dessert 6 communes du territoire de la CC ACVI et peut donc desservir toutes les zones de la Communauté de Communes. De plus, les difficultés de circulation routière durant la saison estivale sont majorées par un service de bus régionaux qui pourrait être moins important si le transport ferroviaire était d'avantage développé.

Par ailleurs, la CC ACVI, dans le cadre de son projet de territoire, a pour objectif de réinvestir le réseau ferroviaire pour connecter le territoire à l'Espagne et aux autres pôles de centralité. Le plan des mobilités durables au sein du projet de territoire de la CC ACVI, intègre également le réinvestissement de la ligne Cerbère-Perpignan qui devient la colonne vertébrale d'un réseau durable.

Aussi, la CC ACVI en partenariat avec la SNCF Gares & Connexions porte un projet de valorisation de la gare de Cerbère dans le cadre du programme 1001 gares. Sur une surface de 302 m², l'association GRAOU (Groupe de Recherche en Architecture Ouverte) devait s'implanter et rassembler des professionnels de l'aménagement pour documenter, expérimenter et imaginer des modes d'habiter alternatifs et organisera des rencontres et des temps de discussion autour de l'aménagement durable et de l'adaptation aux changements climatiques. L'association s'étant désistée, la commune souhaite à présent relancer la démarche d'utilisation de la gare. Un nouvel appel à candidatures devrait être prochainement relancé par la SNCF pour ce projet.

Une desserte aérienne éloignée

Si l'accessibilité en train de Cerbère est très développée de par son positionnement stratégique de ville frontière et côtière, l'accès aux aéroports est moins développé. L'aéroport le plus proche est celui de Sud de France Perpignan à environ 1h de route au nord. Les aéroports de Toulouse-Blagnac, de Montpellier-Méditerranée et Girona sont eux plus éloignés (respectivement environ 3h, 2h30 et 1h20).

Les transports en commun routiers

Au sein de la commune

Cerbère bénéficie d'une navette municipale de 9 places circulant sur le territoire du lundi au samedi (matin). Elle relie le centre-village, depuis le parking du Russe, le port et la mairie, jusqu'à la polarité nord du Cap Peyrefite. Il y a 7 aller-retours programmés dans la matinée et 9 l'après-midi. La navette est fréquentée notamment par les touristes présents au village « les Aloès » et au camping municipal sur le Cap de Peyrefite, qui souhaitent se rendre en ville. Elle est également fréquentée par les habitants résidents sur les hauteurs qui l'empruntent pour faire les courses, notamment les jours de marché ou pour se rendre à la maison de santé située en entrée de ville (personnes âgées notamment).

Au niveau départemental, les lignes du réseau liO viennent compléter l'offre de transport

La réseau régional LiO dessert Cerbère et connecte la commune à Banyuls-sur-Mer via la ligne 546. En connexion à Banyuls-sur-Mer, la ligne 540 permet d'irriguer le nord de la CC ACVI jusqu'à Perpignan via Argelès-sur-Mer et Elne notamment. La ligne 546 marque plusieurs arrêts à Cerbère, dont deux dans le village et un à Peyrefite. Comme pour l'offre ferroviaire, les passages du bus sont amplifiés en période estivale.

2.2.4 Des espaces publics à valoriser en cœur de ville

L'attractivité et le dynamisme de Cerbère se jouent également au sein de ses espaces publics. La commune dispose d'un fort potentiel en cœur de ville, concentré sur le front de mer qui fait face au cœur de ville historique. Ce potentiel n'est toutefois pas mis à profit. La commune porte un projet global de requalification de cet espace central et vitrine du village, mais aussi des digues qui protègent la ville de la submersion marine. Il est notamment prévu de revaloriser la place des piétons et cyclistes et les espaces de convivialités, mais aussi d'améliorer qualitativement les terrasses des commerçants et mieux maîtriser la vitesse des véhicules dans leur traversée du cœur névralgique de Cerbère. En effet, dans le centre-ville, la circulation piétonne est organisée même si elle mérite parfois quelques ajustements (pas de trottoir sur l'Avenue Pierre Semard qui amène à la gare). La circulation des vélos peut être parfois plus compliquée étant donné qu'il n'y a pas d'aménagement dédié. Ce projet concourra à la mise en valeur du patrimoine urbain et bâti, mais aussi à conforter l'attractivité résidentielle, touristique et économique de la commune.



Le front de mer, un espace public à valoriser

2.2.5 Une nature en ville à mettre en valeur

Le patrimoine végétal mérite d'être valorisé. Cependant, c'est une idée de nature souvent maîtrisée, urbanisée, soumise à une forte minéralité qui est proposée au travers des nombreux espaces publics.

Nous retrouvons de la végétation en cœur de ville comme les grands arbres plantés sur le front de mer et sur la place de la République (platanes et palmiers) qui peut encore être renforcée.

Ce patrimoine arboré représente la diversité des paysages méditerranéens. On retrouve des arbres remarquables : platanes sur la place de la République, palmiers et platanes sur le front de mer. Beaucoup d'autres strates viennent compléter la structuration de l'espace, effet de fleurissement, affusion de jardinières qui viennent enrichir un cadre urbain et paysager déjà riche. Ce fleurissement pourrait mériter une meilleure intégration dans l'espace urbain par des aménagements dédiés permettant de limiter le recours à des pots et jardinières qui, par leur diversité, peut nuire à la lecture des espaces urbains et nécessitent un arrosage fréquent et conséquent.

Cadre de vie et mobilité	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un bon niveau de desserte du bourg par les grands axes de communication (route et rail, Perpignan accessible en 35 minutes en train) ➤ Une desserte en transport en commun assurée pour les trajets quotidiens ➤ Un environnement naturel viticole varié et de qualité ➤ Des espaces publics en front de mer qui accentue le lien avec la mer 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un réseau de mobilités douces insuffisamment développé (notamment l'usage du vélo) ➤ Une forte utilisation de la voiture dans les déplacements communaux et intercommunaux ➤ Une faible utilisation des transports en commun, un accès aux plages en TC et une desserte dominicale de Cerbère à conforter ➤ Un traitement des espaces publics, notamment le front de mer, à revaloriser
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un lien étroit entre espace urbain et espaces naturel et agricole vecteurs de développement touristique ➤ Fret ferroviaire à renforcer ➤ Un écrin paysager qualitatif ➤ Mettre les mobilités douces au cœur des réflexions sur les divers aménagements en valorisant également les sentiers touristiques (Eurovélo 8 et voie verte...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forte présence des voitures ➤ Poursuite de l'utilisation quasi exclusive de la voiture pour les trajets du quotidien et l'accès aux plages ➤ Une mobilité contrainte du fait du manque d'aménagements sécurisés pour les modes alternatifs
<p>ENJEUX IDENTIFIÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver l'identité de la commune à la fois urbaine et rurale, agricole et maritime • Capitaliser sur les atouts paysagers, naturels et patrimoniaux pour renforcer l'attractivité de Cerbère • Renforcer l'attractivité des transports en commun pour lutter contre l'utilisation de voiture : aménagement des arrêts de bus/cars, communication et modification du parcours en cœur de ville/ augmentation des trains pour les déplacements extérieurs • Développer les mobilités douces en lien avec les initiatives intercommunales • Requalifier les espaces publics centraux • Renforcer la nature en ville et les liens entre la ville et les espaces naturels 	

2.3 Des perspectives démographiques défavorables à un développement urbain et social durables

2.3.1 Une croissance démographique en baisse

Malgré un cadre de vie idéal, la population communale de Cerbère est en baisse depuis 1975. Le taux de croissance est resté négatif de 1975 à aujourd'hui, excepté sur la période de 1990 à 2008 où il n'a pas dépassé les 0,6%. La population communale est passée de 2 064 habitants en 1975 à 1 351 en 2018, soit une diminution d'environ un tiers en moins de 4 décennies.

La décroissance a connu deux accélérations majeures. La première est sur la période intercensitaire de 1975 à 1982 et peut correspondre à une période de désindustrialisation et de baisse de nécessité de main d'œuvre à la gare de fret de Cerbère. On note alors une croissance de -2,4%, majoritairement dû au solde apparent de sortie (-2,1%). La deuxième période de forte décroissance est plus récente et se produit sur la période intercensitaire de 2008 à 2013. Elle semble être dû au vieillissement de la population qui n'est compensé ni par des entrées, ni par des naissances. Sur cette période, le taux de mortalité est deux fois supérieur au taux de natalité. Cerbère connaît alors sa plus haute décroissance avec -2,6%.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2013	2018
Population	2 064	1 940	1 641	1 461	1 487	1 573	1 378	1 351

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

Le phénomène de décroissance récent peu entre autres être expliqué par une augmentation de l'attractivité de Cerbère pour l'établissement de résidences secondaires. En effet, ces dernières sont en augmentation et en l'absence de constructions nouvelles puisent dans le stock de résidences principales potentielles. Complété par le phénomène de desserrement des ménages (réduction de la taille des ménages) qui nécessite un nombre plus important de logements à population constante, les Cerbériens sont amenés peu à peu à quitter le territoire pour se loger.

Ainsi, Cerbère ne bénéficie pas de la dynamique départementale et intercommunale de croissance démographique notamment par manque d'offre immobilière. En effet, chacune connaît un taux de croissance positif depuis 1968. Sur les périodes récentes le taux de croissance naturel négatif est compensé par un fort taux d'entrées.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,3	1,2	1,6	1,3	0,9	0,8	0,5
Due au solde naturel en %	-0,3	-0,5	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,6
Due au solde apparent des entrées sorties en %	0,6	1,6	2,0	1,7	1,3	1,2	1,1

Indicateurs démographiques en historique depuis 1968 sur la CCAVI

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales - État civil.

Par ailleurs, la population locale, comme à l'échelle intercommunale et départementale, tend vers un vieillissement. Les parts englobant des populations de 45 à 75 ou plus sont toutes en augmentation tandis que les parts de 0 à 44 ans sont en diminution. Cette dynamique se retrouve de manière similaire mais atténuée à l'échelle de la CC ACVI et celle du département.

De même, la dynamique départementale est également retrouvée à l'échelle locale en ce qui concerne la taille des ménages, qui est en diminution depuis 1968. À Cerbère, la taille moyenne des ménages est passée de 2,87 personnes en 1968 à 2,03 personnes en 2018. Ce desserrement est à mettre en perspective avec le vieillissement de la population mais aussi avec l'augmentation du nombre de résidences principales qui a un effet sur le prix de l'immobilier (tendance à la hausse marquée) et qui limite l'accès au logement des jeunes ménages ou des ménages à faibles revenus.

2.3.2 Un rythme de croissance du parc de logement conséquent

Malgré une baisse de 35% du nombre d'habitants, on observe à Cerbère une forte augmentation du parc de logements depuis 1968, ayant presque doublé l'offre de logement sur la commune. À Cerbère, les deux phénomènes de desserrement des ménages et de résidences secondaires se rejoignent et expliquent en grande partie l'augmentation du nombre de logements. En effet, entre 1968 et 2018, le nombre de résidences principales reste stable autour de 666/685 tandis que les résidences secondaires augmentent sensiblement passant de 11 à 877 au point que les logements secondaires représentent plus de 55% du parc total de logements. Dans le même temps, une partie du stock de logements vacants de 1968 est réapproprié et passe de 118 à 49.

2.3.3 Un parc de logements qui tend vers l'habitat individuel

Cerbère a la particularité de se situer dans un territoire contraint entre un littoral et des reliefs escarpés. Ceci entraîne, lors de son développement, des logements majoritairement collectifs, de petite surface et densément construits. En 1968, la densité moyenne d'habitant au km² est de 252 hab/km², ce qui est plus du double de celle de la CC ACVI (116 hab/km²) et presque quatre fois supérieur à celle du département (68 hab/km²).

On observe toutefois depuis cette période un inversement de la tendance : la part des maisons par rapport aux appartements augmente progressivement depuis 10 ans pour représenter aujourd'hui un tiers du parc immobilier. Cela reste en deçà de la moyenne du département car les maisons y représentent plus de la moitié du parc. Le nombre de résidences principales de faible dimension diminue fortement, les studios ne représentent plus que 1,4% du parc en 2019 contre 3,1% en 2008, alors que les 4 et 5 pièces et plus sont en augmentation qui représentent à eux deux presque 60% du parc de logement. La dynamique que connaît le territoire est donc différente des tendances que l'on peut observer au sein de l'intercommunalité et du département, qui semblent diversifier leur offre immobilière avec davantage de logements collectifs et des logements de petite taille. Cela s'explique notamment par un caractère plus urbain dans la plaine du Roussillon et par les caractéristiques de la commune de Cerbère dont la topographie contraint le centre-ville et se développe à l'écart de celui-ci (plus de maisons individuelles). Les perspectives affichées dans le SCoT Littoral Sud sont au minimum de 4042 logements supplémentaires pour la CC ACVI. Pour Cerbère, l'objectif de construction est de 30 logements/ha et de 3000m² de surface de plancher/ha. Les logements vacants à mobiliser sur la Côte vermeille sont au nombre de 100 d'ici 2028 et l'objectif est de mobiliser est de 14% des dents creuses sur le territoire (la commune d'Argelès n'est pas inclus dans cet objectif).

De même, la part des propriétaires de logement augmente peu à peu au détriment des locataires malgré une hausse de personnes locataires d'un logement HLM. En effet à Cerbère, le nombre de résidences principales est de 666 en 2019, 303 sont locataires dont 196 en logement HLM. En 2008, le parc social représentait 27,6% du parc locatif total contre 29,4% en 2019. La tendance est à l'augmentation des résidences secondaires du fait d'une perte d'attractivité de certaines résidences principales du centre-ville qui deviennent non adaptées (manque d'accessibilité, manque de stationnement, manque d'un extérieur...). Le PLH 2015-2020 de la CC Albères/Côte-Vermeille préconisait ainsi la réhabilitation des logements du centre-ville.

2.3.4 Un habitat ancien à renouveler et à remettre sur le marché

La part du parc de logements vacants est plus faible que la moyenne nationale : 3,1% en 2018 (ce qui équivaut à 49 logements) contre 8,2% sur le territoire national. Cependant, il est en augmentation. Sur la période de 2013 à 2018, le taux d'évolution annuel du nombre de logements vacants est de 12,03% contre 2,07% sur la totalité du territoire.

Le parc de logements vacants se concentre principalement dans le cœur de ville : la permanence des volets fermés traduit bien l'inoccupation des logements. De même, l'attractivité de l'offre en maison individuelle dont la part est en augmentation contribue à un désintéressement plus marqué de l'habitat ancien du centre-ville parfois mal adapté aux conditions de vie moderne et dépourvu d'espace extérieur.

En 2021, la CC ACVI est en cours d'adoption de son PLH 2022-2026. L'étude pré-opérationnelle OPAH de 2018 a montré que d'une manière générale, sur l'ensemble du territoire, les biens recherchés sont ceux en bon état ou simplement nécessitant un « relooking ». Les biens à rénover sont peut demandés. Certaines actions seront à mener comme la réalisation d'un état des lieux de l'habitat ancien, la fixation d'objectifs de traitement de l'habitat indigne... La mise en place d'une opération façade par la communauté de communes pour aider et inciter à la remise en état et valeur du bâti ancien constitue une source d'intérêt pour l'habitat ancien des centres-villes comme celui de Cerbère. La communauté de commune a également mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en novembre 2019, à laquelle Cerbère participe au financement des travaux des particuliers. De plus, 7% des ménages seraient en situation d'indignité au sein de la CCACVI (moins de 2000 ménages concernés).

En ce sens, la commune porte une importante volonté de rénover et de réhabiliter le centre-ancien. Elle se traduit par des ambitions en termes de réduction des logements vacants, de lutte contre la précarité énergétique et l'insalubrité des logements. Actuellement, un seul signalement concernant un logement insalubre a été effectué par l'ARS et des travaux sont en cours de réalisation sur ce même logement.

POPULATION ET HABITAT	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation des logements ➤ La révision du PLH en 2020 ➤ PLU approuvé en 2021 ➤ Attractivité du parc de logement touristique pour des séjours temporaires ➤ Cadre de vie exceptionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une population vieillissante et en baisse ➤ Un territoire marqué par le risque inondation et submersion qui contraint la constructibilité ➤ Une augmentation des logements vacants ➤ Une part importante des résidences secondaires (plus de la moitié du parc)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un parc de logements vacants à mobiliser et plus faible que la moyenne nationale ➤ Des outils à mobiliser pour accélérer la rénovation de l'habitat ancien ➤ Mettre en place un programme pour le logement des saisonniers touristiques et agricoles ➤ Majorité des biens à la vente qui sont à rénover et notamment dans le centre ancien 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite de la hausse du nombre de logements vacants et de résidences secondaires ➤ Maintien du constat de la vétusté du bâti ancien du cœur de ville ➤ Dénaturation du bâti du cœur de ville ➤ Beaucoup de copropriétés dont certaines dégradées
ENJEUX IDENTIFIÉS <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions de réhabilitation/rénovation du bâti ancien (amélioration du confort, des performances énergétiques, de l'accessibilité et de la qualité urbaine) • Entamer des actions pour l'aide au ravalement de façades 	

2.4 Une forte dynamique économique à valoriser

2.4.1 L'activité économique à l'échelle de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et l'Illobérès

Le développement économique est une compétence relevant de l'intercommunalité qui développe l'offre de services et de commerces là où les habitants sont les plus nombreux. À l'échelle du bassin de vie de Banyuls-sur-Mer, l'offre de services est plus fournie au nord-ouest. Selon l'INSEE, le temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile dans le bassin de vie de Banyuls-sur-Mer est de 17,8 minutes contre une moyenne nationale à 11,4 minutes. Le contexte topographique de la côte Vermeille est une des principales raisons de ce plus fort temps de trajet (routes sinueuses et régulièrement surchargée en période estivale).

En termes de zone d'influence commerciale, la commune est polarisée par Banyuls-sur-Mer, Argelès-sur-Mer et Perpignan. Cerbère ne possède pas d'hypermarché et pas de supermarché de taille moyenne. La commune dispose de 4 petites supérettes dont 2 fonctionnent seulement en saison estivale ainsi que d'un marché alimentaire hebdomadaire. Banyuls-sur-Mer, Argelès-sur-Mer et Port-Vendres, distantes de quelques kilomètres, disposent de plusieurs hypermarchés et de marchés hebdomadaires de taille conséquente. La plupart des autres achats de types anomaux (vêtements, meubles, culture, loisirs...) sont effectués majoritairement dans la région perpignanaise.

À l'échelle de la CC ACVI, 7 ZAE intercommunales sont recensées et réparties sur l'ensemble du territoire. La Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès compte 5 123 entreprises au 31 décembre 2020 et 381 établissements sur la commune de Cerbère (données du répertoire SIRENE). Un peu plus du cinquième des établissements se situe à Argelès-sur-Mer.

On constate que 4 secteurs d'activité concentrent presque la totalité des établissements de la CC ACVI : les services (commerce, hébergement, transport, restauration avec 1 689 établissements), la construction (avec 750 établissements), les autres services (avec 1 654 établissements) et le secteur sanitaire et social (avec 746 établissements).

Il est également intéressant d'observer la répartition des emplois occupés selon les secteurs d'activité. L'industrie est un secteur peu développé (7,8% des emplois), à l'image du niveau départemental (6,7% des emplois également), mais en décalage avec le territoire national (12,8%).

Enfin, si le secteur de l'agriculture représente une part non négligeable des établissements (19,5% au 31 décembre 2017, selon le répertoire SIRENE), il représente une proportion marginale d'emplois (2,4%).

Le tissu économique de la CC ACVI se caractérise par ailleurs par une forte proportion de TPE (Très Petites Entreprises, moins de 10 salariés) : 97%, contre 95% à l'échelle régionale. 22% des établissements du territoire intercommunal n'ont aucun salarié.

La CC ACVI est marquée par un certain dynamisme économique, comme en témoigne le fait que 683 entreprises ont été créées en 2020 et 849 en 2021 (dont 612 individuelles).

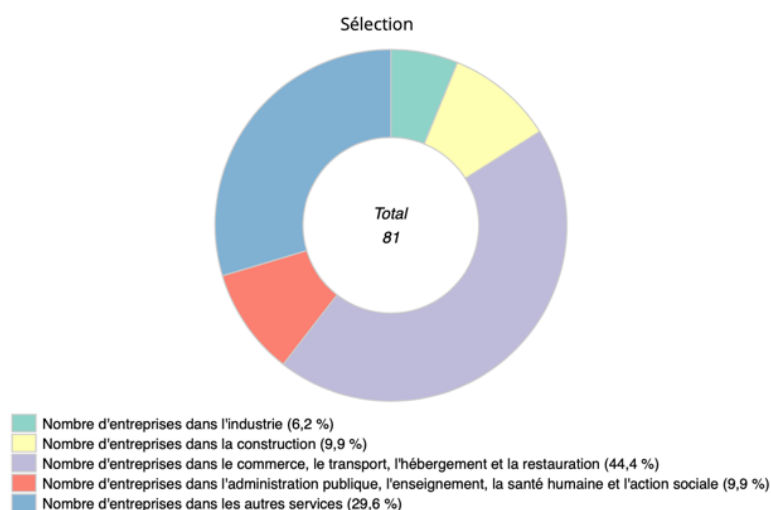
2.4.2 L'activité économique et l'emploi à Cerbère

Le tissu économique de Cerbère distingue :

- Le tissu économique local, à savoir les commerces de proximité ou l'artisanat : coiffeur, boulangerie, magasin d'articles de sport, supérettes, tabac ...
- Les offres de services couverts par les entrepreneurs en bâtiments : plombier, gros-œuvre/maçonnerie, électricien.

Des restaurants pour certains saisonniers, viennent compléter l'offre de service présente dans la commune.

En 2020, hors agriculture, la majorité des entreprises présentes sur le territoire communal proposent du service aux particuliers ou aux entreprises (32). Le domaine de la construction représente 8 entreprises. Les commerces, transport, hébergement et restauration 36. L'industrie en totalise 5.



23,4% des entreprises n'ont pas de salarié. Le phénomène est observable aussi bien à l'échelle communale (23,4%) qu'au niveau intercommunal (22%). De plus, à Cerbère, 57,4% des entreprises ont 1 à 9 salariés ce qui est inférieur la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et l'Illibéris (67,6%).

L'agriculture et notamment la viticulture reste un secteur d'activité important sur la commune notamment parce qu'elle fait partie de l'AOC Banyuls-Collioure s'étendant sur 4 communes et sur une superficie de 1 300 hectares pour une production moyenne de 25 000 hectolitres de vin par an. La surface viticole de la commune avoisine les 40 hectares et la part des territoires agricoles est de 14,3%. La commune travaille à réduire les phénomènes de friches agricoles grâce à la mise à disposition de son parcellaire vacant, la mise en place d'un itinéraire culturel de la vigne, la promotion des productions locales ainsi que la mise en œuvre des conditions nécessaires pour attirer les nouveaux exploitants.

Aussi, la plateforme ferroviaire et gare de fret constitue une activité économique majeure pour la commune et singulière au vu de la position géographique de Cerbère à l'écart des très grands pôles urbains. Trois entreprises ferroviaires utilisent le site notamment Transfesa et Euro Cargo Rail. Malgré

ça, le fret ferroviaire est en diminution depuis une trentaine d'année. Le développement de ses activités doit se poursuivre et participer à répondre aux enjeux locaux, régionaux et nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre en privilégiant les transports propres. Le renforcement de l'activité ferroviaire est également une opportunité particulièrement intéressante pour Cerbère comme pour la CC ACVI d'accroître leur rayonnement économique et conforter l'attractivité du territoire.

2.4.3 L'activité agricole et viticole, un atout économique à valoriser

La viticulture est un élément central, de par la place qu'elle occupe dans le paysage de la commune et de l'importance des appellations de ses vins. Ces espaces doivent faire l'objet d'une préservation et d'une valorisation. Cette valorisation peut passer, par exemple, par la mise en place d'un itinéraire culturel de la vigne pédagogiques. Seulement 20% du territoire de la commune peuvent être considérés comme constructibles, le reste étant marqué par un paysage montagneux parsemé de vignes plongeant dans la mer.

Les axes de travail envisagés par la mairie concernant cette thématique sont les suivants :

- Mettre en œuvre les conditions nécessaires pour attirer de nouveaux exploitants
- Mettre à disposition le parcellaire vacant de la mairie
- Promouvoir les productions locales et trouver les points de convergence entre tourisme et agriculture
- Mettre en place un itinéraire culturel de la vigne
- Soutenir la défense du cru de Banyuls-Collioure
- Mener une réflexion sur le développement de nouvelles pratiques culturelles comme le Nopal (cactus) en partenariat avec Cerbere Cactus qui est une jeune association.

2.4.4 Un cœur de ville dynamique en proie au délaissement

Le cœur de ville de Cerbère accueille un tissu de commerces et services de proximité essentiel aux habitants et aux visiteurs. On distingue :

Les services : coiffeur, restaurant, banque, hôtel.

Les équipements publics : poste, mairie, école, police municipale, office du tourisme, gymnase.

Les commerces : supérettes, boulangerie, tabac.

L'accès à ces commerces et services de proximité est aujourd'hui contraint par des capacités de stationnement réduites en haute période estivale. La structuration d'un réseau de mobilités douces à l'échelle de l'ensemble du village vers le centre-ville, y compris depuis Peyrefite, permettra de soutenir l'accès aux activités économiques du cœur de Cerbère par une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle (parking du Russe)

Notons également que le caractère saisonnier de commerces comme la supérette et certains restaurants, présente un risque de sous-fréquentation du centre-ville hors saison. La pérennisation des activités économiques à l'année est un enjeu majeur pour Cerbère afin de renforcer son attractivité résidentielle mais aussi permettre un développement touristique durable basé sur les activités de pleine nature retro-littorales (randonnées...).

EMPLOIS ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un tissu économique en cœur de ville à préserver ➤ De nombreux agriculteurs et viticulteurs sur le territoire ➤ Un pôle économique singulier avec la gare de Fret ferroviaire internationale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accessibilité aux commerces et services contrainte par le manque de stationnement et par la saisonnalité de certains services ➤ Des espaces publics à revaloriser ➤ Manque de visibilité des agriculteurs locaux
Opportunités	Menaces

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un pôle économique secondaire dans la CC ACVI à fort potentiel de développement ➤ Une répartition équilibrée des activités en cœur de ville ➤ La présence d'un important tissu d'agriculteurs et de viticulteurs à valoriser grâce à plusieurs dispositifs (réduction des friches agricoles, parcours sur la vigne...) ➤ Plateforme logistique sur le réseau ferroviaire qui peut être développée 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Délaissement des activités du cœur de ville faute d'accessibilité renforcée (cheminements piétons, terrasses, places...) ➤ et du caractère saisonnier de certains ➤ Maintien d'une faible visibilité des agriculteurs locaux et faible développement de leurs exploitations
<p>ENJEUX IDENTIFIÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revaloriser les espaces publics du cœur de ville pour inciter leur pratique et la fréquentation des commerces et services du village • Donner de la visibilité aux producteurs locaux et valoriser les productions agricoles du territoire • Renforcer l'offre de services 	

2.5 Une offre de services de première nécessité au rang d'un pôle secondaire

2.5.1 Une offre de services et d'équipements assez faible et saisonnière

L'offre culturelle et sportive de Cerbère est principalement développée sur la période de mi-juin à mi-septembre autour des activités de mer et de nature. La commune souhaite développer l'offre autour des activités de pleine nature dans son arrière-pays afin d'une part prolonger et pérenniser la période d'activité saisonnière et d'autre offrir une alternative et complémentarité aux activités nautiques et assimilées.

Les services et équipements publics de Cerbère sont nécessaires aux habitants de la commune pour leur assurer l'accès aux services minimum de proximité. La proximité avec la frontière espagnole et ses commerces fait que l'on retrouve de nombreux mouvements entre ces deux zones et des coopérations avec Portbou s'organisent. Ces coopérations sont liées à des comportements spontanés des habitants qui vont facilement en Espagne pour faire les courses, mais également à des dynamiques entre les communes (projet de musée-bibliothèque Walter Benjamin). L'offre en équipements est cohérente avec les besoins de la population (équipements de santé, gymnase, stade, bibliothèque...). L'offre en services publics n'est pas suffisante comparée aux besoins de la population. Les effectifs de la mairie ne sont pas suffisants en termes d'assistance à la vie courante et l'assistant social de la Maison Sociale de Proximité d'Argelès-sur-Mer n'est présent que deux jeudi par mois à Cerbère et une infirmière psychiatrie qui intervient une journée par mois. Il n'y a pas de maison France service à Cerbère.

Pour parfaire son offre en équipements, la commune souhaite redonner vie à la piscine du centre de Peyrefite. Ce nouvel équipement participera au rayonnement et à l'attractivité de Cerbère tant côté français qu'espagnol et ancrera davantage la commune dans son rôle de centralité.

Les équipements scolaires sont ciblés à l'échelle communale pour faire l'objet d'une rénovation progressive afin de les adapter à la demande et de proposer des installations qualitatives tenant compte des enjeux en lien avec la transition énergétique. La volonté est également de mettre en place une dynamique d'enseignement tournée vers l'avenir et tenant compte des évolutions connues en matière de nouveaux modes de pédagogie et de communication. La commune travaille sur la fusion des écoles au sein de l'école maternelle en accord avec l'inspection académique qui permettra notamment à terme de réduire les dépenses énergétiques (moins de locaux chauffés entre autres).

Équipements et services publics

La mairie est située dans le centre historique. Les habitants disposent également d'un Bureau d'Information Touristique Intercommunal, de services postaux, d'une police municipale, de la police de

l'air et des frontières et d'une banque qui est ouverte une demi-journée par semaine... Ces équipements sont établis dans des bâtiments pouvant faire l'objet d'une rénovation énergétique (photovoltaïque, amélioration de l'isolation, etc.). Sur la commune, il y a également une petite déchetterie située sur le secteur de Peyrefite.

La mairie ne pouvant pas répondre efficacement aux besoins de la population en termes d'assistance à la vie courante, il serait intéressant de développer une maison de service au public, les habitants vieillissants ne pouvant pas se déplacer à Banyuls-sur-Mer. Le délai de réalisation est encore à définir.

Les services et équipements de santé

La commune dispose d'une maison médicale qui regroupe des services complémentaires à ceux des communes à proximité. On retrouve deux médecins, un pharmacien, un kinésithérapeute. Cette maison médicale est très fréquentée, particulièrement par les nombreux retraités français résidant en Espagne.

L'ancien centre médical Cap Peyrefite a été reconverti en centre médico-social accueillant 109 résidents en situation de handicap répartis dans 4 établissements et 110 salariés.

Les équipements scolaires et périscolaires

Sur la commune :

- On ne recense pas de dispositif d'accueil pour les enfants (crèche ou autre) sur le territoire. La commune qui envisage la création d'une maison d'assistantes maternelles.
- On recense l'école primaire Jean Jaurès et l'école maternelle Jean Fortuné dont les effectifs sont en baisse régulière posant la question du maintien des classes.

La question de la fusion et de la rénovation des deux écoles se pose, la maternelle n'étant occupée que par une seule classe regroupant tous les niveaux. La commune envisage la fusion des écoles Jean Fortuné et Jean Jaurès à l'horizon 2024 pour faire face à la baisse des effectifs scolaires et réduire par 2 environ les coûts d'exploitation (chauffage, électricité...).

Les équipements religieux

La commune dispose d'une église située dans le centre historique qui est propriété du diocèse.

Les équipements socio-culturels

Dans cette catégorie, la commune dispose de peu d'équipements. 2 salles sont réservées au CLAE dans l'école maternelle Jean Fortuné.

Les équipements ludico-sportifs

La commune dispose d'un gymnase municipal construit dans les années 1960 en front de mer. Elle souhaite rénover ce gymnase qui a souffert des aléas climatiques (vent, vagues, sel...). La commune est située dans le périmètre du PPRN comportant des risques naturels d'inondation et de submersion marine. En front de mer, le gymnase peut donc être exposé à certains épisodes climatiques.

2.5.2 Les activités culturelles, de loisirs et le tissu associatif

La commune, de par son environnement naturel remarquable, dispose de plages et des activités nautiques associées ainsi que d'un sentier sous-marin dans la réserve marine. Elle dispose également de chemins de randonnées pédestres (découverte de dolmen et de menhirs), de la crique de Peyrefite... Pour accompagner ces nombreuses activités nautiques, on retrouve un club de canoé kayak, un club de snorkeling, un club de plage et également un club de plongée.

Le potentiel de développement des activités sportives et de loisirs est important, en particulier pour la plongée sous-marine et les activités de pleine nature dans l'arrière-pays. La commune souhaite s'engager dans cette direction afin de prolonger la saison touristique et contribuer à la vitalité et au rayonnement de Cerbère.

Cerbère compte 29 associations (loi 1901). On retrouve des associations sportives, des associations liées à l'événement et à l'organisation des activités diverses.

2.5.3 La CC ACVI, engagée dans le développement et la valorisation du patrimoine et de la culture

La Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès porte une politique culturelle attractive et qualitative sur l'ensemble de son territoire.

Le territoire regorge de sites remarquables, notamment du fait de sa position géographique en front de mer, de son riche passé et futur viticole, etc. Plusieurs projets emblématiques mêlent culture et patrimoine sont en cours de développement par la CC ACVI :

- La démarche Grands Sites Occitanie avec le site « Collioure en Côte Vermeille ».
- Le programme Destination Pyrénées-Méditerranée qui comporte 7 bureaux d'information sur le territoire pour renseigner les touristes sur les activités à faire (randonnée pédestre/ géotrek...).
- L'institut régional de Sommellerie (Banyuls-sur-Mer et Thuir) : création d'un pôle dédié à la viticulture locale pour participer activement à la promotion des « vins d'ici » et à la redynamisation du marché.
- La valorisation culturelle et touristique du phare du Cap Béar (Port-Vendres).

La CC ACVI souhaite également mettre en avant sa culture grâce à plusieurs actions. Tout d'abord faire reconnaître la destination Art & Histoire grâce au label « Ville ou Pays d'art et d'Histoire » pour l'exceptionnalité du patrimoine construit dont les paysages viticoles et naturels du territoire. Ensuite, valoriser la langue et la culture catalane par le développement des interventions et des actions culturelles au sein des établissements culturels et scolaires.

L'offre culturelle de la CC ACVI est également très complète et diversifiée : lectures, fêtes, musique, théâtre, conférences, danse, etc.

Cerbère participe activement à cette politique intercommunale de valorisation du patrimoine et de la culture avec notamment la volonté de mettre en avant le patrimoine historique de la Gare et du front de mer, l'élaboration d'un Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier.

OFFRE DE SERVICES ET ÉQUIPEMENTS	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence d'une offre de services complète vecteur de centralité au sein de la CC ACVI ➤ Présence de nombreuses activités sportives de nature (mer et montagne) ➤ Maison médicale qui regroupe plusieurs professionnels de santé 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Équipements à valoriser et adapter aux besoins actuels ➤ Manque d'accessibilité à certains équipements ➤ Manque d'évènements emblématiques générateurs de notoriété
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Empreinte culturelle forte à développer (culture catalane), favorable au lien social communal et intercommunal ➤ Un pôle sportif en capacité d'être enrichi d'une nouvelle offre pour maintenir son attractivité (rénovation du gymnase communal, pédagogie sur la biodiversité marine...) ➤ Mettre en place des événements touristiques et sportifs pour renforcer l'attractivité de la commune ➤ Rénover certains équipements publics 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fuite de la population vers des équipements plus modernes et accessibles ➤ Fuite de la population sédentaire de par le caractère saisonnier de nombreux commerces ➤ Perte de rayonnement à l'échelle intercommunale par manque de diversification et enrichissement de l'offre culturelle
ENJEUX IDENTIFIÉS <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des équipements publics, notamment des écoles, du gymnase communal (accessibilité, performances énergétiques, mises aux normes...) 	

- Développer l'offre d'équipements sportifs, ludiques et les services publics (crèche...)
- Développer les services

2.6 Un patrimoine naturel et historique support d'une attractivité touristique à conforter

2.6.1 Une richesse patrimoniale qui caractérise l'identité locale à valoriser

La commune possède un patrimoine bâti de qualité. Cet héritage est concentré principalement dans le noyau historique caractérisé par un bâti dense. La commune se développe principalement à l'époque moderne grâce au grand chantier ferroviaire qui emploie une grande quantité de main d'œuvre. À cette époque (18^{ème} siècle), 800 personnes peuplent désormais Cerbère. C'est à partir de ce moment-là que la commune commence à se développer.

Ce patrimoine architectural remarquable et varié évoque tour à tour l'histoire d'un paysage marqué par la présence de la mer, axe de passage jusqu'à l'Espagne et à dominante viticole jusqu'à nos jours.

Le centre historique proche de la plage de Cerbère constitue à lui seul un formidable patrimoine culturel. Ce noyau ancien offre une image cohérente dans son implantation, homogène dans ses proportions et dans l'utilisation de ses matériaux. Il expose une architecture de qualité et représente une partie importante de l'histoire de la commune dont l'implantation du centre-ville fut contrainte par la présence des voies ferrées à l'ouest, du relief des Albères et de la mer.

La gare SNCF est présente en limite ouest de l'espace urbain du centre-ville, nichée dans un écrin de verdure au pied des Albères, elle est un élément très important au sein de la commune.

La commune compte un élément protégé au titre de la loi relative aux monuments historiques et plusieurs éléments qu'on peut qualifier de « patrimoine ordinaire ».

Ces éléments sont au cœur de l'identité locale de la commune :

- L'Hôtel du Belvédère du rayon vert est classé monument historique
- Le phare solaire du cap cerbère
- Les maisons de transitaires (Maison Massot)
- Le gymnase communal
- L'école Jean Jaurès
- Le château du Pic Querroig
- Les dolmen et menhirs de Peyrefite

L'hôtel du Belvédère du rayon vert

L'hôtel du Belvédère du rayon vert fut construit entre 1928 et 1932 par l'architecte Léon Baille. Il est classé monument historique depuis 2002 après avoir fait partie de l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de 1987 à 2002. C'est la première construction en béton armé du monde. Face à la mer et proche de la gare, son emplacement lui permettait d'accueillir les nombreux voyageurs attendant l'obtention d'un VISA pour l'Espagne. Le style architectural remarquable du bâtiment est novateur pour les années 1920 et est inspiré de l'architecture navale. L'hôtel contient un restaurant, un casino, une salle de bal et de spectacle ainsi qu'un court de tennis sur le toit.



Hôtel du Belvédère du rayon vert – Sources : Guides-hotels-France.fr

Phare solaire du cap Cerbère

Le phare solaire est situé sur le Cap Cerbère au Sud du centre-ville. Il est alimenté grâce à des panneaux solaires pour ne pas dénaturer le paysage à cause des installations électriques aériennes. Il est le dernier phare avant la frontière avec l'Espagne. Il permet de faire une halte sur un sentier de randonnée (sentier du littoral).



Phare solaire du Cap Cerbère – Sources : France bleue

Le gymnase communal

Le gymnase communal en front de mer est situé dans l'anse de Cerbère au centre du village. Construit en 1960, il nécessite actuellement des rénovations suite à son exposition aux aléas climatiques (vent, vague, sel ...). Sa façade la plus détériorée est aussi la plus atypique. Elle est entièrement vitrée (verre blanc) et composée de plusieurs carreaux de différentes tailles, cela en fait un bâtiment original dans le centre-ville.



Gymnase – Sources : Google maps

L'école Jean Jaurès

L'école Jean Jaurès construite dans les années 1930 est située au centre-ville, Avenue Maréchal Joffre, face à la mer. Le bâtiment doit subir des travaux de remise en état et est exposé aux risques de submersion marine. Les classes et espaces d'enseignements sont situés à minima au premier étage du bâti, le risque de submersion marine est donc atténué de ce fait. Typique des années 30, son architecture reste caractéristique et intéressante et il a récemment été classé « Label Architecture Contemporaine Remarquable » (le 30 mars 2023). Pour l'heure, aucun travail n'a encore été engagé concernant la remise en état de ce bâtiment mais les discussions devront se faire de concert avec la DDTM et la DRAC.



Ecole Jean Jaurès – Sources : Google maps

L'Eglise de la Transfiguration du Saint-Sauveur

L'Église de la Transfiguration-du-Saint-Sauveur est située au cœur du centre-ville proche du front de mer. Elle dépend du diocèse de Perpignan-Elne. Elle a été construite en 1884 peu après le développement soudain de la commune suite au chantier ferroviaire. Elle fut financée en grande partie par la vente du vin ce qu'en témoigne la frise de la rosace en forme de feuille de vigne sur la façade principale. Deux rosaces à l'est et à l'ouest éclairent donc l'Église. Sa façade face à la mer est de couleur rose, s'intégrant parfaitement au sein des constructions colorées du vieux village. Un office est donné tous les samedis ou participent entre 30 à 50 personnes. Son usage est exclusivement religieux.



Eglise Saint-Sauveur – Sources : Communes.com

Le château du pic Querroig

Ce château en ruine médiévale est situé sur un pic qui marque la limite entre les trois communes de Cerbère, Banyuls-sur-Mer et Portbou. Il est inscrit comme monument historique depuis 2016. On y distingue encore la tour ronde qui se tient au centre. Ce château ne relève pas de la propriété communale et se situe dans la forêt domaniale. La commune souhaite entamer une rénovation de la Tour. Tous les travaux de l'association Salvem Querroig qui s'implique dans la protection et la restauration du château sont suivis par la DRAC.



Le château du pic Querroig – Sources : Catalunyaventure.com

2.6.2 Un patrimoine naturel riche et diversifié

Le patrimoine naturel de Cerbère est remarquable. Entre mer et montagne (le point culminant est le pic de Querroig à 643 mètres d'altitude dans le massif des Albères), le territoire est fortement marqué par ses paysages qui contraignent aussi son urbanisation.

Ce patrimoine naturel remarquable est aussi marqué par une grande diversité faunistique et floristique. La commune accueille la réserve marine de Cerbère-Banyuls, le Parc Naturel du Golfe du Lion, des zones Natura 2000 et ZNIEFF de type I et II. De nombreuses espèces protégées y sont présentes et souvent méconnues. C'est pourquoi la commune a le projet de mettre en place des ateliers sur la biodiversité marine.

2.6.3 L'appui du territoire : multiplicité des actions en faveur de la mise en valeur du patrimoine

Fort de son patrimoine riche et diversifié, l'intercommunalité souhaite obtenir le label « Ville ou Pays d'art et d'Histoire » attribué par le ministère de la Culture. Sur la période 2022-2032, la CC ACVI montre une volonté d'élaborer un Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier accompagné de projets transfrontaliers. On peut citer le développement du projet de médiathèque transfrontalière sur la commune de Cerbère mais aussi de nombreux projets pour la promotion du patrimoine intercommunal. En parallèle, la commune porte certaines ambitions de valorisations, qui se retrouveront traduites par des actions concrètes (valoriser le patrimoine historique de la Gare et du front de mer à Cerbère, sans oublier la place de la République en plein cœur du village).

2.6.4 Une attractivité touristique à conforter et pérenniser

Avec de nombreux atouts, dont une richesse patrimoniale et naturelle remarquable et un cadre de vie agréable, l'offre touristique de Cerbère est assez développée malgré la problématique de la saisonnalité :

- Dans le centre-ville on compte deux hôtels restaurants, quatre bars restaurants et deux résidences de vacances ainsi qu'un port de plaisance (170 anneaux) ouvert de mai à septembre. Les deux villages vacances du centre comptent 22 appartements pour l'Établissement Plein Air Finances (ministère des finances) contenus dans deux bâtiments différents et 12 appartements pour la résidence Victor Jarra. Une des résidences situées sur la commune va prochainement être mise à la vente par l'État qui en est le propriétaire et qui se sépare d'une partie de son patrimoine immobilier. La commune souhaite éventuellement se positionner pour un rachat partiel ou total en fonction de ses capacités à investir (2 lots avec F2 et F3). Le projet futur pourrait être de proposer de l'hébergement de type gîte ouvert tout au long de l'année mais le projet est encore en réflexion. L'EPF Occitanie pourrait le cas échéant apporter son concours et être un soutien important pour la commune si le projet se révèle à vocation sociale et non touristique comme il est prévu à ce jour. En effet, la crainte d'un rachat par un opérateur immobilier privé, serait l'abandon des logements hors période estivale ou le reconditionnement des logements en F4 ou F5 destinés, à terme, à la vente.
- Sur la zone de Peyrefite (3 km du centre-ville), on compte une résidence de vacances, de nombreux hébergements en location, deux restaurants, un village vacances de 242 (les Aloés) et un camping municipal.

Les activités proposées sur la commune sont en lien avec la saisonnalité (nature, mer...), elles sont donc concentrées sur la période de juin à septembre. La commune souhaite donc allonger la période d'activité saisonnière en proposant des offres d'hébergements et d'animations différentes tournées vers d'autres disciplines (viticulture, production de cactus, VTT...).

La route d'Espagne (D914), qui traverse l'entièreté du territoire communal est également un atout touristique pour Cerbère. Son parcours traverse les Albères et autres espaces naturels de grande qualité et d'une grande diversité écologique. Le département des Pyrénées-Orientales vient de finaliser les travaux d'élargissement et de mise en sécurité de la D914 sur la portion Banyuls-sur-Mer / Peyrefite rendant plus favorable la fréquentation de cet axe majeur aux nombreux cyclistes (sportifs et loisirs occasionnels et très occasionnels).

Un des bureaux de l'office de tourisme intercommunal se situe à Cerbère et les vacanciers s'établissant dans la commune le font principalement pour sa proximité avec la mer, l'Espagne et les points d'intérêts alentours (plages, criques, arrière-pays des Albères, sites patrimoniaux remarquables, randonnées...); pour son caractère multipolarisé. Le secteur de la plongée sous-marine tend également à se développer, boosté par le cadre remarquable qu'offre la réserve marine de Cerbère-Banyuls. La commune et la CC ACVI souhaite accompagner le développement de cette pratique dans la mesure où elle permet de respecter les milieux marins et d'étaler la saison touristique au-delà des mois de juillet et août avec les activités balnéaires.

Pour pérenniser cette activité touristique et ne pas la mettre en danger, l'objectif du projet de territoire de la CC ACVI est d'accompagner la création d'une offre de logement pour les saisonniers (tourisme, agriculture).

Des travaux de création et d'aménagement d'une voie verte entre le centre de la commune et la zone de Peyrefite sont en réflexion. Le tracé de 3 km, reliant les deux parties de la commune les plus peuplées, permettra ainsi de valoriser les mobilités douces et le cyclotourisme, qu'il faudra également développer dans l'arrière-pays. Le développement des mobilités douces s'accompagnera de la création d'une zone de covoiturage pour les personnes se rendant à l'extérieur de la commune.

Par ailleurs, la CC ACVI, également dans le cadre de son projet de territoire, va renforcer l'offre de cheminements doux en s'appuyant sur le schéma des mobilités en cours d'élaboration au niveau du Pays.

Une interconnexion entre ces différents aménagements cyclables et le nouveau maillage viaire présente une opportunité de renforcement de l'attractivité et la visibilité touristique de Cerbère.

L'usage du train est un élément important dans la dynamique touristique. Un trajet Perpignan-Cerbère dure 2h en bus et 1h en voiture contre 40 minutes en train. La gare de Cerbère possède plusieurs installations pour accrocher ou déposer son vélo (abris sécurisé). Une liaison entre les deux modes de transport est donc possible même s'il faut noter le manque d'aménagement cyclable au sein de la commune. Le train est également un atout dans la pratique touristique du territoire. Il permet la randonnée itinérante notamment sur les chemins côtiers, la visite de village en village sans voiture...

2.6.5 Le vignoble, un patrimoine à valoriser

La viticulture constitue un patrimoine à part entière dans la commune. Implantée sur les coteaux pentus, le vignoble s'étage sous forme de terrasses cultivées qui en fait une singularité et un atout touristique. Aujourd'hui, ce patrimoine est menacé par la déprise agricole et les difficultés induites par la récolte du cru Banyuls-Collioure dont Cerbère fait partie. En effet, la culture de la vigne souffre de l'impossibilité de mécaniser les exploitations (vendanges manuelles). Cela induit également un manque de relève et de repreneur pour les exploitations agricoles et un enrichissement marqué de certaines parcelles. En conséquence, la cave coopérative du cru Banyuls-Collioure est elle aussi en difficulté alors qu'elle représente 70% de la production de vin de l'appellation.

La mise en valeur du vignoble est porteuse d'attractivité touristique. Sa mise en valeur constitue une action favorable à son maintien, mais aussi à la préservation de l'identité du vignoble organisé en terrasse sur les coteaux pentus.

L'État, la Région, le Département et la Communauté de Communes sont de fort soutien à la filière. Notre Communauté de Communes et celle des Aspres ont créé avec le soutien de la Région l'institut régional de sommellerie Sud de France. Les sites choisis sont le Mas Reig à Banyuls-sur-Mer et les caves Byrrh à Thuir ce qui apportera une meilleure notoriété et lisibilité à nos territoires viticoles. L'objectif étant de promouvoir nos produits et relancer l'activité.

PATRIMOINE ET TOURISME	
Atouts	Faiblesses
➤ Richesse du patrimoine historique communal singulier (monuments, architecture, histoire...)	➤ Offre d'hébergements et de commerces touristiques à conforter

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Richesse de l'environnement naturel source d'attractivité touristique ➤ La route de l'Espagne ➤ Camping municipal et hôtel municipal 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un cœur de ville à valoriser, de même que certains bâtiments publics emblématiques ➤ Difficulté du cru Banyuls-Collioure
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une situation géographique favorable à un développement du tourisme et d'une économie touristique ➤ Développer encore plus de services ce qui apportera des retombées touristiques et économiques sur tout le territoire ➤ Agrandir la période touristique grâce à des activités de plein air et de nature ➤ Développer d'autres activités touristiques et sportives (vtt électriques...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite de la dégradation de plusieurs bâtiments notamment à cause des aléas climatiques ➤ Désintérêt touristique après la période estivale après septembre
<p>ENJEUX IDENTIFIÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le patrimoine bâti historique, et tout particulièrement l'hôtel Belvédère du Rayon vert (monument classé). • Valoriser le patrimoine naturel (mer et montagne) en développant un tourisme responsable comme le cyclotourisme par exemple. • Faire du cœur de ville un lieu d'attractivité touristique et résidentielle et restituer son intérêt patrimonial. 	

2.7 Cerbère et le tournant de la transition écologique et énergétique

2.7.1 La transition écologique et énergétique à l'échelle intercommunale

La question de la transition écologique et énergétique et de manière plus générale de préservation de l'environnement est abordée à l'échelle intercommunale qui a adopté il y quelques mois son Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET). À terme, l'objectif principal est de mettre en œuvre un plan d'actions et des solutions locales pour accélérer la transition énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, favoriser les énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air... Ce PCAET prendra en compte de nombreuses thématiques : mobilité, urbanisme, habitat, activités économiques, etc. Pour l'heure, la synthèse a été effectuée, elle va permettre un résumé des actions à mettre en place.

L'objectif est donc d'inscrire la collectivité dans l'ambition régionale de devenir territoire à énergie positive d'ici 2050. Le premier pallier à atteindre d'ici 2030 est la baisse de la consommation d'énergie de 18% par rapport à 2015, la baisse de gaz à effet de serre de 27% par rapport à 2013 et l'augmentation de la production d'énergie renouvelable de 108 GWh par rapport à 2015.

Par ailleurs, l'intercommunalité est impliquée dans plusieurs actions comme la mobilité (décarbonée), la production d'énergie renouvelable, l'agriculture, la résilience du territoire...

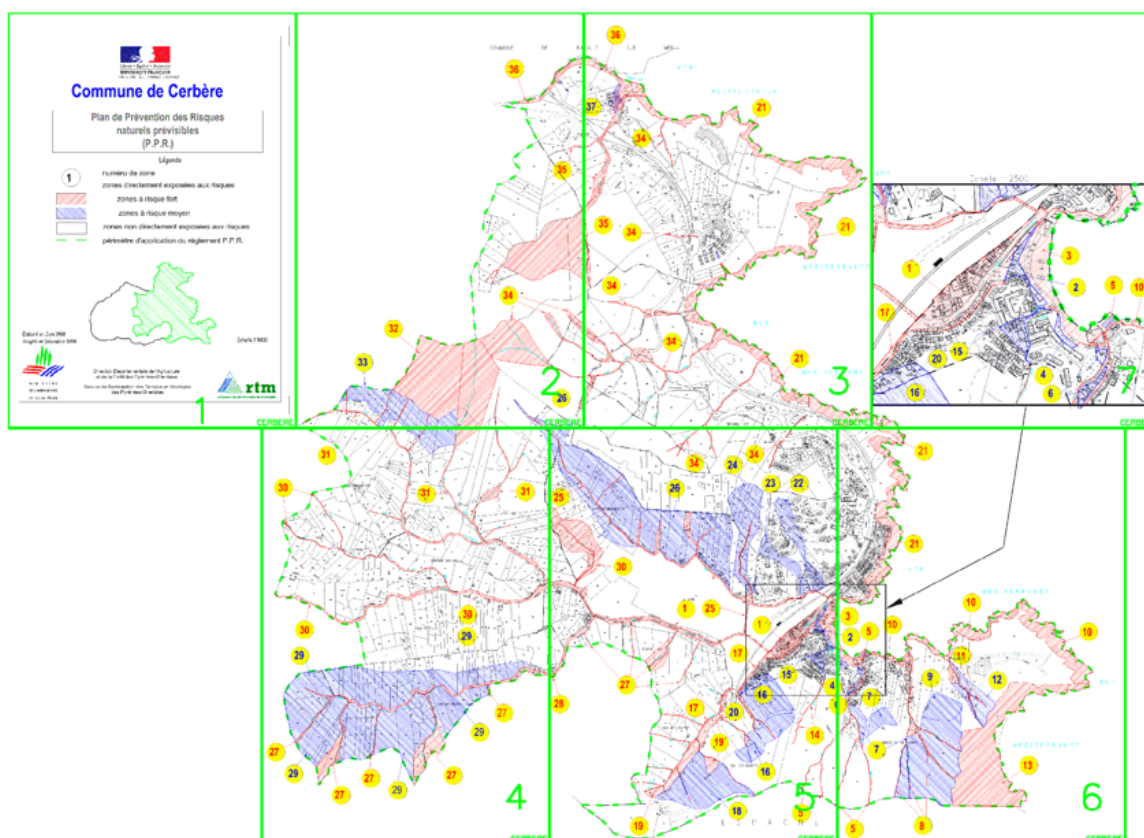
À l'échelle intercommunale toujours, on cherche l'amélioration de l'accès à l'information concernant la rénovation énergétique et l'accompagnement technique et financière pour les particuliers concernant leurs projets de rénovation.

La question de la réduction des déchets est abordée au sein du programme territoire économe en ressources, dans lequel une feuille de route, divisée en actions, doit permettre de répondre aux objectifs de réduction des déchets.

2.7.2 Les risques, la transition écologique et énergétique à l'échelle communale

Au niveau local, la commune de Cerbère souhaite effectuer les rénovations énergétiques de ses bâtiments communaux et lancer des travaux pour protéger le front de mer des risques de submersion

marine. A ce jour, un premier travail sur le trait de côte sableuse a été engagé par les services de l'Etat et les collectivités. Des réflexions pour la côte rocheuse devrait débuter prochainement. De plus, un plan d'évacuation Tsunami a été établi. En effet, le front de mer subit, notamment durant l'hiver, des tempêtes qui entraînent la dégradation des installations et la mise en danger des personnes à proximité (vagues submersives, inondations...). La carte du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles datant de 1998, nous montre un front de mer en zone à risque fort.



Carte du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles – Sources : PLU Cerbère

Le parc immobilier communal est vieillissant. Il représente d'importantes dépenses énergétiques en chauffage et éclairage du fait d'une mauvaise isolation thermique notamment. Un programme d'amélioration énergétique des bâtiments communaux est à venir. De même, des dispositions permettant de réduire les dépenses et l'impact énergétique des bâtiments, qu'ils soient anciens ou neufs sont intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2021.

La commune dispose d'une borne de recharge pour véhicules électriques qui participe au développement de l'électro-mobilité. L'augmentation des installations doit être prévue dans les futurs aménagements d'espaces publics, en création comme en requalification.

La commune porte également une réflexion sur sa propre production d'énergie (installations de panneaux solaires sur le camping et autres bâtiments).

La commune et l'intercommunalité portent également différents projets d'itinéraires cyclables ou d'amélioration des conditions de déplacement en mobilités douces. Ils devraient contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

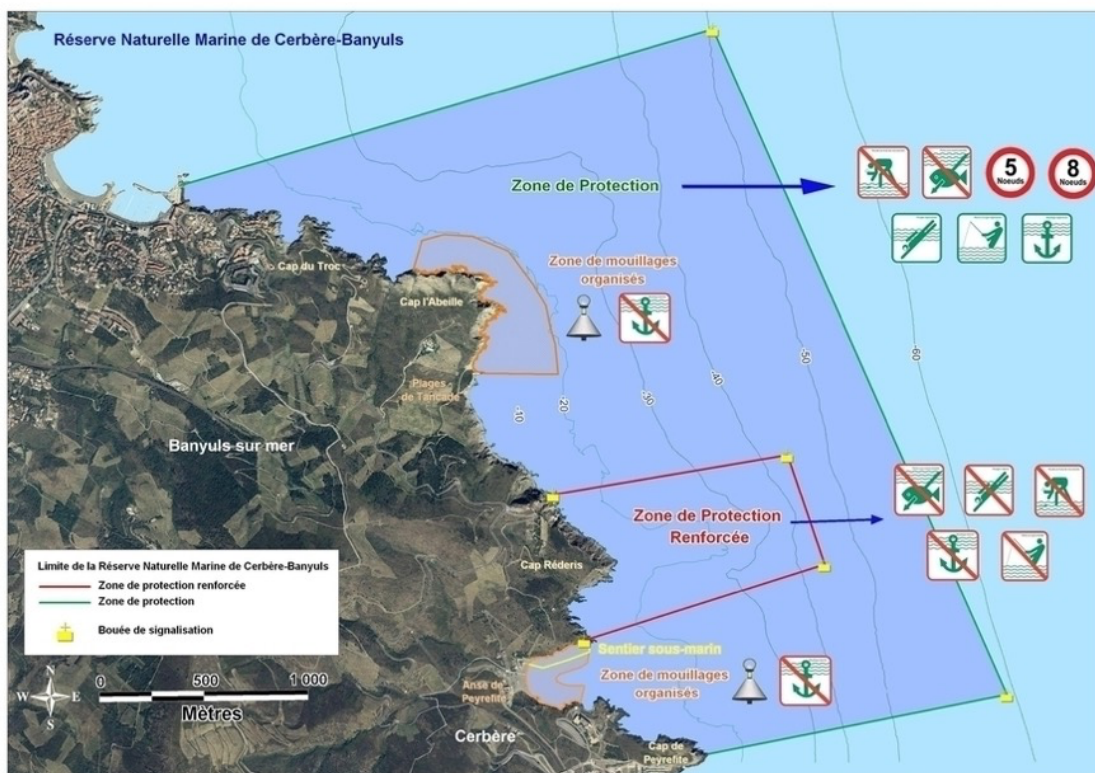
Les actions promues par la commune de Cerbère s'intégreront dans le cadre du Plan Climat Air-Énergie Territorial de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus avec qui elle travaillera en collaboration.

2.7.3 La réserve de Cerbère-Banyuls, un patrimoine naturel à préserver

La commune est en partie concernée par la réserve naturelle nationale de Cerbère-Banyuls, la première réserve marine de France créée en 1974, qui couvre 650 ha sur environ 6,5 km de côte et 2 km de large. Elle a été créée par le Département et les communes de Cerbère et Banyuls-sur-Mer.

Elle est actuellement gérée par le département des Pyrénées Orientales. Elle court du port de Banyuls-sur-Mer jusqu'au Cap de Peyrefite à Cerbère. On a pu recenser plus de 500 invertébrés comme l'Oursin violet, le Doris dalmatien, l'Eponge pierre... On y trouve de nombreuses espèces de poissons et poulpes comme la daurade, l'hippocampe... De manière plus exceptionnelle, le Requin pèlerin, le Grand dauphin et la Tortue caouanne fréquentent cette zone de la côte. Un projet d'extension du périmètre est à l'étude.

Sans attendre l'extension de cette zone protégée, la commune souhaite agir contre la sur-fréquentation littorale et maritime au sein de la réserve et de son extension à venir. En ce sens, elle souhaite mettre en place de nouvelles restrictions pour le mouillage des bateaux dans certaines anses et criques prisées en été afin de préserver la faune et la flore marine (herbiers de posidonie notamment). Actuellement, l'ancrage des bateaux est autorisé (hors Posidonies et Coralligène) dans la réserve, excepté dans la zone de Protection Renforcée qui est le Cap Réderis.



Carte de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls – Sources : Cerbère-tourisme.com

TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une richesse naturelle source d'énergie renouvelable (soleil, vent...) ➤ Une diversité de producteurs soucieux de développer les circuits courts ➤ Un site naturel remarquable pour la plongée sous-marine 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Insuffisance du maillage de mobilité douce ➤ Un tissu bâti ancien peu performant énergétiquement ➤ Manque de visibilité des agriculteurs locaux ➤ Un territoire contraint et fortement exposé aux risques naturels
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une mobilité décarbonée avec le renfort du transport ferroviaire ➤ Dynamique d'un territoire producteur d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence ou manque d'attractivité des modes alternatifs à la voiture entraînant une augmentation des GES

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dynamiques agricoles en faveur des circuits courts et promotion de la viticulture ➤ Mise en place d'un PCAET par la CC ACVI ➤ Dynamique des mobilités douces ➤ Rénovation énergétique des bâtiments communaux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien du niveau actuel des déperditions énergétiques dans le bâti ancien et communal ➤ Mobilités douces peu développées qui entraînent l'augmentation de l'utilisation de la voiture ➤ Surfréquentation de la réserve marine et dégradation des milieux
<p>ENJEUX IDENTIFIÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à niveau et développer les infrastructures de mobilités douces, à l'échelle communale et intercommunale • Renforcer la sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux • Favoriser l'émergence des énergies renouvelables notamment du photovoltaïque en toiture • Réduire les dépenses énergétiques dans le bâti communal (rénovation énergétique) et sur l'espace public (éclairage) 	

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

Cerbère s'inscrit dans la contractualisation du Bourg-Centre Occitanie par choix et par ambition. Le territoire communal est contraint (loi Littoral, plan de prévention du risque inondation qui grève une partie du territoire communal, la richesse biodiversité avec NATURA 2000) ce qui majore les enjeux de requalification de l'enveloppe urbaine existante.

La nouvelle municipalité, consciente de la situation inextricable, a développé son programme sur les besoins d'amélioration du cadre de vie, la mise en sécurité des personnes et des biens, du soin du vivre-ensemble, du renforcement des services à la population, de la mise en valeur de l'environnement.

Pour cela, la nouvelle municipalité actionne tous les leviers, mobilise les différents acteurs. Le contrat Bourg-Centre Occitanie offre un outil et des moyens permettant de structurer, hiérarchiser, faire des choix et planifier les ambitions communales. Ces arbitrages sont opérés en fonction de la possibilité budgétaire et financière de la collectivité mais aussi en termes de priorité, d'impacts attendus sur l'environnement, la population et les biens.

Forcément, les besoins sont pléthores et les ressources fortement limitées. Les arbitrages sont nécessairement justifiés dans une double approche, à la fois globale et particulière.

L'approche particulière réside dans l'analyse des enjeux et impacts de chaque projet, sur le court, moyen ou long terme. Chaque projet, chaque axe, chaque fiche action est passée au crible et fait l'objet d'un classement (caractère impérieux voire obligatoire ou non, finançable (réalisable) ou non, finançable dans le mandat (ou hors mandat), sur combien d'année, à partir de quand).

L'approche globale réside dans une vision d'interchanger les projets et d'appréhender leurs synergies, leurs combinaisons, ainsi que l'accueil auprès de la population.

L'autre élément important permettant d'effectuer un arbitrage est la mobilisation des différents acteurs et partenaires, personnes publiques. Certains projets pourraient être retardés ou annulés car ne relevant pas de la maîtrise d'ouvrage communale. Ces données sont aussi à apprécier avant de formuler les engagements.

Toute cette matrice invite à réaliser les choix au plus juste de ce que le territoire et ses habitants ont besoin.

Il ressort de ce qui précède que la municipalité a retenu 4 axes :

- **Axe 1 : Renforcer la coopération intercommunale et transfrontalière** : cet axe vient en cohérence avec la politique de la CC ACVI dont le défi de son Projet de Territoire fixe comme orientation le « faire ensemble un territoire solidaire », avec des orientations relatives au développement de la culture et du patrimoine communs au territoire ;
- **Axe 2 : Pérenniser et consolider l'attractivité territoriale et le cadre de vie** : cet axe a un double objectif, favoriser le développement des espaces publics qualitatifs et les mobilités douces et impulser un développement économique sur le territoire ;
- **Axe 3 : Impulser la transition écologique et la rénovation énergétique** : cet axe vient directement en réponse à l'orientation du Projet de Territoire de la CC ACVI consistant à accompagner la transition énergétique et climatique, mais aussi avec la politique de la CC ACVI en cours de définition, à travers le PCAET 2019-2025 ;
- **Axe 4 : Mettre en place une politique de l'habitat** : cet axe vise à répondre aux orientations et objectifs de la CC ACVI concernant l'habitat (amélioration et réhabilitation du centre ancien) traités à la fois dans le Projet de Territoire, le SCoT et le PLH et notamment par l'intermédiaire du programme " mieux se loger 66 " et de l'OPAH ;

Axe 1 : Renforcer la coopération intercommunale et transfrontalière

Le premier axe est retenu car il est porteur d'enjeux et de cohésion sociale. Ainsi figurent parmi les projets retenus : la remise en fonction de la piscine du centre de Peyrefite, la rénovation du gymnase du centre de Peyrefite, la création d'une médiathèque transfrontalière, la création d'un musée sur le site de la gare et la remise en état du Fort transfrontalier notamment de la tour de feu (1ère action). Ce

premier axe comprend également la mise en place de parcours VTT à assistance électrique. Il inclut également le développement d'évènements week-end sport (opération de mini tour opérateur). Les impacts attendus renforceront la cohésion de la population et l'amélioration des services rendus.

Axe 2 : Pérenniser et consolider l'attractivité territoriale et le cadre de vie

L'axe deux est très ambitieux et impérieux. Il vise le maintien de l'attractivité du centre-ville pour que celui-ci ne tombe pas en déshérence, à l'abandon mais aussi de conserver un cadre de vie agréable et adapté aux modes de vie d'aujourd'hui. Il poursuit les actions d'aménagement de secteur comme le secteur Peyrefite, de gestion des mobilités (gestion du stationnement, la végétalisation, modes doux), de développement économique (développement de la plateforme logistique...). Ces actions publiques garantissent le maintien de l'attractivité de ce centre. Il possède de nombreux atouts et un charme indéniable. La valorisation touristique des sentiers et itinéraires permettra également de consolider l'attractivité du territoire tout comme l'usage appuyé du train et des transports en commun pour les déplacements au sein de l'intercommunalité et jusqu'à l'Espagne. Enfin, dans le cadre du projet de requalification du front de mer, l'objectif est aussi de favoriser la revégétalisation et de recréer des îlots de fraîcheur par le retrait du stationnement notamment. Cet objectif doit également être développé sur l'ensemble des espaces publics du cœur de village.

Axe 3 : Impulser la transition écologique et la rénovation énergétique

L'axe trois vise l'amélioration du cadre de vie et ancrer la commune dans les transitions écologiques, énergétiques, environnementale et citoyennes. Le point principal est la maîtrise de la rénovation des bâtiments publics (école Jean Jaurès, école maternelle, gymnase communal, camping, hôtel...) notamment sur la question énergétique et des usages (plus responsables, plus adaptés...). Cet axe poursuit également l'ambition de privilégier les circuits-courts en valorisant les productions locales et d'instaurer une ZIEM (zone d'interdiction des engins à moteur).

Axe 4 : Mettre en place une politique de l'habitat

L'axe quatre poursuit la réhabilitation du centre ancien. En partenariat avec la ComCom et le programme « Mieux se loger 66 », cet axe vient en soutien des trois précédents. Mettre en place une politique de l'habitat permettra de renforcer la cohésion sociale, de consolider l'attractivité du territoire et un beau cadre de vie, et d'accompagner la rénovation énergétique. Les objectifs principaux de cet axe sont le maintien des logements en résidence principale et de la densification dans le centre-ville par les résidents ainsi que l'amélioration du confort et de la performance des logements.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays Pyrénées-Méditerranée délibéré à la commission permanente du 21 avril 2023, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- **du territoire communautaire de la Communauté de Communes des Albères Côte Vermeille Illibérés**

La Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés (CC ACVI) est née du rapprochement de plusieurs territoires. Créées en 2002, la Communauté de communes des Albères et la Communauté de communes de la Côte Vermeille se sont d'abord unies en 2007 à 12 communes. Suite au rapprochement avec le secteur de l'Illibérés en 2014, le territoire communautaire s'est encore agrandi pour compter aujourd'hui 15 communes et environ 56 000 habitants.

Tout en s'inscrivant dans la continuité des actions menées sur les mandats précédents, la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés a approuvé en 2021 (Délibération DL2021-0194) un nouveau projet de territoire permettant d'exposer sa stratégie de développement et de préciser son plan d'action.

Quatre ambitions majeures sous-tendent le projet de territoire de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés :

- Faire ensemble un territoire solidaire,
- Un territoire de proximité,
- Un territoire qui s'émancipe, produit et innove
- Un territoire de transition écologique

Le projet de développement et de valorisation de la commune de Cerbère s'articule avec le projet de territoire de la CC ACVI, les actions décrites dans le Contrat Bourg-Centre s'inscrivant en complémentarité avec le plan d'action décrit dans le projet de territoire de la CC ACVI.

- **du territoire de projet du Pays Pyrénées-Méditerranée (Pays)**
- Les axes stratégiques du projet de territoire de la commune de Cerbère s'inscrivent dans les 12 défis ciblés la stratégie 2021-2028 du Pays Pyrénées Méditerranée schématisé ci-dessous. Certaines mesures opérationnelles concourent également aux stratégies thématiques portées par le Pays Pyrénées Méditerranée.

- Défi 1 : Un territoire à énergie positive
- Défi 2 : Une ressource en eau à rationaliser et préserver
- Défi 3 : Une mobilité des biens et des personnes durable, organisée, accessible
- Défi 4 : Une biodiversité révélée, intégrée et préservée
- Défi 5 : Une transition alimentaire permettant à tout le monde de bien produire et bien manger
- Défi 6 : Une offre de services et de santé réinventée, répondant aux besoins et créatrice de valeur
- Défi 7 : Des espaces de vie accessibles et de qualité



- Défi 8 : Une culture singulière, partout, par et pour tout le monde
- Défi 9 : Une économie dynamique et vertueuse
- Défi 10 : Une gestion partagée, durable et multifonctionnelle de la forêt
- Défi 11 : Un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emploi
- Défi 12 : Une production de déchets maîtrisée, une gestion des déchets optimisée

Le projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée a été le socle pour élaborer le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 en réponse au Pacte Vert régional. Le CTO Pays Pyrénées Méditerranée s'articule autour de 7 objectifs déclinés en mesures opérationnelles.

Objectif Stratégique 1 Intégrer la sobriété et la résilience dans l'aménagement, l'organisation et la vie du territoire	Mesure Opérationnelle 1.A : Favoriser des espaces publics et des paysages de qualité, répondant aux enjeux écologiques et de solidarités
	Mesure Opérationnelle 1.B : Produire un habitat responsable et adapté aux besoins, tout au long de la vie, en luttant contre la précarité énergétique
Objectif Stratégique 2 Structurer une offre de services et de santé réinventée et viser une culture singulière partout, par et pour tout le monde	Mesure Opérationnelle 2.A : Développer l'offre de santé et de services à la population (services publics de proximité, services aux familles...)
	Mesure Opérationnelle 2.B : Favoriser une alimentation plus bio et plus locale, vectrice de progrès social
	Mesure Opérationnelle 2.C : Encourager le sport et la pratique locale des Activités de Pleine Nature, vecteurs de cohésion et de prévention santé
	Mesure Opérationnelle 2.D : Valoriser les ressources culturelles du territoire (patrimoine, lieux, structures...) au service de la cohésion sociale et du développement économique
Objectif Stratégique 3 Renforcer le respect du vivant, avec une ressource en eau à rationaliser et préserver, une biodiversité révélée, intégrée et préservée, une gestion durable de la forêt	Mesure Opérationnelle 3.A : Gérer, préserver et régénérer les milieux (naturels, forestiers...), les espèces et les continuités écologiques
Objectif Stratégique 4 Accélérer la transition dans tous les processus de production, dans un territoire innovant, à énergie positive, qui produit une alimentation bonne, propre et juste et maîtrise ses déchets	Mesure Opérationnelle 4.A : Ecoconcevoir les équipements collectifs sur notre territoire (économies d'énergie, EnR, gestion de l'eau, flux de déchets...)
	Mesure Opérationnelle 4.B : Faire des Zones d'activités et équipements à vocation économique, un levier de l'économie verte et bleue responsable (matériaux biosourcés, réemploi...)
	Mesure Opérationnelle 4.C : Accompagner la transition de l'agriculture, de la pêche et de la distribution (circuits courts)
	Mesure Opérationnelle 4.D : Accélérer la transformation du tourisme vers un modèle plus durable et résilient
	Mesure Opérationnelle 4.E : Accompagner les commerces de proximité et la mutation du secteur économique (logistique, thermalisme...)
Objectif Stratégique 5 Tendre vers une économie dynamique et vertueuse	Mesure Opérationnelle 5.A : Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire et les dynamiques entrepreneuriales en structurant les filières locales (filière bois, économie circulaire...) notamment par la formation
Objectif Stratégique 6 Evoluer vers une mobilité durable des biens et personnes et vers un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emplois	Mesure Opérationnelle 6.A : Favoriser les mobilités décarbonées pour les biens et les personnes
	Mesure Opérationnelle 6.B : Développer les services, équipements et filières permettant un numérique vertueux pour tout le monde
Objectif Stratégique 7 Ancrer l'inclusion, l'écoute de l'humain et la coopération dans l'action territoriale	Mesure Opérationnelle 7.A : Accompagner la mobilisation en faveur des transitions

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire **Albères Côte Vermeille-Illibéris**, Communauté de communes

Dans le cadre de son projet de territoire, la communauté de communes a décidé d'allouer à ses communes membres 10 M€ de fonds de concours afin d'accompagner des projets communaux de deux manières complémentaires :

- 3,2 M€ au titre d'un fonds de solidarité qui vise à réduire les écarts de charges et de produits entre les communes pour favoriser l'investissement public sur toutes les communes du territoire.
- 6,8 M€ au titre d'un fonds de projet pour financer les investissements communaux qui répondent aux axes du projet de territoire.

Par délibération n°DL2022-0001 en date du 7 février 2022, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2022-2026. Ce règlement, modifié par délibération n°DL2022-0202 en date du 25 novembre 2022, constitue le cadre des modalités d'intervention et contribution de la CC ACVI au projet de développement et de valorisation de la commune de Cerbère.

Outre l'accompagnement précité, la CC ACVI participera au soutien des fonctions de centralité et à l'attractivité de la commune par la réalisation, sur le territoire communal, de projets dont elle est maître d'ouvrage au titre de ses compétences. Ces projets font l'objet de fiches actions annexées au présent contrat.

- du territoire de projet du **Pays Pyrénées-Méditerranée**

Le Pays Pyrénées Méditerranée, en tant que coordinateur du Contrat Territorial Occitanie 2021-2027, suit et accompagne les communes Bourg-Centre dont Cerbère - afin de garantir une cohérence d'ensemble et d'intégrer les actions dans les Programmes Opérationnels annuels. Il appuie les collectivités territoriales situées son périmètre géographique dans l'amélioration continue de leurs projets et la recherche de financements.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département des Pyrénées-Orientales et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le Département se voit confier le soin d'établir, en tant que chef de file de la solidarité des territoires, un programme d'aide à l'équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes (article L 3232-1 CGCT).

Le Département des Pyrénées-Orientales a ainsi mis en place un programme opérationnel qui définit plusieurs axes d'orientations stratégiques et 5 priorités thématiques :

1. Projets d'équipements d'amélioration du service public à la population et accessibilité
2. Projets d'embellissement des villages et rénovation du patrimoine
3. Projets d'équipements nécessaires à l'enfance et la jeunesse
4. Projets d'équipements culturels, sportifs et de loisirs
5. Projets d'équipements de consolidation des filières touristiques et agricoles

Ce soutien est mis en œuvre via notamment un programme Contrat Bourg-Centre (BC) ainsi qu'un dispositif d'ingénierie territoriale à disposition des communes et de leurs groupements (SATEP, SATESE, etc.).

En effet, le Département souhaite pleinement endosser le rôle que lui a conféré la loi NOTRe de "Chef de file des solidarités Humaines et Territoriales" en offrant son expertise aux plus petites communes et intercommunalités, peu outillées, mais également de toutes celles qui ont la volonté de développer des projets ambitieux.

Les communes et intercommunalités doivent mettre en œuvre de nouvelles compétences et se retrouvent à agir dans un contexte de plus en plus complexe d'un point de vue technique, économique, réglementaire tandis que les attentes des administré.es évoluent et s'orientent vers une prise en compte de plus en plus forte des questions environnementales.

Cette offre d'ingénierie, à disposition des communes et de leurs groupements dans le cadre de la conception et réalisation de leurs projets est synthétisée dans un Guide de l'Appui Technique, qui regroupe les 48 thématiques d'accompagnement réparties en 9 grands domaines d'intervention.

Cette offre d'appui technique intervient en amont des projets et parfois en cours, mais ne vise pas à se substituer aux bureaux d'études et maître d'œuvre indispensables pour leur réalisation. Elle est gratuite et au service de toutes les communes et intercommunalités qui la sollicitent.

<https://www.ledepartement66.fr/dossier/lappui-technique-departemental-au-service-des-communes-et-intercommunalites/>

De manière générale, les projets sollicitant l'intervention du département et inscrits dans le présent contrat seront examinés dans le respect des compétences attribuées par la loi Notre, dans le respect du règlement des Aides d'État, des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et dans la mesure des possibilités budgétaires du département et après décision de l'Assemblée Délibérante.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.

- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01^{er} janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Cerbère.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Cerbère Bourg Centre
- la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès,
- le Pays Pyrénées-Méditerranée,
- la Région Occitanie,
- le Département des Pyrénées-Orientales.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Cerbère et notamment le Conservatoire du littoral-

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Dans les fiches actions ci-dessous, ne sont présentés que les projets éligibles à un subventionnement de partenaires signataires du contrat 2ème génération Bourg Centre Occitanie.

Axe 1	Fiche action 1.1
RENFORCER LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET TRANSFRONTALIÈRE	Valorisation touristique et sportive
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Cerbère, du fait de sa situation géographique (proximité avec l'Espagne, proximité immédiate avec le littoral, proximité avec la montagne...) dispose d'un potentiel touristique énorme à développer notamment sur l'axe des activités de pleine nature et des ailes de saison (hors période touristique), l'attractivité du littoral étant déjà fortement mise en avant sur le territoire.</p> <p>Son offre sportive est relativement développée notamment autour des activités marines, ce qui est un réel atout pour la commune. Cependant, la mise en place de certains services supplémentaires seraient nécessaires pour développer d'avantage l'offre touristique et sportive sur la commune.</p> <p>La commune entend donc développer les déplacements décarbonés en priorisant le VTT et notamment le déploiement de VTT électriques, ce qui permettrait de se déplacer sur l'ensemble du territoire et également d'aller jusqu'aux communes à proximité. Installer des voies cyclables en collaboration avec l'Espagne, permettrait d'instaurer du lien supplémentaire et d'influer une dynamique collective transfrontalière autour d'une pratique sportive.</p> <p>Cette dynamique pourrait également se développer lors des événements week-end sport qui seront des opérations promues par l'OTI et se traduiront par des groupes de 7 à 15 personnes. Six manifestations côté espagnol et Six manifestations côté français seront organisées. Ainsi, le dispositif pourrait être développer sur les ailes de saison pour faire vivre les commerces et les services.</p> <p>Pour les activités marines qui sont très importantes sur le territoire (sentier marin et plongée à la réserve naturelle marine Cerbère Banyuls, club de canoé kayak, snorkeling, club de plage...), la commune souhaite les mettre d'autant plus en avant grâce au renfort de son partenariat avec la Réserve naturelle marine. Dans le cadre d'une politique d'écotourisme responsable, la commune souhaite s'engager dans une véritable démarche de promotion des activités et des loisirs nautiques pour assurer en même temps la promotion et la valorisation de la biodiversité sous-marine de la Réserve. En effet la Réserve peut d'un côté protéger les espèces sous-marines et également accueillir du public pour les faire découvrir et le sensibiliser, chose qu'elle fait depuis sa création en 1974. La commune entend accompagner les clubs de plongée pour mettre en relation leurs activités avec des offres de séjour et de location.</p> <p>La commune souhaite atteindre certains objectifs précis en relation avec le Pays et la Communauté des Communes qui sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Contrôler les activités humaines afin de rendre la fréquentation du site compatible avec les objectifs de conservation du patrimoine,• Favoriser l'effet « réserve » par la mise en place de mesures de protection à l'extérieur du site,• Avoir un intérêt pédagogique et culturel pour sensibiliser le public,• En effet le site du sentier sous-marin est victime de son succès,• Conserver les habitats originels et leur diversité. <p>Dans une logique de protection et de valorisation de l'environnement, la commune prétend à la mise en place d'une commission pour les activités de pleine nature, faisant l'inventaire des projets et des besoins nécessaires. La commune souhaite donc développer et enrichir son offre de services pour répondre aux demandes de la population et maintenir une attractivité, pour les habitants et également pour les touristes.</p>	
Objectifs stratégiques	

- Influencer une réelle dynamique intercommunale, transfrontalière et pérenne autour des activités sportives (vtt, plongée, week-end sport...).
- Mettre en avant l'écotourisme en continuant à valoriser la Réserve naturelle marine Cerbère Banyuls.
- Développer des voies cyclables en collaboration avec l'Espagne.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- *Mise en place des parcours VTT*
- *Mise en place des week-end sport*
- *Partenariat entre la Réserve marine*
- *Création de la maison de la randonnée*
- *Mise en place de bornes pédagogiques*
- *Mise en place d'un espace dédié aux vélos à assistance électrique au camping municipal (réflexion en cours sur la localisation et la création de bornes de recharge)*

Axe 1	Fiche action 1.2
RENFORCER LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET TRANSFRONTALIÈRE	Accès aux services publics
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le vieillissement des équipements communaux est un fait. D'autant plus que la commune perd petit à petit des habitants notamment à cause du manque d'équipements du territoire de Cerbère. Des travaux doivent être engagés pour remettre aux normes, et notamment aux normes énergétiques, le principal d'entre eux qui est le gymnase. Après l'avis des services du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement des Pyrénées-Orientales, le verdict a été rendu sur l'urgence d'entreprendre des travaux sur cet équipement public fortement impacté par les aléas climatiques (carreaux qui pourraient tomber à cause de la condensation...).</p> <p>La piscine du centre de Peyrefite est une réelle opportunité pour la commune et l'intercommunalité de disposer d'un équipement de ce type sur la Côte Vermeille, plus facilement accessible que celui d'Argelès-sur-Mer pour les habitants de Cerbère, Banyuls-sur-Mer et au-delà des frontières Portbou.</p> <p>Elle nécessite des travaux de rénovation et d'adaptation pour une ouverture au public. Dans le cadre de l'appel à projet « le soin par le sport », une association s'est positionnée pour utiliser la piscine, mais également le gymnase, salles de kinésithérapie et d'autres espaces (environ 4000m2) afin d'offrir des équipements adaptés pour la pratique sportive sous handicap au sens du « sport adapté ». Cela rentre dans le cadre du plan mondial 2018-2030 porté par l'OMS pour promouvoir l'activité physique.</p> <p>La collectivité pourrait également conventionner avec l'association pour un usage public sur certains créneaux horaires.</p> <p>Ce partenariat permettrait à l'installation de ne pas être abandonnée et d'être utilisée à l'échelle communale et intercommunale.</p> <p>Des besoins en équipements publics émergent. La commune souhaite répondre aux besoins des habitants actuels mais souhaite également anticiper l'avenir. Dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux services publics, la commune souhaite mener une réflexion sur la création d'un espace petite enfance ou d'une solution concernant la garde d'enfant (crèche...), qui manque cruellement au sein du territoire communal. Ce point est notamment un frein à l'installation de nouvelles familles sur la commune. La création d'une maison d'assistantes maternelles est envisagée.</p> <p>La création d'une médiathèque pourrait également être un point d'attractivité supplémentaire pour les familles.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Rénover certains bâtiments communaux structurants comme le gymnase et la piscine du centre Peyrefite. • Trouver des solutions pour la création d'une structure garde-d'enfant et d'une médiathèque. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 1.2.1 : Redonner un nouvel usage à la piscine du centre de Peyrefite</p> <p>Descriptif : La piscine du centre de Peyrefite est actuellement inexploitée. Un projet est porté par l'association USSAP au travers d'un projet POCTEFA EUROPE intitulé : « plan d'action mondial pour promouvoir l'activité physique 2018-2030 (OMS) : Le développement de la pratique régulière de l'activité sportive influence l'état de santé. ». Ce projet vise à améliorer la santé par la pratique du sport</p>	

et à offrir des équipements pour le sport adapté. Il vise notamment à développer l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Pour cela, des travaux d'adaptation du bâti et de la distribution intérieure (cloisonnement) doivent être engagés.

En outre, doit être engagé une remise en état du bassin de nage (16m x 11m), des vestiaires, la création d'accueil avec accès indépendant du reste du centre de Peyrefite, la mise en accessibilité (PMR), voire une rénovation énergétique (chaufferie, isolation thermique...).

À terme, l'objectif est de mettre en place un conventionnement avec l'association gestionnaire afin de réserver des plages horaires pour l'ouverture au public (partenariat conventionné de mise en commun des moyens pour répondre aux attentes des résidents mais aussi du territoire communal et intercommunal).

Ce projet sera en partenariat avec des acteurs et établissements médicaux et médico-sociaux, de la province de Gérone (Catalogne Sud).

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 4

Maître d'ouvrage : association USSAP

Coût estimatif :

Non estimé à ce stade

Calendrier prévisionnel :

2022

2025

2023

2026

2024

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Cerbère

Europe

État

Région Occitanie *Pyrénées-Méditerranée*)

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Partenariat financier :

Cerbère

Europe

État

Région Occitanie *Pyrénées-Méditerranée*

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Plan de situation du projet



Piscine du centre de Peyrefite

Projet 1.2.2 : Créer une maison d'accueil d'assistantes maternelles

Descriptif :

Ce projet n'est pas encore totalement défini. La création d'une maison d'assistantes maternelles par la commune s'envisage en lieu place de l'actuelle mairie après son déménagement dans l'école Jean Jaurès.

Les travaux comprennent en particulier une rénovation énergétique des locaux actuels et une réorganisation interne des espaces.

Ce projet inclut les études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 4

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif :

Non estimé à ce stade

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

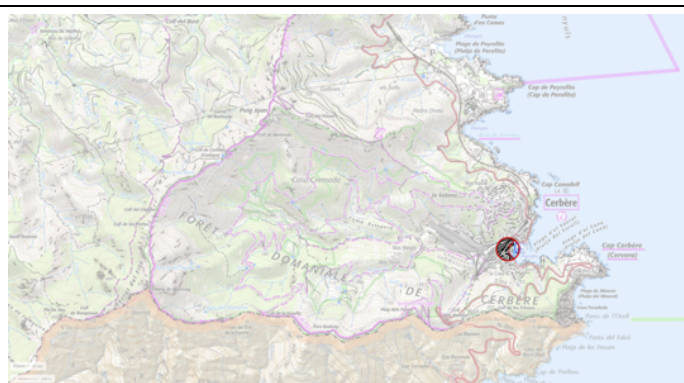
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Europe
État
Région Occitanie *Pyrénées-Méditerranée*
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris
Association d'assistantes maternelles
CAF / CCAS

Partenariat financier :

Europe
État
Région Occitanie *Pyrénées-Méditerranée*
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris

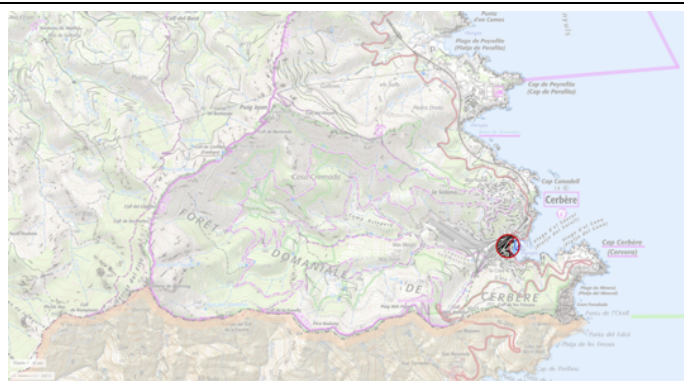


Plan de situation du projet

Projet 1.2.3 : Créer une médiathèque temporairement dans l'ancienne école Jean Jaurès

Descriptif :

Il s'agit de créer une médiathèque intercommunale de proximité pour les populations de Cerbère et alentours afin de favoriser l'accès à la culture dans la commune et de proposer de la lecture publique. Elle sera rattachée au réseau intercommunal de médiathèques et gérée par la CC ACVI, afin d'élargir l'offre et mutualiser certaines acquisitions. Cette médiathèque sera ensuite transférée sur le site de la gare au sein du projet de réhabilitation du buffet (programme SNCF, les 1001 gares).



Plan de situation du projet

Le projet prévoit la rénovation de l'école actuelle pour recevoir ce nouvel équipement temporaire dans une des salles de classe. Cela comprend notamment les travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité en plus de l'agencement intérieur, la mise aux normes électrique, l'acquisition de mobiliers...

Surface de projet à ajouter : à définir ultérieurement

Ce projet inclut les études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 4

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Albères
- Côte Vermeille - Illibérès

Coût estimatif :

Non estimé à ce stade

Calendrier prévisionnel :

X 2022

X 2025

X 2023

X 2026

X 2024

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

État

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Commune de Cerbère

Partenariat financier :

État

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Commune de Cerbère

Projet 1.2.4 : Rénover et ouvrir au public le gymnase du centre Peyrefite

Descriptif :

Il s'agit de mettre aux normes d'accessibilité et de sécurité le bâtiment existant et d'entreprendre une rénovation énergétique (isolation thermique, amélioration du système de chauffage, mise en place d'un éclairage à faible consommation...).

L'objectif est de permettre un accueil associatif, notamment l'équipe handi des Dragons Catalans.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 1, 4 et 2

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif :

Non estimé à ce stade

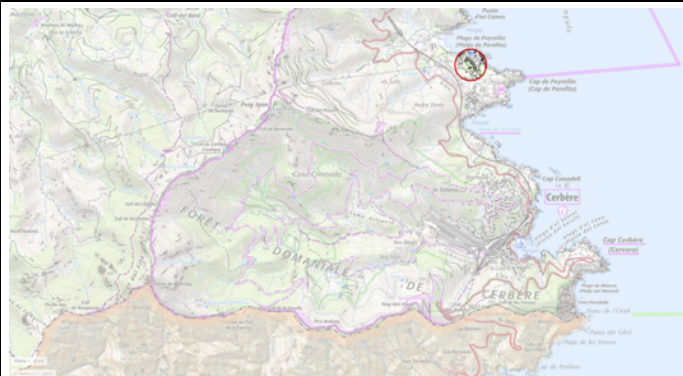
Calendrier prévisionnel :

2022

X 2025

2023

2026



Plan de situation du projet

2024

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Europe

État

Région Occitanie *Pyrénées-Méditerranée*

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille -

Illibéris

Partenariat financier :

Europe

État

Région Occitanie *Pyrénées-Méditerranée*

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille -

Illibéris

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- *Création d'une médiathèque*
- *Réhabilitation du gymnase et de la piscine du centre de Peyrefite*
- *Création d'un espace petite enfance*

Axe 1	Fiche action 1.3
RENFORCER LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET TRANSFRONTALIÈRE	Valorisation culturelle, patrimoniale et artistique
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Cerbère possède un patrimoine qu'il est important de conserver et de mettre en valeur. La création d'un musée sur le site de la gare permettra de retracer le passé ferroviaire de la commune qui est un élément important de son histoire : ce passé a déterminé dès les années 1860 le développement urbain, démographique, économique et social de Cerbère tout comme ses relations internationales et en particulier avec Portbou sa voisine catalano-espagnole. Ce musée compléterait l'offre culturelle du littoral avec une orientation historique et patrimoniale forte.</p> <p>Le château du pic du Querroig fait partie à la fois du patrimoine de Cerbère, mais aussi du patrimoine de Banyuls-sur-Mer et de Portbou. Sa tour appartient à l'Espagne, qui a la possibilité de la rénover et d'y ajouter du fer forgé ce qui est plus compliqué côté français par souci d'un plus grand respect du patrimoine historique. Cependant un soutien plus important peut être apporté par la commune à l'association s'occupant du château.</p> <p>Le territoire de Cerbère contient certains vestiges de dolmen et de menhirs qui mériteraient d'être découverts et mis en valeur grâce à des parcours de randonnées pédestres.</p> <p>Sur la commune, le patrimoine naturel et paysager est immense. En rapport avec les actions menées en partenariat avec la Réserve naturelle nationale marine de Cerbère-Baynuls, la commune souhaite également la création d'une aire marine éducative pour sensibiliser les enfants à la protection de la biodiversité marine. Cette zone pourrait être observable toute l'année scolaire par les groupes et les classes en provenance de l'ensemble du département des Pyrénées Orientales.</p> <p>Le patrimoine architectural de la commune mérite également d'être protégé et mis en valeur. L'hôtel du Belvédère du Rayon Vert est un monument classé à Cerbère, il appelle une meilleure promotion. La présence d'un groupement pastoral d'Ariège avec des brebis amène pour la commune, le projet de prêt d'une structure de bergerie et de parcellaire pendant la période de Novembre à Avril. Cette structure nécessite cependant une remise en état et une amélioration de l'accès pour un coût de 70 000 euros.</p> <p>Dans une dynamique de valorisation touristique de la ligne ferroviaire, la mise en place d'un billet culturel relatif aux gares (Rivesaltes-Cerbère) serait amenée par la commune.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Revaloriser le patrimoine culturelle et artistique déjà présents sur la commune (hôtel du Belvédère, pic du Querroig...). • Créer des nouvelles infrastructures pour la culture et le patrimoine (musée sur le site de la gare). 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	

Projet 1.3.1 : Créer un musée et un espace de tiers lieu sur le site de la gare

Descriptif :

Le projet prévoit la création d'un espace muséal pour des expositions permanentes et temporaires sur le passé ferroviaire de Cerbère dans les bâtiments désaffectés de la gare qui seront réhabilités (bâtiment du buffet de la gare) via le programme « SNCF les 1001 gares » dont l'appel à candidature va être relancé par la SNCF. De plus, il sera également créé une médiathèque pérenne. Ce site culturel médiathèque-musée traitera notamment de l'histoire ferroviaire, des transbordeuses et de la retirade (création d'un billet culturel).

Pour cela, il est nécessaire d'entreprendre à minima les travaux suivants :

- Rénovation énergétique (chauffage, isolation thermique, changement des menuiseries extérieures, éclairage peu consommateur...);
- Mise en accessibilité PMR ;
- Mise aux normes électriques ;
- Aménagements intérieurs (sol, murs, plafonds, etc.) et extérieurs (ravalement de façade, valorisation des abords du site...);
- Achat de mobiliers ;
- Scénographie ;
- Promotion touristique.

Ce projet inclut les études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 4 et 6

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif :

Non estimé à ce stade

Calendrier prévisionnel :

X 2022	X 2025
X 2023	<input type="checkbox"/> 2026
X 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028

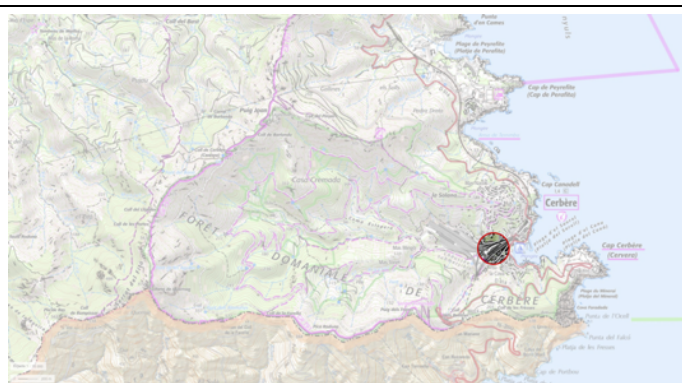
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Europe
État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
SNCF
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Pays Pyrénées-Méditerranée
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris

Partenariat financier :

Europe
État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
SNCF
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales




Plan de situation du projet



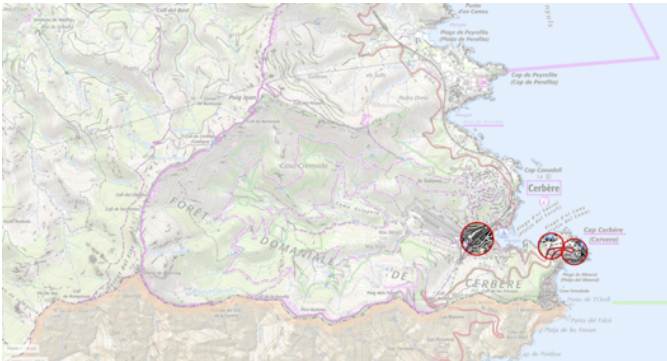
Vue des bâtiments potentiellement concernés



Localisation des bâtiments potentiellement concernés

<p>Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris</p>							
<p>Projet 1.3.6 : Réhabiliter la bergerie communale et ses accès</p> <p>Descriptif : Afin de redonner « vie » à cet équipement communal, des travaux sont nécessaires sur bâti et les accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfection des toitures de la bergerie ; • Reprise des façades ; • Débroussaillage et réfection des chemins d'accès véhicules depuis le village. <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 4 et 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère</p> <p>Coût estimatif : 70 000 €HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : État Pays Pyrénées-Méditerranée Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris ONF et groupements pastoraux</p> <p>Partenariat financier : État Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	 <p>Plan de situation du projet</p>
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION							
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Création du musée sur le secteur de la gare</i> • <i>Aide à l'association du château du Querroig</i> • <i>Création des parcours de randonnées historiques (dolmen, menhirs)</i> • <i>Remise en état de la bergerie</i> • <i>Création de l'aire marine éducative</i> 							

Axe 2	Fiche action 2.1
PÉRENNISER ET CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ET LE CADRE DE VIE	Développement économique
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le centre de Peyrefite dispose d'un fort potentiel d'accueil d'entreprises notamment. Le bâtiment du Mas Les Embruns situé au Cap Peyrefite est partiellement occupé par le centre PHV La Sardane de l'USSAP qui propose aux résidents un lieu de vie adapté à chaque situation et aux besoins de chaque personne accueillie, par un ensemble d'actions éducatives et médico-éducatives spécifiques.</p> <p>Toutefois, comme la piscine et le gymnase du centre de Peyrefite logés dans ce même bâtiment, environ 4 000 m² sont sans affectation à ce jour et présentent un fort potentiel de développement économique, notamment pour l'accueil d'entreprises tournées vers l'économie de la mer et des milieux marins. Ces espaces doivent trouver une nouvelle fonction et contribuer à leur façon à réduire la pression foncière pour la construction de bâtiments d'activités sur des espaces naturels ou agricoles, dans l'esprit de la loi Climat et Résilience.</p> <p>Soutenir l'agriculture locale et notamment le vignoble est primordial car Cerbère fait partie de l'AOC Banyuls-Collioure qui s'étend sur quatre communes qui sont Cerbère, Banyuls, Collioure et Port-Vendres. Au niveau communal, la surface viticole regroupe 40 hectares. Le soutien de la commune à l'agriculture se manifestera notamment par la mise en place de baux de fermage qui permettent la création de nouvelles exploitations plus facilement. Aussi, la commune souhaite pérenniser l'installation de groupements pastoraux sur le territoire, en lien notamment avec la bergerie communale en retrait des zones urbaines et littorales (environ 2 km à vol d'oiseau) au lieu-dit La Gerre.</p> <p>Le développement de la plateforme ferroviaire logistique de la commune est envisagé pour relancer une dynamique économique. Ce projet doit s'inscrire dans les politiques européennes, nationales et régionales de développement du fret ferroviaire et du ferroutage pour lutter contre les émissions de gaz à effet et réduire la consommation en énergie fossile notamment. Notons également que ce développement pourrait avoir une incidence positive sur la dynamique économique des commerces et services de Cerbère tout comme dans l'accueil de populations.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Impulser une dynamique économique plus forte et favoriser les activités agricoles et viticoles • Développer la plateforme logistique de Cerbère 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revalorisation de la plateforme logistique proche de la gare</i> • <i>Mise en place des baux de fermage pour le soutien des activités agricoles</i> 	

Axe 2	Fiche action 2.2
PÉRENNISER ET CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ET LE CADRE DE VIE	Gestion des mobilités
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Pour améliorer la qualité des espaces publics du cœur de ville, plusieurs choses doivent être réalisées par la commune. La première est l'amélioration du stationnement notamment sur les zones de la gare, du Ribéral et du Terre-plein au cap Cerbère. Le cœur de ville recèle de peu d'espaces publics. Leur usage est principalement automobile (front de mer...) : le stationnement résidentiel est une problématique prégnante à Cerbère et ne permet pas, à ce jour, d'envisager une pacification totale des places et placettes de cœur de ville.</p> <p>De même, les rues principales sont souvent surexploitées par le stationnement résidentiel laissant peu d'accessibilité en automobile aux commerces (rue du Ribéral...). Aussi, les artères commerçantes et placettes du cœur de ville pâtissent d'un traitement urbain souvent peu qualitatif (forte présence du goudron), d'un déficit de mobilier urbain et d'une faible présence de végétalisation. L'ensemble fait que l'appropriation par les habitants de l'espace public est soit impossible, soit conflictuelle.</p> <p>La seconde est la mise en place de mode doux. Des modes de déplacements plus sécurisés pour les piétons et les cyclistes notamment entre la gare et le centre-ville, le secteur Peyrefite et le centre-ville, et la base de VTT du secteur Peyrefite. L'installation de ces modes doux permettront d'apaiser le centre-ville.</p> <p>La voie douce entre le centre-ville et le secteur Peyrefite est très importante pour la commune. Elle met en relation les deux zones distinctes de Cerbère et sera d'autant plus empruntée après la restructuration du secteur Peyrefite.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des espaces publics du cœur de ville • Mettre en place les modes doux • Favoriser les liens entre le secteur Peyrefite et le centre-ville • Améliorer le stationnement au centre-ville 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 2.2.1 : Améliorer les capacités et la qualité du stationnement sur plusieurs secteurs du village</p> <p>Descriptif : L'amélioration du stationnement concerne trois secteurs de Cerbère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Ribéral en cœur de ville : réorganisation du stationnement par un marquage au sol et une signalétique adaptée ; • La gare à proximité du cœur de ville : réorganisation du stationnement comprenant la réfection des revêtements de sol (désimperméabilisation des emplacements) et la végétalisation du parking, mise en place d'une signalétique de parking et directionnelle en plusieurs points du village et notamment des entrées de ville ; • Le Cap Cerbère : réorganisation du stationnement comprenant la réfection des revêtements de sol (désimperméabilisation des emplacements) et la végétalisation du parking, mise en place d'une signalétique de parking et 	 <p>Plan de situation du projet</p>

directionnelle en plusieurs points du village et notamment des entrées de ville.

- Parking du Russe : traçage réalisé pour la création de 50 places de stationnement

Chaque espace de stationnement intégrera des parcs à vélo.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 4 et 6

Ce projet inclut les études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif :
100 000 €HT

Calendrier prévisionnel :

X 2022 2025

X 2023 2026

X 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Europe

Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris

Partenariat financier :

Europe

Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris



Parking du Ribéral



Parkings de la gare





Parkings du Cap Cerbère

Projet 2.2.2 : Réaliser une liaison douce entre le village et la gare

Descriptif :

Le projet prévoit l'aménagement sur voirie existante d'une liaison douce entre la gare et le village, tout particulièrement à destination des cyclistes pour favoriser l'intermodalité.

Le projet comprend :

- La réfection ponctuelle de voiries ;
- La mise en place d'une signalétique au sol et verticale adaptée ;

Ce projet inclut les études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 6

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif :

Non estimé à ce stade

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

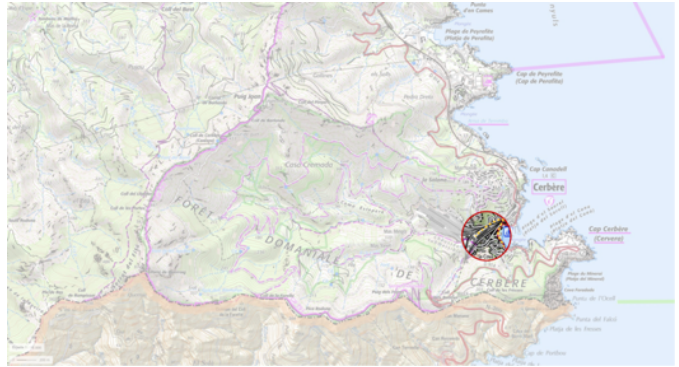
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
 SNCF
 Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris

Partenariat financier :

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
 SNCF
 Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris



Plan de situation du projet



Distance entre la gare et le centre-ville à pied ou à vélo

Projet 2.2.3 : Créer une voie douce entre le village et Peyrefite

Descriptif :

Le projet prévoit notamment :

- L'aménagement des bas-côtés pour la création d'une piste cyclable à l'entrée du village (soutènement et revêtement) ;
- La création d'une signalétique au sol et verticale pour prévenir de la présence de cyclistes ;
- L'adaptation de la vitesse des véhicules pour sécuriser les cyclistes.

Ce projet inclut les études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 6

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028

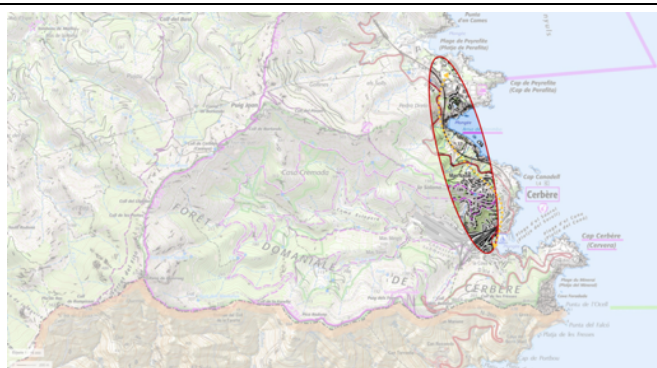
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Europe
État
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Pays Pyrénées-Méditerranée
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris

Partenariat financier :

Europe
État
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris



Plan de situation du projet



État existant de la RD914



Tronçon de voie à sécuriser à la sortie du village



Partage de la voirie à renforcer à l'arrivée à Peyrefite

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- *Requalification des rues et du stationnement*
- *Aménagement des voies douces en centre-ville*
- *Aménagement de la voie douce Peyrefite/centre-ville*

Axe 2	Fiche action 2.3
PÉRENNISER ET CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ET LE CADRE DE VIE	Restructuration totale du secteur Peyrefite
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Une des principales actions travaillées par la commune de Cerbère est la restructuration totale du secteur Peyrefite dont l'anse et la plage sont partagées avec la commune de Banyuls-sur-Mer. Ce site est emblématique de la qualité des paysages et écologique du territoire. Il abrite un sentier sous-marin de découverte de la faune et la flore endémiques et caractéristiques de la réserve marine Cerbère-Banyuls.</p> <p>Le secteur de Peyrefite a néanmoins subi des dégradations, particulièrement paysagères. L'urbanisation qui s'est développée ci où là n'est plus souhaitable et souhaitée. Tous les projets d'urbanisation du secteur ont été abandonnés lors de l'approbation du Plan Local D'Urbanisme qui a supprimé le projet d'urbanisation de 5000m² de résidences de tourisme à proximité du sentier sous-marin. La voie d'accès à la plage tout comme le parking n'offrent pas une image qualitative du site mais au contraire une impression de site dégradé et soumis à un tourisme de masse du fait de l'omniprésence des véhicules stationnés. Les déplacements piétons en sont fortement impactés, aucun espace sécurisé ne leur étant dédié pour gagner la plage depuis le camping municipal.</p> <p>De même, le risque incendie, qui est particulièrement élevé en raison de la végétation et des pinèdes présentes sur le site, est augmenté du fait des difficultés de circulations et de cheminement des véhicules et piétons.</p> <p>À l'image des aménagements réalisés sur le site de Paulilles à Port-Vendres, la commune souhaite engager une restructuration totale du site de Peyrefite afin de le revaloriser. Des études sont déjà en cours.</p> <p>La restructuration de Peyrefite a notamment pour objectifs de mieux organiser le stationnement des véhicules, tant sur les aires de stationnement que de part et d'autre de la voie et de les « effacer » dans le paysage par un traitement végétal significatif. Il est également question de les améliorer, de les réorganiser, en raison du nombre de visiteurs qu'accueille le site durant la saison estivale, et de la nécessité d'organiser une fluidité dans le stationnement notamment en cas d'incendie.</p> <p>Ainsi, il s'agit également de revaloriser les paysages perçus depuis la plage, la mer et la RD914. Il s'agit également de trouver les solutions adaptées à la mise en sécurité et la valorisation des déplacements piétons sur tout le site et d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>À travers cet ambitieux projet de restructuration, la commune souhaite également valoriser et promouvoir la biodiversité du site. Pour cela, il sera nécessaire de s'appuyer sur les compétences du Conservatoire du Littoral et de la Réserve Marine afin de mener des actions ciblées et harmonisées à destination des locaux et saisonniers, mais aussi celles de la Région, de la Communauté de Communes Albères Cote Vermeille Illibérès et du Département et notamment au titre de leur compétence en matière de tourisme.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la biodiversité du secteur Peyrefite • Restructurer le secteur Peyrefite 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	

Projet 2.3.2 : Requalification environnementale du site de Peyrefite

Descriptif :

La requalification environnementale du site de Peyrefite est passé en premier lieu par l'abandon des projets d'urbanisation de ce secteur pour promouvoir la biodiversité qui s'y trouve et répondre aux préconisations du SCoT Littoral Sud (continuité avec les aménagements des sites du Cap Bear, de Paulilles et du Cap Cerbère). Le secteur est un secteur à fort risque incendie. En effet entre le camping et la plage, plusieurs zones boisées (garrigues plus ou moins arbustives) s'étagent. La gestion informelle des espaces intercalaires et du stationnement maintient un risque d'incendie élevé et un accès difficile des secours notamment pendant la période estivale.

Les enjeux du secteur sont l'amélioration de l'accessibilité à la plage de l'anse, le renforcement de l'attractivité du site et la protection/mise en valeur des espaces naturels.

Trois projets principaux sont actuellement en réflexion : la réfection des voiries, requalification des espaces de stationnement sauvage et des cheminements piétons ; la valorisation des espaces à fort potentiel ; la restructuration de l'offre hébergement camping.

Le stationnement sera donc restructuré (revêtements infiltrant pour les stationnements, création de noue paysagère...). Cela permettra d'améliorer l'accessibilité du site, de séparer les zones de stationnement et de plantations pour éviter la détérioration des espaces naturels causée par le parking sauvage, de récupérer les eaux pluviales pour irriguer naturellement les espaces verts.

Ce projet de restructuration de l'offre de parking passe par la mutualisation des équipements en P2, la création d'un parking famille en P3, la restructuration d'un parking PMR en P4 et la réorganisation de la signalétique.

Des cheminements doux et pédagogiques allant du parking à la plage seront créés. Ils permettront une sensibilisation environnementale supplémentaire et une meilleure signalétique et accessibilité (PMR). L'objectif est notamment d'encourager le développement de parcours sportifs et cyclables.

La mise en valeur de la réserve marine, du sentier sous-marin sera accentuée et un poste de secours et des WC supplémentaires seront créés sur la plage de l'anse de Peyrefite. La voirie d'accès à la plage sera requalifiée dans le but d'améliorer l'accessibilité (touriste, secours...) et notamment de sécuriser les livraisons sur le site d'El Repairo.

Le camping sera petit à petit amené vers un fonctionnement écoresponsable exploitant ainsi les énergies renouvelables. Une aire de camping-car sera créée pour diversifier l'offre touristique et limiter de nombreux risques (camping sauvage, incendies, déchets...). Une zone de loisirs est également programmée dans le camping et la signalétique sera revue.

L'offre de nuitée sera revue pour être orientée vers les familles.

Le projet de restructuration du site de Peyrefite a pour parti été initié pour des raisons de risque incendie sur le secteur.

Le dernier événement tragique, qui a eu lieu en avril 2023 sur le territoire, donne encore d'avantage de raisons à la commune quant à la nécessité de sécuriser ce secteur. En effet, le départ de l'incendie s'est fait depuis le site de Peyrefite.

Il est donc primordial, pour ne pas dire vital, pour la commune de pouvoir engager la restructuration de ce site. Les enjeux de risque, biodiversité et paysages sont majeurs.



Entrée du camping actuel



Schéma d'une restructuration possible de l'offre parking

Sources : Bureaux d'études EY, B4



Exemple de place de stationnement perméable



Schéma d'une réfection possible de la voirie d'accès à la plage

Les éléments développés dans cette action sont encore à l'étude pour apporter le projet le plus cohérent possible sur cet espace primordial du territoire communal.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 3 et 4

Ce projet inclut les études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif : à affiner

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--------|------------------------------------|
| X 2022 | X 2025 |
| X 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| X 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

- Europe
- État
- Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris
- Conservatoire du Littoral
- Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
- Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Partenariat financier :

- Europe
- État
- Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris
- Conservatoire du Littoral
- Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
- Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Sources : Bureaux d'études EY, B4



Exemple d'aménagement d'un poste de secours sur la plage

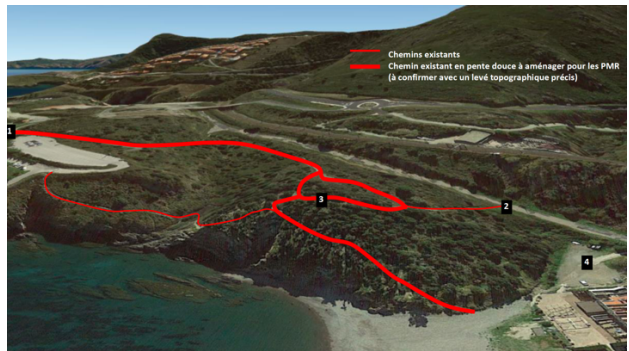


Schéma des tracés piétons possibles à aménager

Sources : Bureaux d'études EY, B4



Exemple d'aménagement cyclable



Exemple d'aménagement piéton-cyclable



Exemple d'aménagement d'une zone de parking camping-car



Exemple d'aménagement d'une zone ludo-sportive

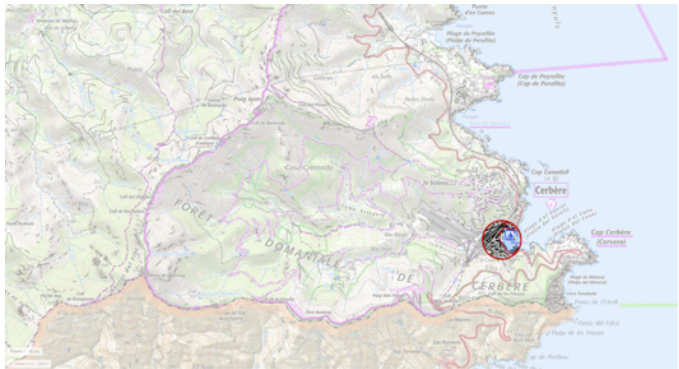


Schéma général des orientations possibles du projet
Sources : Bureaux d'études EY, B4

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Réaménagement des aires de stationnement et sécurisation des modes doux ;
- Promotion de la biodiversité du secteur avec le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes et le Conservatoire du littoral
- Abandon des projets d'urbanisation prévus sur le secteur Peyrefite

Axe 2	Fiche action 2.4
PÉRENNISER ET CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ET LE CADRE DE VIE	Valorisation touristique des sentiers et itinéraires
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Sur l'espace littoral ou dans les terres, Cerbère dispose d'un cadre naturel et paysager remarquable et d'une grande qualité. Les chemins de randonnée pédestres sont nombreux, en particulier dans les montagnes. Ils participent à la vitalité économique et touristique de la commune bien que dans une proportion moins importante que la plage et la mer.</p> <p>La commune souhaite consolider et développer son offre loisirs de pleine nature en dehors du littoral pour lequel elle souhaite à l'inverse maîtriser sa fréquentation pour ne pas perturber les milieux marins fragiles. Pour ce faire, elle souhaite développer son réseau de chemins de randonnée à destination de « nouveaux publics ». Sont principalement visées les randonnées VTT et équestres respectueuses de la nature et de l'environnement et qui présentent un réel potentiel de développement. C'est un choix de positionnement stratégique pour la commune, il lui permet de se différencier des autres communes limitrophes.</p> <p>Pour autant, la randonnée pédestre ne sera pas mise de côté. Au contraire, l'objectif de la commune est également de revaloriser le réseau de randonnée pédestre existant par une signalétique appropriée d'identification, la mise en place de documents d'information du public, la création d'événements/animations autour de la randonnée, d'améliorer les conditions d'accès aux chemins (stationnement véhicule, point de regroupement des départs...).</p> <p>La commune a également pour projet de redonner « vie » au GR10 qui se termine aujourd'hui à Banyuls-sur-Mer au lieu de Cerbère initialement. Les chemins existent et sont déjà empruntés, il s'agit alors d'œuvrer à ce qu'ils soient renommés GR10 pour rendre toute sa place à cette fin de parcours avant l'Espagne. L'objectif est également de créer une maison de la randonnée, de la chasse et de la nature afin d'offrir un point d'information exhaustif aux visiteurs et locaux.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Matérialiser et valoriser des parcours de randonnées pédestres, VTT et équestres pour découvrir la faune et la flore ainsi que l'activité viticole et le patrimoine agricole (murs de soutènements en schiste...) 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sentiers pédestres et équestres matérialisés et remis en état (réfection)</i> • <i>Fréquentation touristique pour la randonnée</i> • <i>Création de la maison de la randonnée, de la chasse et de la nature</i> 	

Axe 2	Fiche action 2.5
PÉRENNISER ET CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ET LE CADRE DE VIE	Restructuration du cœur de ville
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune souhaite revaloriser son cœur de ville historique afin de le rendre plus attractif et désirable pour la population et les touristes et redonner vie au réseau de placettes qu'il renferme. Il s'agit de contribuer au développement et au maintien des activités marchandes et des services, de proximité et saisonniers, du centre de Cerbère en leur offrant un cadre plus qualitatif.</p> <p>Pour y parvenir, plusieurs actions sont nécessaires à réaliser pour améliorer la qualité et la fonctionnalité des espaces publics du village. Une meilleure organisation de l'espace offrant plus de place aux piétons est nécessaire, tout comme la végétalisation des espaces publics et façades pour embellir le cœur de ville et l'installation d'un mobilier urbain propice à la détente et la pratique de l'espace public.</p> <p>Deux espaces publics majeurs du village méritent une attention toute particulière : la place de la République et le front de mer qui sont les lieux centraux et à fort potentiel de Cerbère. La requalification de ces espaces doit contribuer durablement à renforcer l'attractivité du cœur de village et de ses commerces et services. Un travail de fond est nécessaire pour réorganiser notamment les circulations piétonnes et le stationnement afin d'offrir un meilleur partage de l'espace et une plus forte propension à la déambulation. Si la place de la République est déjà dédiée aux piétons, elle souffre d'aménagements vieillissants et peu qualitatifs. En revanche, le front de mer est principalement un espace circulé et encombré de véhicules en stationnement. L'objectif est donc de redonner à la place de la République et au front de mer leur dimension de lieu de vie, de rencontre et d'interactions sociales, mais aussi d'animation et de point de départ pour les activités de pleine nature que permet le territoire, tant en mer qu'en montagne (kayak, standup paddle, nage, randonnées pédestre, équestres, VTT...).</p> <p>La commune a déjà missionné l'agence FRY'S en maîtrise d'œuvre pour la requalification de ces deux lieux emblématiques de Cerbère.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Restructurer les espaces publics du cœur de ville • Favoriser la nature en ville 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 2.5.1 : Requalifier et valoriser le front de mer et la place de la République</p> <p><i>Descriptif :</i></p> <p>Le projet de requalification du front de mer début avenue du Docteur Parc jusqu'à l'ancienne piscine d'eau de mer comblée au niveau du gymnase communal. Certains secteurs sont encore en cours de réflexion, notamment la plage de l'ancienne piscine.</p> <p>La valorisation du front de mer prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réfection des revêtements de voirie ; • La création de cheminements piétons/cyclistes en pierre naturelle et, béton désactivé • La création de gradins à l'interface ville/plage ; • La reprise des murs de soutènement et soubassement ; • La création d'assises intégrées aux murs de soutènement/soubassement ; 	 <p style="text-align: center;"><i>Plan de situation du projet de requalification du centre-ville</i></p>

- La requalification complète de la RD914 avec création/élargissement d'un cheminement doux ;
- La requalification de la promenade du port (béton désactivé, dallage en pierre naturelle, béton promenade en encorbellement);
- Le renouvellement des réseaux enterrés et du mobilier urbain (candélabres, bancs, poubelles...);
- La création d'espaces verts plantés (arbres, arbustes, vivaces...);
- La mise en place d'un éclairage public économique et à LED ;
- La création d'une charte des terrasses pour harmoniser et uniformiser les espaces publics (déjà réalisée).

La requalification de la place de la République, lieu central du village, prévoit :

- La reprise des revêtements de voirie en pierre naturelle ;
- La reprise des revêtements de la place en pierre naturelle et béton désactivé ;
- La reprise des murs de soutènements périphériques de la place ;
- La création d'assises ;
- Mise en sécurité et accessibilité de l'estrade ;
- La plantation des pieds d'arbres et façades ;
- Le renouvellement des réseaux enterrés et du mobilier urbain ;
- La mise en place d'un éclairage public économique et à LED ;
- La création d'une charte des terrasses pour harmoniser et uniformiser les espaces publics (déjà réalisée).

Ce projet inclut les études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 4 et 6

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif :

Front de mer :

Travaux : 1 500 000 €HT

Maîtrise d'œuvre et imprévus : 130 000 €HT

Place de la République :

Travaux : 320 000 €HT

Maîtrise d'œuvre et imprévus : 55 000 €HT

Calendrier prévisionnel :

X 2022 2025

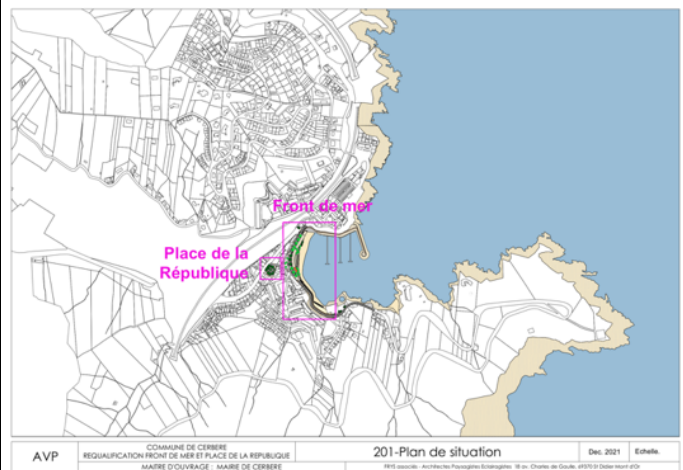
X 2023 2026

X 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

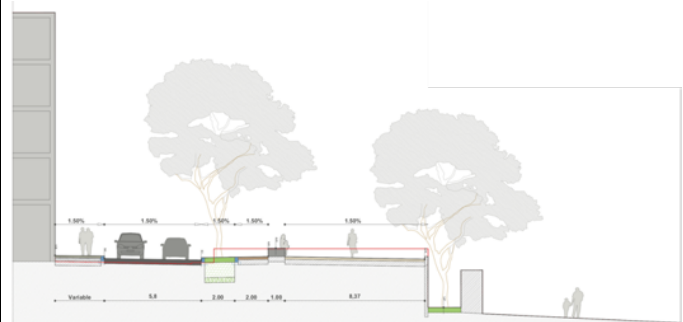
Europe



Plan de situation du projet de requalification du centre-ville



Esquisse du front de mer (FRYS, décembre 2021)



Coupe d'intention du projet (FRYS, décembre 2021)



État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée –
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille –
Illibéris
FRY'S, Gaxieu

Partenariat financier :

Europe
État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (*financement déjà attribué*)
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille –
Illibéris



Vues d'ensemble du front de mer actuel



Esquisse de la Place de la République (FRYS, décembre 2021)



Vue de la place de la République actuelle

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- *Réhabilitation de la place de la République*
- *Restructuration du front de mer*

Axe 3	Fiche action 3.1
IMPULSER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	Rénovation des équipements publics
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Après un état des lieux des infrastructures de la ville et notamment des infrastructures communales, certaines doivent être rénovées énergétiquement.</p> <p>Les deux écoles sont sous utilisées. Une seule classe est ouverte dans l'école maternelle, qui regroupe tous les niveaux, et deux salles sont utilisées par le CLAE géré par la Communauté de Communes. L'école élémentaires compte elle, deux classes ouvertes. Les deux écoles nécessiteraient donc une fusion. Dans le cadre du projet ENIR mis en œuvre par le gouvernement, les deux écoles ont été équipées de 5 postes informatiques pour la maternelle et de deux écrans numériques interactifs pour l'école élémentaire. Fusionner les deux écoles, permettrait de réduire les coûts de fonctionnement et de réhabiliter une seule infrastructure plus adaptée. L'école élémentaire serait reconfigurée en mairie, médiathèque, police municipale, locaux associatifs et salles de réunion.</p> <p>Le gymnase mérite une réhabilitation structurelle et énergétique due aux dégradations causées par sa localisation en front de mer. Le bâtiment datant des années 1960, à l'architecture atypique au regard de sa fonction, a été fortement exposé à tous les aléas climatiques. Vent, vagues, pluie, sel ont détérioré notamment la façade principale totalement vitrée donnant sur la mer. Les travaux sur ce bâtiment sont primordiaux car il devient dangereux et certains carreaux du vitrage pourraient tomber, d'autant plus que les structures extérieures en béton armé sont dans un état médiocre. Pour la commune, quelques mesures doivent être prises rapidement. La première doit être l'établissement d'un périmètre de sécurité pour alerter la population. La seconde est la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui établira un diagnostic et effectuera les travaux de restauration.</p> <p>Sur le camping, il sera mené une réflexion particulière des pratiques écoresponsables à amener au sein de son fonctionnement. Il est prévu d'utiliser les énergies renouvelables pour l'exploitation du camping (installation de panneaux solaires sur les sanitaires du camping). Une aire de camping-car sera également créée ce qui permettra de contrôler certains aspects d'un camping plus sauvage et évitera par exemple les risques d'incendies.</p> <p>La rénovation de l'hôtel communal <i>Central Hôtel</i> en cœur de ville est également un enjeu fort d'attractivité pour les touristes comme les séminaristes et autres visiteurs.</p> <p>Les tarifs de l'hôtel et du camping communaux seront également revus pour instaurer des tarifs « d'intérêt général » plus adapté aux groupes et aux séjours « clef en main » qui pourraient être mis en place.</p> <p>L'ancienne caserne des douanes présente un fort potentiel pour le développement de l'offre en logements et tout particulièrement en résidences principales. Les 28 logements qu'elle compte doivent toutefois subir une rénovation énergétique afin d'offrir un plus grand confort aux occupants et participer à la réduction des consommations en énergie.</p> <p>Pour aider la commune dans les rénovations énergétiques, un conseiller énergétique sera engagé. La création du poste sera financée par la Communauté de Communes et la Commune.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rénover les équipements publics (école, ancienne caserne, gymnase...) • Adapter l'offre en fonction des modes de vie d'aujourd'hui (hôtel, camping...) 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	

Projet 3.1.1 : Fusion des écoles Jean Jaurès et Jean Fortuné

Descriptif :

Le projet prévoit de regrouper les deux écoles dans les locaux de l'école Jean Fortuné après travaux de mise aux normes et de réhabilitation.

La mise en œuvre de ce projet nécessite une étude de maîtrise d'œuvre préalable afin de dresser un état des lieux précis du bâtiment de l'école Jean Jaurès objet des futurs travaux d'aménagement de la Mairie.

Le projet devra notamment prévoir, pour la partie école et la partie mairie :

- La rénovation énergétique du bâtiment (isolation thermique, remplacement de menuiseries...);
- La mise en accessibilité aux PMR du bâtiment (rampe d'accès sur l'avenue Maréchal Joffre en particulier);
- Le ravalement des façades
- Le rafraîchissement des espaces intérieurs (peintures, faux-plafond);
- La modernisation du matériel scolaire.

Ce projet inclut les études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 1, 2 et 4

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif :

Non estimé à ce stade

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

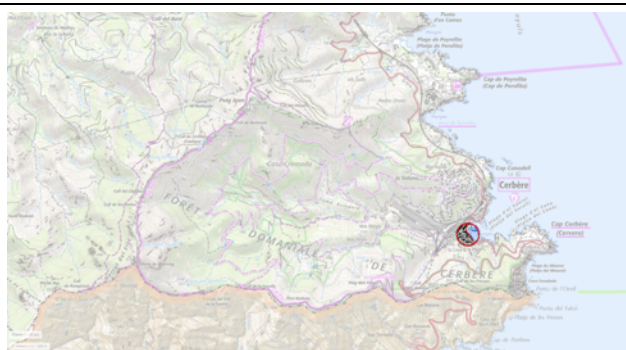
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Europe
État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
DRAC Occitanie
Département des Pyrénées-Orientales
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris

Partenariat financier :

Europe
État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
DRAC Occitanie
Département des Pyrénées-Orientales
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris



Plan de situation du projet



Façade de l'école Jean Fortuné sur le Ribéral

Projet 3.1.2 : Réhabiliter l'école Jean Jaurès pour y installer la nouvelle mairie et l'espace culturel

Descriptif :

Le projet de réhabilitation de l'école Jean Jaurès doit permettre l'installation de la nouvelle mairie et de l'espace culturel / médiathèque en lien avec le projet 1.2.3.

La mise en œuvre de ce projet nécessite une étude de maîtrise d'œuvre préalable afin de dresser un état des lieux précis du bâtiment de l'école Jean Jaurès objet des futurs travaux d'aménagement de la Mairie.

Le projet devra notamment prévoir, pour la partie école et la partie mairie :

- La rénovation énergétique du bâtiment (isolation thermique, remplacement de menuiseries...);
- La mise en accessibilité aux PMR du bâtiment (rampe d'accès sur l'avenue Maréchal Joffre en particulier);
- Le ravalement des façades
- Une réorganisation intérieure des espaces.

Ce projet inclut les études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 1, 2 et 4

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif :

Non estimé à ce stade

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

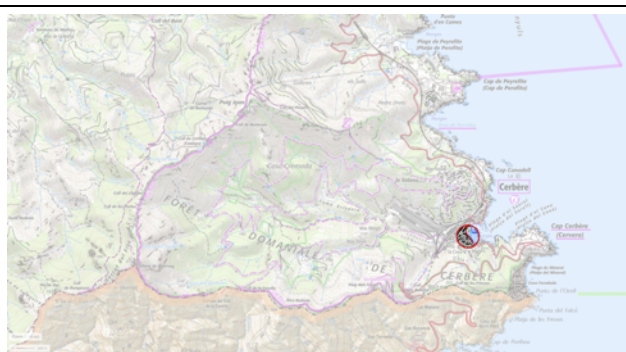
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Europe
État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
DRAC Occitanie
Département des Pyrénées-Orientales
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris

Partenariat financier :

Europe
État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
DRAC Occitanie
Département des Pyrénées-Orientales
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris



Plan de situation du projet



Façade principale de l'école Jean Jaurès

Projet 3.1.3 : Rénover le gymnase communal

Descriptif :

Des travaux de mise en sécurité ont déjà été réalisés sur le bâtiment, notamment des vérrières et par le remplacement de garde-corps sur le parking en toiture.

Une étude de réhabilitation énergétique a également été conduite en 2022. Le projet prévoit alors la rénovation énergétique du bâtiment de même qu'une mise en accessibilité aux PMR.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 1, 2 et 4

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif :

1 000 000 €HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Europe
État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Département des Pyrénées-Orientales
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris

Partenariat financier :

Europe
État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Département des Pyrénées-Orientales
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris

Projet 3.1.4 : Amener le camping vers un fonctionnement éco-responsable et améliorer la qualité des équipements et services

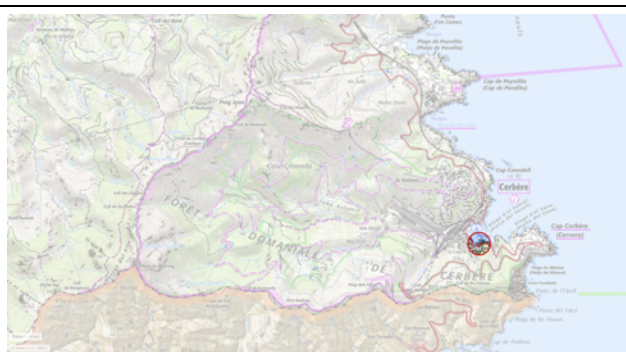
Descriptif :

La revalorisation du camping municipal comprendra :

- La réorganisation et restructuration des espaces afin de l'optimiser et contribuer à la création d'îlots structurés et tendre vers l'hôtellerie de plein air (zones bungalow, caravanes, tentes...) et habitat insolite ;
- La végétalisation des espaces extérieurs (emplacements et circulations) ;
- La création d'une aire de camping-car paysager et ombragée avec fourniture d'équipements (eau et électricité) d'environ 45 emplacements ;
- La rénovation des sanitaires incluant la pose de panneaux photovoltaïques en toiture et pompes à chaleur en autoproduction d'eau chaude ;
- L'amélioration des équipements électriques pour plus de performance.

Ce projet inclut les études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

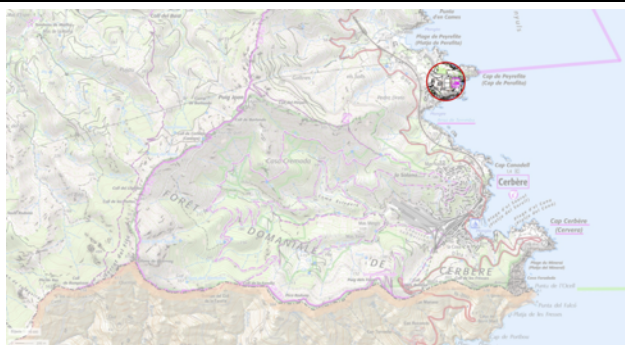
Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 1, 2 et 4



Plan de situation du projet



Vue du gymnase depuis la RD914



Plan de situation du projet

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif :

Non estimé à ce stade

Calendrier prévisionnel :

X 2022 2025

X 2023 2026

X 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Europe

État

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Département des Pyrénées-Orientales

Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris

Conservatoire du littoral

Partenariat financier :

Europe

État

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Département des Pyrénées-Orientales

Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris

Projet 3.1.5 : Réhabiliter les 28 logements de l'ancienne caserne des douanes

Descriptif :

Le projet prévoit la rénovation énergétique totale de l'ancienne caserne des Douanes (propriété communale) situées en cœur de ville.

Ce projet inclut les études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 1, 2 et 4

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif :

Non estimé à ce stade

Calendrier prévisionnel :

2022 **X** 2025

2023 **X** 2026

X 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Europe

État

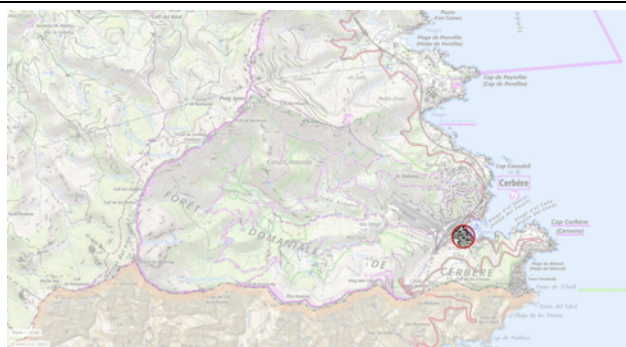
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Département des Pyrénées-Orientales

Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris

Partenariat financier :

Europe



Plan de situation du projet



Vue de l'ancienne caserne des Douanes

État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Département des Pyrénées-Orientales
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris

Projet 3.1.6 : Réhabiliter l'hôtel communal

Descriptif :

La rénovation de l'hôtel vise notamment à renforcer son attractivité et proposer une offre d'hébergement qualitative avec des tarifs « d'intérêt général » à la portée de toutes les bourses.

Outre les travaux d'embellissement (peintures intérieures, sols, ameublement et décoration...), il s'agit d'œuvrer pour :

- La rénovation énergétique de l'hôtel (isolation extérieure, renouvellement de menuiseries extérieures, remplacement des éclairages pour des systèmes moins énergivores...);
- La mise en accessibilité de l'ensemble du bâtiment (rampes PMR, sanitaires et salle d'eau PMR, etc.).

Le potentiel de développement des énergies renouvelables sera également étudié et mis en œuvre le cas échéant, en particulier en toiture.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 4 et 6

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif :

Non estimé à ce stade

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--------|------------------------------------|
| X 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| X 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| X 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

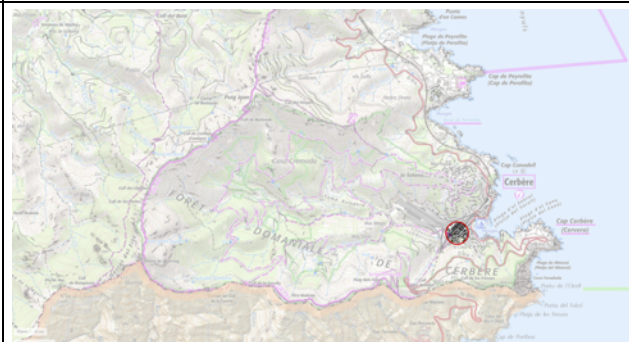
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Europe
État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Pays Pyrénées-Méditerranée
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris

Partenariat financier :

Europe
État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Pays Pyrénées-Méditerranée
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris



Plan de situation du projet



Vue de l'hôtel communal Le Central Hôtel (Source : Cerbère Tourisme)

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- **Rénovation des équipements publics**
- **Adaptation des usages à un fonctionnement plus responsable de certains équipements**

Axe 3	Fiche action 3.2
IMPULSER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	Préserver les milieux marins
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le patrimoine naturel remarquable de Cerbère est par une grande diversité faunistique et floristique. La commune accueille la réserve marine de Cerbère-Banyuls, le Parc Naturel du Golfe du Lion et des zones Natura 2000 et ZNIEFF I et II. La réserve naturelle nationale de Cerbère-Banyuls est la première réserve marine de France créée en 1974, qui couvre 650 ha sur environ 6,5 km de côte et 2 km de large. Elle court du port de Banyuls-sur-Mer jusqu'au Cap de Peyrefite à Cerbère. Un projet d'extension du périmètre est à l'étude et devrait inclure la façade littorale du village jusqu'au Cap Cerbère. De nombreuses espèces protégées y sont présentes et souvent méconnues.</p> <p>Le secteur de la plongée sous-marine tend également à se développer, boosté par le cadre remarquable qu'offre la réserve marine de Cerbère-Banyuls. La commune et la CC ACVI souhaite accompagner le développement de cette pratique dans la mesure où elle permet de respecter les milieux marins et d'étaler la saison touristique au-delà des mois de juillet et août avec les activités balnéaires.</p> <p>Ses espaces naturels sont en proie à une surfréquentation estivale, tant sur les plages qu'en mer avec l'activité nautiques qui se développe de plus en plus en côte Vermeille. Sans attendre l'extension de cette zone protégée de la réserve naturelle nationale Cerbère-Banyuls, la commune souhaite agir contre la sur-fréquentation littorale et maritime au sein de la réserve et de son extension à venir. En ce sens, elle souhaite mettre en place de nouvelles restrictions pour le mouillage des bateaux dans certaines anses et criques prisées en été afin de préserver la faune et la flore marine (herbiers de posidonie notamment).</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la tranquillité des baigneurs et la qualité des herbiers de posidonie 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 3.2.1 : Mise en place d'une Zone Interdite aux Engins à Moteur (ZIEM)</p> <p>Descriptif : Installation de 10 bouées pour interdire le mouillage de bateaux à moteur sur trois zones maritimes de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'anse de Terrimbo, située à proximité de Peyrefite las Vignes et du hameau Mas Tounet ; • Plages de Cerbère, situées dans l'anse du port au contact des zones urbaines du village. <p>Ce projet inclut les études de maîtrise d'œuvre et les travaux.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 1, 2 et 4</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère</p> <p>Coût estimatif : 60 000 €HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p>	 <p style="text-align: center;">Proposition ZIEM commune de Cerbère 2022</p> <p style="text-align: center;">Anse de Terrimbo</p> <p style="text-align: center;">Projet de ZIEM à Terrimbo</p>

X 2024

2027-2028

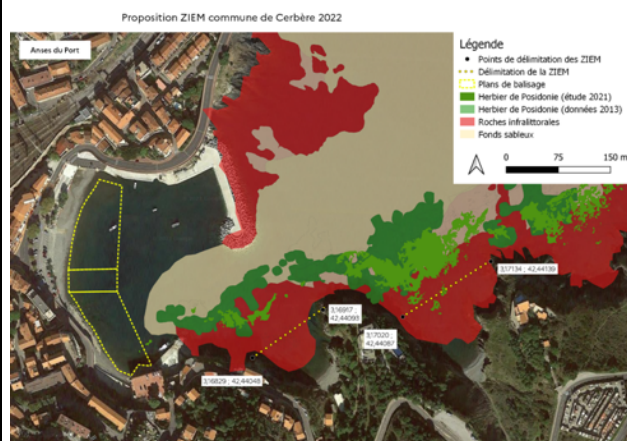
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Europe
État
Région Occitanie *Pyrénées-Méditerranée*
Département des Pyrénées-Orientales
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris
Parc Marin
OFB

Partenariat financier :


Europe
État
Région Occitanie *Pyrénées-Méditerranée*
Département des Pyrénées-Orientales
Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibéris
Parc Marin
OFB



Projet de ZIEM du village

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- *Création de ZIEM*

Axe 4	Fiche action 4.1
METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE L'HABITAT	Réhabilitation du centre ancien
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le parc de logement de la commune est fortement contraint de par la présence de la loi Montagne et de la loi Littoral. Elle est donc très limitée en étalement foncier. Le prix du foncier notamment à cause des terrassements est donc un frein à l'installation de nouvelles familles à Cerbère.</p> <p>Dans le même temps, le cœur de ville souffre d'une dégradation de plus en plus palpable des façades. Cela contribue également à renvoyer une image dégradée de Cerbère face à laquelle il faut lutter tant le potentiel et la qualité architecturale et urbaine est présente. Une grande partie des résidences sont des résidences secondaires et beaucoup de logements sont vacants. De plus, la population tend vers un vieillissement constant. Il faut donc réinvestir le centre ancien</p> <p>La végétalisation des façades pourrait répondre à un des objectifs de la commune de rendre le cœur de ville plus attractif et les façades plus désirables. Mais surtout, cela contribuerait à ramener de la nature en ville, ce qui fait terriblement défaut en cœur de ville par la faible présence de jardins et espaces publics végétalisés.</p> <p>La commune fait partie de l'OPAH qui est l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat centralisée à la Communauté de Communes, son périmètre couvre les centres anciens des communes membres. Elle fait également partie de l'Opération Façade qui couvre une grande partie de la commune. Le PLH de la Communauté de Communes était en révision en 2020 en préparation du PLH 2021-2026.</p> <p>Le village est couvert par le périmètre du PPRN et comporte de nombreux risques naturels (inondation et submersion marine). Le centre-ville est traversé par le Ribéral (torrent) contenu par des murs de soutènement qui ont parfois souffert des crues répétées du cours d'eau et est situé en bord de mer. Le torrent est régulièrement sujet à la montée des eaux en cas de pluie et les vagues entrent de plus en plus dans l'anse de Cerbère lors des tempêtes. La réfection des murs de contention du torrent est nécessaire pour assurer la protection des habitants mais aussi des biens.</p> <p>La commune fait partie du « PIG mieux se loger 66 », dont le département est maître d'ouvrage, car ce dispositif couvre l'ensemble des Pyrénées Orientales. Ce programme a pour but d'améliorer la qualité des habitats sur le territoire.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'habitat insalubre, indigne et inconfortable • Protéger les biens et les personnes contre les risques naturels • Valoriser le patrimoine bâti du cœur de ville 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 4.1.2 : Entreprenre la réfection des murs de contention du torrent</p> <p><i>Descriptif :</i> Le projet prévoit les études de maîtrise d'œuvre, du diagnostic des ouvrages jusqu'à la phase EXE. Les travaux concerneront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des murs abîmés (reprises en sous-œuvre, dépose et reconstructions de murs le cas échéant...); • La mise en place d'un dispositif de fermeture du Ribéral performant pour éviter les entrées d'eau dans les habitations riveraines (batardeaux hermétiques...); 	 <p><i>Plan de situation du projet</i></p>

- Le nettoyage des murs ;
- La mise en place de clapets anti-retour sur le réseau pluvial ;
- L'installation de jardinières fixes sur les murs et d'un système d'arrosage automatique ;
- La modernisation des escaliers et rampes PMR.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 2

Maître d'ouvrage : Commune de Cerbère

Coût estimatif :

150 000 €HT

Calendrier prévisionnel :

X 2022

X 2025

X 2023

□ 2026

X 2024

□ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibérès

Partenariat financier :

Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille – Illibérès



Vue des murs à conforter depuis le lit du Ribéral

Projet 4.1.3 : Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Descriptif :

Poursuivre la politique inscrite à l'OPAH afin d'accompagner les propriétaires à réaliser des économies d'énergies, à remettre sur le marché des logements vacants, à lutter contre l'habitat dégradé, à favoriser le logement locatif social.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 4 et 6

Maître d'ouvrage : CC ACVI

Coût estimatif :

OPAH (suivi-animation et subventions travaux) : 250 000 €TTC/ an pour toute la CC ACVI

Calendrier prévisionnel :

X 2022

X 2025

X 2023

X 2026

X 2024

X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Bureau d'études pour l'animation

Partenariat financier :

ANAH

Département des Pyrénées-Orientales

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée



OPÉRATION HABITAT

ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET **FINANCEMENT** POUR LA RÉHABILITATION DE VOTRE LOGEMENT* SITUÉ EN **CENTRE ANCIEN**.

Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Genis-des-Fontaines, Sorède, Villelongue-des-Monts

PERMANENCES

SANS RENDEZ-VOUS un lundi par mois de 9h à 12h en alternance sur les communes d'Argelès-sur-Mer, d'Elne, de Saint-Genis-des-Fontaines et de Port-Vendres.

SUR RENDEZ-VOUS un vendredi par mois de 9h à 12h. Prenez rendez-vous : <https://cc-acvi.reservio.com/> en alternance sur les communes de Cerbère, de Collioure de Laroque des Albères et de Palau-del-Vidre.

TRAVAUX LOURDS, ENTRETIEN DE VOTRE LOGEMENT OU D'UNE COPROPRIÉTÉ (toiture, maçonnerie, électricité, plomberie...)

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (isolation, chauffage, menuiserie...)

TRAVAUX SPÉCIFIQUES POUR PERSONNES ÂGÉES OU À MOBILITÉ RÉDUITE (salle de bain, rampe, monte-escalier...)



CONTACT
URBANIS
04 68 63 76 84
(les mercredis de 10h à 13h)
operationhabitat@urbanis.fr

Rendez-vous sur
www.cc-acvi.com
rubrique Opération Habitat
pour télécharger le calendrier
des permanences et consulter
les périmètres



* Les aides concernent exclusivement les résidences principales, les copropriétés, et les logements occupés ou loués à l'année.

Projet 4.1.4 : Poursuivre l'Opération « Façades »

Descriptif :

Continuer l'opération intercommunale « façades » afin de mettre en valeur les centres anciens.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectifs 4 et 6

Maître d'ouvrage : CC ACVI

Coût estimatif :

87 000 €TTC/ an pour toute la CC ACVI

Calendrier prévisionnel :

X 2022	X 2025
X 2023	X 2026
X 2024	X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Bureau d'études pour l'animation

Partenariat financier :

ANAH

Département des Pyrénées-Orientales

Commune de Cerbère



**ALBÈRES
CÔTE VERMEILLE
ILLIBÉRIS**
Communauté de Communes

OPÉRATION FAÇADE

Vous êtes en cours d'acquisition ou propriétaire d'une résidence principale située en centre ancien (voir plan). Vous êtes occupant ou bailleur : La Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille - Illibérís vous aide pour entreprendre des travaux de ravalement de la façade de votre bien immobilier.

Bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement par un bureau d'études spécialisé dans la réalisation de travaux*.

CONTACTEZ SOLIHA
PERMANENCES CC ACVI
Lundi de 15h à 17h
04 68 54 65 44

ANTENNE DE PERPIGNAN
En dehors des permanences,
04 68 54 65 45
contact.pyreneesorientales@solih.fr

*VÉRIFIEZ L'ÉLIGIBILITÉ
DE VOTRE LOGEMENT
WWW.CC-ACVI.COM
RUBRIQUE "OPÉRATION FAÇADE"

WWW.CC-ACVI.COM
RDV SUR NOTRE SITE

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Poursuite de l'opération façade et l'OPAH pour le centre-ville
- Réfection des murs de contention du torrent
- Candidature aux différents programmes de subvention pour la réhabilitation du bâti et de l'habitat

Annexe 2 : LE PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS

Le programme pluriannuel d'actions développe l'ensemble des projets programmés par la commune sur la période 2022-2028. Seuls les projets potentiellement éligibles à un subventionnement des partenaires signataires du contrat 2ème génération Bourg Centre Occitanie font l'objet d'une description particulière. Les autres projets sont mentionnés afin de dresser un portrait exhaustif des actions à mener par la commune sur la période 2022-2028.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 2 nd e génération						Objectif territorial du Pacte Vert
		2022		2023		2024		
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer la coopération intercommunale et transfrontalière								
ACTION 1.2 Accès aux services publics	<i>Projet 1.2.1 : Redonner un nouvel usage à la piscine du centre Peyrefite</i>			⊕	⊕	⊖	⊖	4, 6
	<i>Projet 1.2.3 : Créer une médiathèque dans l'ancienne école Jean Jaurès</i>		⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	6
	<i>Projet 1.2.4 : Rénover et ouvrir au public le gymnase du centre Peyrefite</i>					⊖	⊖	4, 6
ACTION 1.3 Valorisation culturelle, patrimoniale et artistique	<i>Projet 1.3.1 : Créer un musée et un espace de tiers lieu sur le site de la gare</i>	⊕	⊕	⊕	⊕	⊖	⊖	5, 6
AXE STRATEGIQUE 2 : Pérenniser et consolider l'attractivité territoriale et le cadre de vie								
ACTION 2.2 Gestion des mobilités	<i>Projet 2.2.2 : Réaliser une liaison douce entre le village et la gare</i>			⊖	⊖			6
ACTION 2.3 Restructuration totale du secteur Peyrefite	<i>Projet 2.3.2 : Requalification environnementale du site de Peyrefite</i>	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	3, 4
ACTION 2.5 Restructuration du cœur de ville	<i>Projet 2.5.1 : Requalifier et valoriser le front de mer et la place de la République – déjà financés 2022-2023</i>	⊕	⊕	⊖	⊖	⊖	⊖	2, 3, 4
AXE STRATEGIQUE 3 : Impulser la transition écologique et la rénovation énergétique								
ACTION 3.1 Rénovation des équipements publics	<i>Projet 3.1.1 : Fusion des écoles Jean Jaurès et Jean Fortuné</i>			⊕	⊕	⊖	⊖	1, 2, 4
	<i>Projet 3.1.2 : Réhabiliter l'école Jean Jaurès pour y installer la nouvelle mairie et l'espace culturel</i>			⊕	⊕	⊖	⊖	1, 2, 4
	<i>Projet 3.1.3 : Rénover le gymnase communal</i>	⊕	⊕			⊖	⊖	1, 2, 4
	<i>Projet 3.1.4 : Amener le camping vers un fonctionnement écoresponsable et</i>	⊕	⊕	⊖	⊖	⊖	⊖	1, 2, 4

	<i>améliorer la qualité des équipements et des services</i>							
	<i>Projet 3.1.5 : Réhabiliter les 28 logements de l'ancienne caserne des douanes</i>					⊕	⊕	1, 2, 4
	<i>Projet 3.1.6 : Réhabiliter l'hôtel communal</i>	⊕	⊕	⊕	⊕	⊖	⊖	5
ACTION 3.2 Préserver les milieux marins	<i>Projet 3.2.1 : Mise en place d'une ZIEM</i>		⊕	⊕	⊖	⊖	⊖	
AXE STRATEGIQUE 4 : Mettre en place une politique de l'habitat								